

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS :     **M. JOSEPH ZAYED, président**  
                                  **M. PIERRE RENAUD, le commissaire**

**ATELIER D'ÉCHANGE ET DE RÉFLEXION  
SUR LE PROJET DE L'ÉTAT DES LIEUX ET LA GESTION DES RÉSIDUS ULTIMES**

---

**ATELIER 7**

---

**L'ORGANISATION DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

---

Séance tenue 27 avril 2021 à 9 h  
Visioconférence

## TABLE DES MATIÈRES

### SÉANCE DE LA JOURNÉE DU 27 AVRIL 2021

MOT DU PRÉSIDENT .....	1
Question .....	11
<b>ÉNONCÉ 1</b> .....	48
Vote.....	60
<b>ÉNONCÉ 2</b> .....	61
Vote.....	80
<b>ÉNONCÉ 3</b> .....	80
Vote.....	92
<b>ÉNONCÉ 4</b> .....	92
Vote.....	113
<b>ÉNONCÉ 5</b> .....	114
Vote.....	124
<b>ÉNONCÉ 6</b> .....	124
Vote.....	132
<b>ÉNONCÉ 7</b> .....	132
Vote.....	137
MOT DE LA FIN .....	137

### SÉANCE AJOURNÉE AU 28 AVRIL, 9 h

**SÉANCE DU 27 AVRIL 2021**  
**MOT DU PRÉSIDENT**

**LE PRÉSIDENT :**

5

Mesdames et messieurs, bonjour et bienvenue à cet atelier d'échange et de réflexion. Celui-ci porte sur l'organisation et la gestion des matières résiduelles. Y ont été essentiellement invités des représentants des industries, des commerces et des institutions -- ICI -- et du secteur de la construction et de la rénovation et de la démolition -- CRD. Les 13 et 14 avril derniers, nous

10 avons tenu les deux premiers ateliers ayant pour thème les meilleures pratiques en gestion des matières résiduelles.

10

15

Nous avons assisté à 23 conférences de niveau national et international et avons pu échanger avec tous les conférenciers. Mardi dernier, nous avons tenu un atelier sur la production et la consommation des biens. Par la suite, de mercredi à vendredi, nous avons tenu trois ateliers très similaires à celui que nous tiendrons aujourd'hui portant sur l'organisation de la gestion des matières résiduelles.

20

Ces ateliers sont maintenant disponibles en différé dans le site web du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, communément appelé BAPE, B-A-P-E, au [www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca).

25

Pour l'atelier d'aujourd'hui, la commission d'enquête tient en premier lieu à vous remercier d'avoir accepté son invitation d'y participer. Vous y avez été conviés car la commission est d'avis que vous connaissez bien les enjeux qui gravitent autour de la gestion des résidus ultimes et que vous pouvez vous positionner sur le sujet.

30

L'objet de cet atelier est de mettre en lumière les perspectives des secteurs ICI et de CRD. L'atelier est diffusé en direct dans le site web du BAPE, mais ne permettra pas l'intervention du public. Il fera également l'objet de transcriptions qui seront disponibles dans environ une semaine.

Permettez-moi d'abord de me présenter. Mon nom Joseph Zayed et je préside cette commission d'enquête qui a la responsabilité de réaliser le mandat donné au BAPE par le ministre

35 de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, monsieur Benoît Charette.  
Je suis accompagné par mon collègue commissaire, monsieur Pierre Renaud, et par les cinq  
analystes de la commission, mesdames Karine Jean, Françoise Quintus, et Marie-Pier Denis, et  
messieurs Pierre Batellier et Jonathan Perreault. Mesdames Karine Lavoie, conseillères en  
40 communication, Rachel Sebareme, coordonnatrice de la commission, et Cynthia Roussel, agente  
de secrétariat, complètent l'équipe de la commission.

Quelques mots maintenant sur le mandat reçu le 16 décembre dernier. Celui-ci est d'une  
durée d'environ 10 mois et il a débuté officiellement le 8 mars dernier. Quant au rapport de la  
commission, il devra être déposé au ministre au plus tard le 22 décembre prochain et sa sortie  
45 publique se fera dans les 15 jours suivant son dépôt.

En vertu du mandat, le BAPE doit dresser le portrait actuel de l'élimination des matières  
résiduelles ainsi que le portrait de la capacité d'élimination anticipée pour les 20 prochaines  
50 années.

De plus, afin d'éclairer la prise de décision gouvernementale visant à combler les écarts  
éventuels entre la capacité d'élimination anticipée et les besoins, le ministre demande  
spécifiquement de réaliser une cartographie des parties prenantes intégrant les rôles et les  
préoccupations des différents intervenants par rapport à la gestion des résidus ultimes; d'analyser  
55 les méthodes d'élimination ou de traitement existantes ainsi que les technologies et mécanismes  
innovants, notamment ceux utilisés ailleurs dans le monde et dont le Québec pourrait s'inspirer  
pour récupérer des sources d'énergie ou des matières, tout en favorisant les principes de  
l'économie circulaire et la réduction des émissions de gaz à effet de serre; d'évaluer des mesures,  
solutions ou exigences visant à assurer une meilleure gestion des résidus ultimes en tenant  
60 compte des divers contextes régionaux; et enfin de déterminer des conditions favorables à  
l'acceptabilité sociale des différentes options analysées en s'appuyant sur les méthodes pratiques.

La commission d'enquête a adopté une stratégie de consultation en cinq volets pour  
réaliser son mandat. D'abord, une audience publique en deux parties, telle que prévue dans les  
65 règles de procédures du BAPE. La première partie s'est d'ailleurs déroulée du 23 mars au 1<sup>er</sup> avril.  
Une enquête auprès des gestionnaires d'installation d'élimination par le biais d'un questionnaire.  
Cette enquête est déjà à ses dernières étapes. Trois, des ateliers d'échanges et de réflexion sur  
les enjeux touchant la gestion des matières résiduelles -- c'est ce que nous faisons présentement.

70 Quatre, une enquête citoyenne menée auprès d'un échantillon représentatif de la population québécoise. Et finalement cinq, des consultations additionnelles et spécifiques menées auprès des nations et des communautés autochtones et qui débiteront au début du mois de juin.

75 La commission d'enquête entame donc aujourd'hui le septième de neuf ateliers qui se dérouleront jusqu'à jeudi inclusivement. Ces ateliers visent à approfondir sa réflexion ou à dégager des lignes directrices et des perspectives sur différents aspects de la gestion des résidus ultimes. Dans l'ensemble, y ont été notamment conviés des organismes et des organisations, des municipalités régionales de comté, des gestionnaires de sites d'élimination, des chercheurs, des experts et des représentants de la société civile et du milieu associatif qui connaissent bien les enjeux qui gravitent autour de la gestion des matières résiduelles et des résidus ultimes, et qui 80 peuvent partager leur réflexion avec la commission sans être trop restreints dans le temps.

85 La commission a identifié cinq grandes thématiques. Outre les deux premiers ateliers avec conférenciers, que j'ai mentionnés il y a quelques instants, et qui s'inscrivaient dans la première thématique, les quatre autres suivent le cycle de vie d'une matière résiduelle. Il s'agit tout d'abord des techniques, des approches et des innovations qui permettent d'éviter ou de réduire la 85 génération de matières résiduelles dont a fait l'objet l'atelier de mardi dernier.

90 Les trois autres ateliers de la semaine passée et celui d'aujourd'hui portent sur les enjeux relatifs à la planification, à l'opération et au financement de la gestion des matières résiduelles par les instances tant publiques que privées.

95 L'autre thématique portera sur le détournement des matières résiduelles de l'élimination par le biais du recyclage et de la valorisation. Et enfin, une attention particulière sera accordée à l'élimination des matières résiduelles au Québec ainsi qu'aux enjeux techniques, environnementaux, sociaux et économiques qui s'y rattachent.

100 Le cadre de ces rencontres est d'échanger avec vous et d'avoir votre point de vue. La commission d'enquête est tout à fait consciente que les avis que vous exprimerez aujourd'hui peuvent être sensiblement divergents, d'où l'importance de maintenir un climat de respect et de courtoisie. La rencontre est d'une durée variable et découlera de nos échanges.

105 Concernant l'approche qui sera utilisée, la commission a essentiellement privilégié une par  
énoncé sauf pour le premier point qui vous sera soumis sous forme de questions à portée  
générale. Cette approche vise exclusivement à structurer les échanges. Il ne s'agit donc en aucun  
cas d'affirmations ou d'enjeux endossés par la commission. Et j'insiste là-dessus, il peut même y  
avoir des énoncés tout à fait contraires à la réflexion actuelle de la commission d'enquête.

110 Nous étions tout simplement à la recherche d'une approche qui vise à susciter des  
réactions et des interventions de votre part. Chaque annoncé apparaîtra donc à l'écran à des fins  
de discussion. À la fin des échanges, vous serez invités à vous positionner à l'aide de l'application  
de vote qui apparaîtra à votre écran.

115 Pour chaque énoncé, vous devrez donc sélectionner une des quatre réponses suivantes :  
totalement d'accord, plus ou moins d'accord, plus ou moins en désaccord et totalement en  
désaccord. À noter que les votes sont totalement anonymes et que les résultats vous seront  
communiqués quelques instants immédiatement après le vote.

120 Je vous rappelle qu'une commission d'enquête n'est pas un tribunal et que son rôle n'est  
pas de prendre une décision. La commission doit faciliter l'accès du public à l'information, recueillir  
l'opinion des personnes intéressées, procéder à une analyse rigoureuse des enjeux, des  
controverses et des tendances, et éclairer le ministre en lui faisant part de ses constats et de ses  
avis.

125 Mon collègue et moi-même sommes engagés à respecter le code de déontologie des  
membres et les valeurs éthiques du bureau d'audience publique sur l'environnement. Ainsi, la  
commission a un devoir d'impartialité, de vigilance et elle doit agir équitablement envers tous, tout  
en suscitant le respect mutuel et en favorisant leur participation pleine et entière.

130 Avant d'amorcer les échanges, la commission d'enquête souhaite faire un tour de table.  
Nous allons donc procéder par ordre alphabétique des organismes et des organisations invités,  
suivi des nom et prénom des participants inscrits. Lorsque vous serez nommé, nous vous prions  
d'ouvrir vos caméras et microphones pour préciser vos titre et fonction. Vous pourrez par la suite  
refermer caméra et micro.

135 Donc, sans plus tarder, monsieur Perreault, pourriez-vous débiter les appels? Merci.

**M. JONATHAN PERREAULT :**

Oui. Alors tout d'abord, pour l'Association de la construction du Québec, Janet Cepeda et Catherine Guay.

140

**Mme JANET CEPEDA :**

Oui, bonjour. Mon nom est Janet Cepeda et je travaille pour l'Association de la construction du Québec comme conseillère en construction durable. Bonne journée.

145

**M. JONATHAN PERREAULT :**

Merci.

150

Madame Guay, est-ce que vous m'entendez?

**Mme CATHERINE GUAY :**

Oui, bonjour. Catherine Guay, conseillère aux affaires corporatives à l'Association de la construction du Québec.

155

**M. JONATHAN PERREAULT :**

Merci et bonjour à vous deux.

160

Pour l'Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec, David Dinelle et Julie Hudon.

**M. DAVID DINELLE :**

165

Bonjour. David Dinelle...

**M. JONATHAN PERREAULT :**

170 On vous entend mal, monsieur Dinelle. On vous entend, mais pas bien.

**M. DAVID DINELLE :**

175 Je vais changer d'écouteurs.

**M. JONATHAN PERREAULT :**

Vous pouvez y aller, madame Hudon, pendant ce temps-là.

180 **Mme JULIE HUDON :**

Bonjour. Julie Hudon de Écohabitations Boréales, constructeur de maisons dans les Laurentides. Je suis invitée par l'APCHQ provinciale.

185 **M. JONATHAN PERREAULT :**

Merci.

**M. DAVID DINELLE :**

190 Oui. Alors, bonjour. Alors, David Dinelle, je suis responsable des affaires gouvernementales à l'Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec. Merci.

195 **M. JONATHAN PERREAULT :**

Merci. Bonjour à vous deux.

Pour l'Association Hôtellerie Québec, Xavier Gret et Thierry Hamtiaux.

200 Alors pour BOMA Canada, Hazel Sutton.



**Mme HAZEL SUTTON :**

205 Oui, bonjour. Hazel Sutton, je suis directrice des normes environnementales avec  
l'Association des propriétaires et des gestionnaires d'immeubles au Canada. Merci.

**M. JONATHAN PERREAULT :**

210 Merci, bonne journée.

Pour le CHU de Québec, Université Laval, Stéphane Schaal.

**M. STÉPHANE SCHAAL :**

215 Oui, bonjour.

**M. JONATHAN PERREAULT :**

220 Bonjour.

**M. STÉPHANE SCHAAL :**

225 Oui, bonjour, Stéphane Schaal. Stéphane Schaal, donc conseiller en développement  
durable pour le CHU de Québec, Université Laval. Merci.

**M. JONATHAN PERREAULT :**

230 Merci beaucoup.

Pour le groupe d'accompagnement conseil du Réseau de la santé et des services sociaux  
en développement durable, Bénédicte Leclerc-Jacques, Marco Lemay.

**Mme BÉNÉDICTE LECLERC-JACQUES :**

235 Oui, bonjour. Bénédicte Leclerc-Jacques, je suis conseillère en développement durable au  
ministère de la Santé et des Services sociaux, puis je pilote le groupe d'accompagnement conseil  
du Réseau de la santé et des services sociaux en développement durable. Merci.

**M. JONATHAN PERREAULT :**

240 Monsieur Lemay.

**M. MARCO LEMAY :**

245 Moi, c'est Marco Lemay, je suis conseiller en développement durable au CIUSS de l'Estrie  
CHUS.

**M. JONATHAN PERREAULT :**

250 Merci, bonjour à vous deux.

Pour le HEC Montréal. Jean-Michel Champagne.

**M. JEAN-MICHEL CHAMPAGNE :**

255 Bonjour. Jean-Michel Champagne, responsable du développement durable à la Direction  
des infrastructures et au secrétariat à HEC Montréal. Je suis aussi président du comité de gestion  
technique intégré de BOMA Québec, l'Association des propriétaires et gestionnaires d'immeubles  
du Québec. Donc le pendant provincial de BOMA Canada, ici, avec ma collègue Hazel Sutton.

260

**M. JONATHAN PERREAULT :**

Merci beaucoup.

265

Pour Synergie Santé Environnement, Alice Bernadet et Nathalie Robitaille.

**Mme ALICE BERNADET :**

270 Oui, bonjour. Alice Bernadet, consultante en santé environnementale et développement durable chez Synergie Santé Environnement.

**Mme NATHALIE ROBITAILLE :**

275 Bonjour. Nathalie Robitaille, directrice régionale de Synergie Santé Environnement, un OBNL. Nous accompagnons les établissements de santé et de services sociaux dans leurs démarches santé environnementale et développement durable. Merci.

**M. JONATHAN PERREAULT :**

280 Merci, et bonjour à vous deux.

Pour Université de Montréal, Stéphane Béranger et Luc Suprenant.

**M. STÉPHANE BÉRANGER :**

285 Oui, bonjour. Stéphane Béranger, donc Université de Montréal, je suis coordonnateur au développement durable et je suis en charge des dossiers sur la lutte aux changements climatiques, la mobilité et les approvisionnements. Et je suis avec mon collègue Luc Suprenant.

**M. LUC SURPRENANT :**

290 Bonjour. Luc Suprenant, je suis conseiller en développement durable à l'Université de Montréal. Je suis en charge notamment du dossier des matières résiduelles pour notre planification stratégique 2021-2023.

295

**M. JONATHAN PERREAULT :**

Merci, bonjour à vous.

300 Et en terminant, pour WSP, comme représentant association firme de génie-conseil,  
monsieur Michael Augé et Jean-François Boulanger.

**M. JONATHAN PERREAULT :**

305 Alors, je crois que c'est terminé, monsieur Zayed.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci. Alors sans plus tarder, nous allons amorcer la...

310

**M. JONATHAN PERREAULT :**

Il y a un autre ajout, je n'ai pas les noms, mais Association des constructeurs de routes et  
grands travaux.

315

**M. PIERRE TREMBLAY :**

Oui, bonjour, mon nom est Pierre Tremblay, je suis directeur du service science,  
technologie et environnement à la ACRGTQ, l'Association des constructeurs de routes et grands  
travaux du Québec. Bonjour, tout le monde.

320

**M. JONATHAN PERREAULT :**

Bonjour.

325

**M. SAMUEL LÉPINE THÉRIAULT :**

Bonjour à tous. Mon nom est Samuel Lépine Thériault, ingénieur à l'Association des  
constructeurs de routes et grands travaux du Québec, donc adjoint, là, du directeur, là, Pierre  
Tremblay qui vient de se présenter.

330

**M. JONATHAN PERREAULT :**

335 Merci. Est-ce qu'il y a d'autres gens que je n'ai pas nommés? Alors, je crois que c'est tout maintenant. Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

340 Alors, merci, monsieur Perreault.

Sans plus tarder, nous allons donc amorcer comme je l'ai indiqué tout à l'heure dans le discours d'ouverture, par une question à portée vraiment générale, qui pourrait faire l'objet de discussions tout aussi larges que la question elle-même.

345 Alors, monsieur Perreault, si vous voulez la projeter à l'écran.

350  
QUESTION

**M. JONATHAN PERREAULT :**

355 Voilà. Alors, pour la première question : « *Quels sont les principaux défis en termes de gestion des matières résiduelles et notamment de récupération dans votre secteur d'activités?* »

**LE PRÉSIDENT :**

360 Donc, les personnes intéressées à prendre la parole, si vous pouvez lever la main, et je vous appellerai dans l'ordre.

Monsieur Jean-Michel Champagne.

**M. JEAN-MICHEL CHAMPAGNE :**

365

Oui, bonjour, je vais prendre la parole un peu plus du côté des institutions et des commerces peut-être plus secteur privé, donc les membres de BOMA Québec. BOMA Canada, donc les édifices plutôt commerciaux, grandes ampleurs. Le défi souvent qu'on va avoir la gestion de nos matières résiduelles va résider dans la diversité des gens qui vont venir.

370

Donc, on a beau mettre en place des affichages, des programmes de récupération, des îlots trois voies, quatre voies, ce qui arrive, c'est qu'on va avoir une grande diversité d'occupants, on va avoir une grande diversité de visiteurs, surtout quand on a des immeubles qui sont universels, des immeubles hybrides avec des *food-courts*, des centres commerciaux, par exemple. Ce qui fait en sorte que plus on essaie de rendre notre système efficace, plus on le complexifie. Plus on le complexifie, moins les gens vont y participer, parce que ce ne sont pas tous les citoyens qui ont le même niveau d'éducation ou de responsabilité.

375

380

Donc, dans la diversité des gens, c'est beaucoup plus difficile. Alors que quand on a des immeubles de plus petites, moyennes tailles qui sont plus homogènes, c'est beaucoup plus simple parce qu'on est capable de créer un esprit de communauté.

385

Alors malheureusement, on a toujours une dichotomie où plus on veut bien faire, on va ajouter plus de voies, mais en même temps, ça va complexifier le tri et ça va être... ça va devenir contre-productif. Donc souvent, ça va être le manque de maturité des gens ou le manque d'habitudes à la maison.

390

C'est quelque chose que j'ai beaucoup observé à travers des études sur le terrain avec des étudiants HEC, par exemple. Si les gens n'ont pas des bonnes habitudes à la maison, ils vont reproduire les mêmes mauvaises habitudes en milieu de travail, en milieu d'étude, en milieu de loisir. Donc, peu importe ce qu'on va mettre en place comme système de récupération, l'efficacité est extrêmement limitée par la compréhension des gens en général de l'importance du recyclage, du compostage, de la bonne gestion des matières résiduelles.

395 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Écoutez, je voulais vous interpeller là-dessus. On nous a fait quand même une démonstration assez éloquente à l'échelle où on remarquait que la présence notamment de plusieurs bacs dans certains endroits stratégiques, que ça soit dans certains aéroports en Europe ou quand même dans certaines résidences, la diversité des bacs en fonction des matières. Alors il y aurait un bac pour les feuilles, un bac pour le carton, un bac pour les métaux. Ce que je comprends de votre intervention, c'est que cette approche-là pourrait complexifier la récupération et donc elle serait moins efficace. On nous a fait la démonstration inverse, par contre, et je voulais vous entendre là-dessus.

405

**M. JEAN-MICHEL CHAMPAGNE :**

OK. Ce n'est pas tant des fois que ça va être contre-productif, par exemple, si on commence à voir des bacs hyperspécialisés. Je vous donne l'exemple, dans certains édifices, dans certains portefeuilles que j'ai gérés au niveau national, on pouvait avoir jusqu'à 13 voies de collecte : les piles, les lunettes, les déchets électroniques, les téléphones cellulaires.

410

C'est correct quand on tombe dans des choses qui sont très spécialisées, mais la limite qu'on va rencontrer, par exemple, si on veut introduire le compostage, qui est quelque chose qui est très universel. On va avoir les déchets non récupérables, les déchets recyclables, le compostable. Habituellement, avec trois voies, on peut bien s'en sortir. Et là, tout d'un coup, les gens, s'ils ne feront pas à la maison, alors que c'est quelque chose qui est assez basique, vont avoir beaucoup plus de difficultés.

415

Je vais avoir énormément de matières compostables dans mes déchets, énormément de déchets dans mon compost, parce que là, tout d'un coup, on veut aller pousser les gens. Alors que si j'ai un bac à piles, si j'ai un bac à métaux, un bac à cellulaires, là ça va très très bien parce que c'est hyper pointu et ce n'est pas à la grandeur d'un édifice, par exemple.

420

Mais lorsque je veux vraiment m'attaquer à chacune de mes zones, à chacun de mes endroits, c'est là des fois que je peux atteindre une certaine limite. La limite de la bonne volonté des utilisateurs. Et ce qui arrive, c'est que je vais avoir quand même une bonne performance, la performance qui va s'améliorer, mais je vais atteindre un certain plafond. Alors là, je vais arriver, je

425

430 vais encore avoir trop de matières recyclables, trop de matières compostables dans mes déchets.  
Et ce plafond-là, je ne suis pas capable de le briser. Et en observant, ce n'est plus tant la  
disponibilité des bacs, mais plutôt est-ce que les gens le font à la maison déjà ou pas.

435 Et c'est avec des observations de terrain avec nos étudiants qu'on est arrivés, on s'est  
rendu compte que, finalement, ce n'était plus l'affichage, ce n'était plus la disponibilité qui faisait  
que j'atteignais mon plafond, c'était que les gens ne le faisaient pas. Ils arrivaient, ils avaient  
plusieurs bacs devant eux, ils foutaient tout à la poubelle. Donc ça, c'est plutôt... Bon, si ça peut  
clarifier un peu. Ça en prend, si on n'en a pas, on ne peut pas le faire, mais il y a un plafond  
actuellement qu'on n'est capable de dépasser.

440 **LE PRÉSIDENT :**

Merci.

Monsieur Renaud.

445 **LE COMMISSAIRE :**

Monsieur Champagne, j'aimerais ça comprendre comment ça fonctionne dans des grands  
immeubles commerciaux. On se retrouve avec plusieurs commerces, vous l'avez dit, souvent des  
450 *food-courts*, des bureaux, il y a une diversité de commerces. Même dans des plus petits  
immeubles, là, si on pense, ce qu'on appelle les *strip malls*, où il y a plusieurs commerces qui sont  
regroupés dans un même bâtiment, centre d'achats.

455 J'aimerais ça comprendre comment ça fonctionne. Est-ce que la responsabilité des  
matières résiduelles, de la gestion des matières résiduelles revient au propriétaire de l'immeuble,  
ou si chaque commerçant doit gérer ses propres déchets et s'occuper de séparer, de trier, de faire  
collecter et tout et tout, là. Comment ça fonctionne?

460 **M. JEAN-MICHEL CHAMPAGNE :**

Il y a une diversité -- Hazel, je ne sais pas si tu es là et que tu veux aussi embarquer --  
mais il y a une diversité de méthodes de récupération qui est aussi grande que le nombre de



465 propriétaires ou le nombre de gestionnaires. Je prends l'exemple de certains édifices au centre-ville, je pense à mes collègues responsables en développement durable dans des grandes tours du centre-ville avec des *food-courts*, et eux vont assurer une centralisation de la gestion, au nom du grand propriétaire, gestionnaire immobilier. Ça peut être des Industrielle Alliance, des Ivanhoé Cambridge et compagnie.

470 Eux vont avoir des standards qui sont très évolués, alors que d'autres gestionnaires, parfois plus petite taille qui n'auront pas les mêmes standards, vont être un peu plus à la pièce. Si on est, par exemple, dans un SmartCentres, on peut très bien obliger chacun des locataires, chacun des utilisateurs d'espace de faire sa propre gestion dans ses édifices.

475 Donc, souvent, on va avoir des centralisations dans les grands immeubles qui sont bien intégrés, et là, c'est beaucoup plus facile. Mais si le propriétaire gestionnaire, dans sa conception des baux, n'offre pas un service évolué, les locataires vont être limités. Alors qu'*a contrario*, si jamais il y a un service qui a évolué, bien les locataires vont payer dans leur bail, ça en fait partie, ils vont avoir accès à des services qui sont plus évolués.

480 Hazel, je ne sais pas si tu veux ajouter là-dessus.

**Mme HAZEL SUTTON :**

485 Oui, bonjour, merci. Alors non, c'est exactement ça. C'est... On voit surtout que dans les centres de commerce de détail, donc les *strip malls* justement, que très souvent, c'est beaucoup plus les commerçants indépendants qui s'occupent de leurs propres déchets. Et donc, justement, il y a vraiment une limite que nos propriétaires gestionnaires nous disent qu'ils peuvent... ils essaient d'intervenir autant qu'ils peuvent, ils essaient de donner autant de conseils et de plans possibles, mais très souvent, ça vient vraiment à la limite. Ils dépendent vraiment du vouloir des commerçants eux-mêmes à vouloir mettre en place les plans de gestion. Alors, il y a vraiment une limite à ce niveau-là.

495 Au niveau des tours de bureaux, c'est très souvent, c'est le gestionnaire qui va s'occuper du tout, alors c'est beaucoup facile à ce moment-là d'intervenir. Et les centres de commerces... les commerces de détail fermés, donc les *shoppings centers*.

**M. JEAN-MICHEL CHAMPAGNE :**

Les centres commerciaux.

500

**Mme HAZEL SUTTON :**

Merci, les centres commerciaux. Eux, à ce moment-là aussi, c'est très souvent c'est le gestionnaire qui s'occupe du tout. Alors, donc c'est ça, ça dépend vraiment du type d'immeubles et les entrejeux qui vont venir créer plus de difficultés que dans d'autres situations.

505

**LE COMMISSAIRE :**

Est-ce qu'il n'y a pas un, je vais dire un certain paradoxe? Dans le sens qu'un petit commerce, par exemple, dans un petit centre d'achats, je vais le dire en anglais, le *strip mall*, là, qui est obligé de gérer ses propres déchets, évidemment, pour lui, la collecte trois voies devient complexe ou est coûteuse, là. Donc, il n'ira possiblement pas vers cette solution-là.

510

Par contre, si c'est géré par le propriétaire de l'immeuble, c'est comme inclus dans son bail, et puis c'est comme dire on se débarrasse de la responsabilité. Le commerçant n'a plus vraiment de responsabilité parce que c'est couvert dans son bail puis, bon, il n'a pas vraiment d'incitatifs à faire de la récupération.

515

Comment... C'est quoi les solutions par rapport à ça, là, d'un... Oui, c'est plus efficace de regrouper, mais d'un d'autre côté, quand on met ça dans les baux, on fait comme se débarrasser de la responsabilité. J'aimerais ça voir s'il y a des façons de faire originales qui pourraient être intéressantes.

520

**M. JEAN-MICHEL CHAMPAGNE :**

Peut-être, ce que j'ai observé à travers le pays, comme ancienne vie quand je voyageais énormément, ce qui va faire la plus grande différence, c'est les gens directement dans l'édifice. Un des édifices que j'ai vu qui avait la meilleure performance environnementale était à Whitehorse, au Yukon, alors qu'il n'y avait aucun service public disponible ni même privé. C'était très difficile de recycler simplement parce que les occupants trouvaient la situation tellement aberrante de ne pas

525

530

avoir accès des services qu'ils s'étaient autoorganisés un système de compostage, autoorganisés un système de nettoyage des contenants.

535 Donc les gens, finalement, qui vont être des occupants, ça va être un gérant de restaurant, par exemple, dans certains restaurants, j'ai vu, c'est le gérant qui l'inculque à ses employés, parce que ses employés le font mal. Une personne très motivée, un employé extraordinaire va souvent être ce facteur-là, ce que vous dites vraiment ce qui permet que ça fonctionne, ça va être la mobilisation des gens, mais d'un point de vue personnel.

540 Et ça, ce sont les meilleurs alliés, peu importe le type d'édifices qu'on gère, lorsqu'on est capable d'avoir des interlocuteurs parmi nos locataires, parmi nos occupants, des interlocuteurs qui se sentent mobilisés, notre travail de gestionnaire est 100 fois plus facile. Ça, c'est vraiment le facteur clé que je pourrais vous suggérer, vous mentionner. Une personne mobilisée dans une équipe fait toute la différence.

545

**LE COMMISSAIRE :**

550 Puis si je vous demandais, monsieur Champagne, comment on peut arriver à ça, c'est quoi... Si on voulait aller vers ça, c'est... Changer le comportement humain, je comprends que ce n'est pas quelque chose de simple, mais comment est-ce qu'on peut arriver... Est-ce que c'est simplement des programmes de sensibilisation? Est-ce qu'il y a d'autres approches qui peuvent être envisagées?

**M. JEAN-MICHEL CHAMPAGNE :**

555

560 La sensibilisation à travers la connaissance... Ce que j'explique souvent aux gens ici, souvent les gens vont parler en termes de CO<sub>2</sub> et de cycle de vie. Je leur dis : oui, mais ce n'est pas juste le CO<sub>2</sub> vos déchets, c'est aussi les centres d'enfouissement qui débordent, c'est le résidu ultime qu'on enfouit et qui disparaît à jamais. Pourquoi on irait faire quelque chose? Bien c'est simplement considérer que c'est chez vous. Ce n'est pas parce que vous ne voyez pas Sainte-Sophie. Ce n'est pas parce que vous ne voyez pas Lachenaie ou Moose Creek que vous n'êtes pas impactés, que ce n'est pas votre province, ce n'est pas votre territoire, ce n'est pas votre pays.

565 Alors, la sensibilisation, oui, mais la sensibilisation avec de l'information qui est claire. On a des enjeux présentement de sites d'enfouissement qui débordent, mais les gens ne savent pas, ils ne comprennent pas nécessairement l'impact que ça l'a. Donc, ce n'est pas toujours évident de les mobiliser.

570 La bonne nouvelle que je vous dis, parce que je travaille avec la génération émergente, avec des jeunes de 20 à 30 ans, les futurs gestionnaires, c'est que la sensibilisation est croissante. Elle est vraiment exponentielle. Les gens sont sensibilisés, les gens veulent améliorer. Et ça va, c'est beaucoup plus facile maintenant qu'il y a 10 ans, honnêtement. Moi, j'ai beaucoup plus de facilités à implanter des voies de collectes non conventionnelles maintenant que j'en ai eu il y a 10  
575 ou 15 ans.

**LE COMMISSAIRE :**

580 Est-ce qu'il y a eu des expériences du type utilisateur payeur, là, *pay as you throw*, dans des immeubles commerciaux? On a vu des expériences au niveau municipal, là, dans des secteurs résidentiels. Maintenant, est-ce qu'il y a eu des expériences de ce type-là qui ont été faites dans des immeubles commerciaux ou dans le secteur commercial en particulier?

**M. JEAN-MICHEL CHAMPAGNE :**

585 Si je peux vous passer un mot là-dessus : actuellement, on est des utilisateurs payeurs. Tous les édifices commerciaux, à part les petits commerces qui sont (inaudible) avec les matières résiduelles domestiques, nous payons pour notre recyclage, nous payons pour notre compost, nous payons pour nos déchets.

590 Et mon enjeu présentement, personnellement je fais énormément de compostage dans mes sites, et j'ai converti plus la moitié de mes déchets ultimes en matière compostable. J'audite mon centre de compostage avec... à Moose Creek, en Ontario. Et mon problème, ce n'est pas que... mon problème, c'est que je n'économise pas. Ça me coûte cher de bien faire, parce que les redevances à l'enfouissement sont tellement compétitives, donc tellement basses, que tous les  
595 autres systèmes que je voudrais mettre en place n'ont aucun avantage financier. Je n'ai pas de (inaudible), je n'ai pas de PRI.

600 Donc, le système utilisateur payeur dans le commercial, dans la forme actuelle avec les redevances d'enfouissement ne fonctionne pas. Parce qu'on paie lorsqu'on achète des matières recyclables à Éco Entreprises Québec, de façon indirecte, et ensuite, je paie pour voir à un récupérateur qui vient chercher ma matière recyclable parce que la valeur est trop basse, donc j'essaie de sortir mon carton, mon papier blanc qui ont une certaine valeur commerciale. Mais au final, mon compacteur à déchets à 80 \$ la tonne me coûte énormément moins cher que mon  
605 système de compost avec les contrôles antiparasitaires, avec la chambre réfrigérée et tout, qui me revient à environ 250 \$ la tonne.

610 Donc oui, je suis utilisateur payeur, mais mon problème, c'est qu'actuellement, je dois libérer des budgets pour pouvoir bien faire. Donc, si la tonne de déchets est à 300 \$ la tonne, ça fonctionnerait très très bien, ça fonctionnerait vraiment très bien. Mais je ne peux pas dire qu'il faut qu'on augmente le prix à la tonne, là. Mais voilà ce qui se passe présentement avec la tarification dans le commercial et institutionnel.

**LE COMMISSAIRE :**

615 Par rapport à ça, j'aimerais ça savoir si Éco Entreprises Québec retourne, paie pour la collecte sélective dans les municipalités, qu'en est-il au niveau des ICI? Est-ce que vous recevez une compensation par rapport à ça? Quand Éco Entreprises Québec va couvrir une partie des coûts, en tout cas, des collectes sélectives en retournant aux municipalités. Au niveau commercial, ça n'existe pas?  
620

**M. JEAN-MICHEL CHAMPAGNE :**

625 Je ne pourrais pas vous dire. Non non, je n'ai pas la connaissance pour savoir si dans la loi, il y a quelque chose qui se passe dans le *backoffice* qu'on ne voit pas. Dans un immeuble commercial, institutionnel, on fonctionne par appel d'offres. Souvent, on va même les regrouper avec un généraliste, une grande entreprise qui va tout nous faire. Donc, on va avoir un prix parfois qui va être global pour tout, alors on n'est pas dans le granulaire à ce moment-là. Si Éco Entreprises Québec finance une partie des installations des récupérateurs privés, nous, on ne le voit pas directement dans nos calculs. On n'a pas accès à ces chiffres-là, s'il existe.  
630

**LE COMMISSAIRE :**

Je vous remercie.

635

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, messieurs, dames.

640

J'appelle maintenant madame Nathalie Robitaille.

**Mme NATHALIE ROBITAILLE :**

Oui, bonjour. Donc, je vais vous parler, en fait, des établissements de santé. Bien, un des enjeux, c'est qu'on a beaucoup de matières, à peu près 23 matières, là, dans le réseau de la santé et des services sociaux. Ce sont de grands volumes. Puis d'une part, dans la plupart des cas, on n'a pas accès à la collecte sélective. Donc, il y a une partie de ces matières-là issue, par exemple, des services alimentaires qui pourraient être facilement intégrés à la collecte sélective.

645

Souvent, on n'a pas ce service-là. Je vous donne un exemple : dans certains cas, ils vont offrir deux bacs pour un hôpital. Donc, c'est vraiment ridicule, on ne peut pas, vraiment pas accéder à cette... mettre en place, en fait, cette récupération-là.

650

Puis quand on parle d'autres matières, je vous donne un exemple, par exemple les plastiques hospitaliers. Ces plastiques-là ne sont pas acceptés dans la collecte sélective. Donc, on doit travailler à créer des partenariats, à faire des projets-pilotes, avec des conditionneurs, des recycleurs pour s'assurer d'avoir une traçabilité. Parce que c'est comme ça qu'on aborde la gestion des matières résiduelles dans le réseau de la santé. S'assurer de la traçabilité, avoir un regard critique aussi. Puis ce qu'on veut, c'est favoriser l'économie circulaire.

655

Et l'autre enjeu qui est de taille dans tous nos établissements, bien c'est un enjeu d'espace. Donc, comme nos matières ont un grand volume, même si on met ça dans un compacteur, là, le compacteur ne compacte pas énormément, donc la tendance, c'est vraiment de tout mettre en ballot.

660

665

670

Puis l'autre enjeu aussi, c'est que par exemple, je reviens aux plastiques hospitaliers. Il y a des plastiques qui ont une valeur sur le marché. Donc, c'est sûr qu'il va y avoir des récupérateurs, recycleurs, conditionneurs qui vont être intéressés par certains types de plastique, mais ça fait en sorte ensuite qu'on se retrouve avec des plastiques qui sont moins intéressants, puis on reste un peu pris avec.

675

Donc, ce qu'on essaie de faire, c'est vraiment d'avoir une vision systémique puis de mettre en place des systèmes qui vont valoriser l'ensemble de ces matières-là. Donc, on a, comme je vous disais, plusieurs matières, ça fait que c'est de trouver un espace pour entreposer, par exemple, des matelas, des plastiques, toutes sortes de matières, puis assurer des collectes, mais pas trop fréquentes parce que là, ça coûte beaucoup d'argent puis on gère des fonds publics. Mais aussi, on a le souci d'éviter d'avoir trop de gaz à effet de serre.

680

Donc, il y a plusieurs enjeux, mais il y a toujours quand même je vous rassure, il y a beaucoup beaucoup de beaux projets puis une belle gestion qui s'installe. Puis bien, nous, le but, c'est de promouvoir la santé et protéger la santé, donc on a aussi cette préoccupation-là. Et de plus en plus, on intègre le volet social dans la gestion des matières résiduelles en mettant en place des plateaux en insertion socioprofessionnelle.

685

Ça fait que je vous ai dressé le portrait rapidement, là, on pourrait en parler plus longuement. Je ne sais pas si vous avez... c'est clair ou vous avez des questions?

**LE PRÉSIDENT :**

690

C'est en partie clair. Dans le sens que vous avez indiqué que bon, vous avez 23 matières, et vous avez indiqué que vous n'avez pas un réel service de collecte sélective. Mais par contre, vous avez également, dans le même élan, indiqué que vous avez une belle gestion qui s'installe. Alors, comment est-ce qu'on peut à la fois ne pas avoir un service de collecte sélective efficace et avoir une belle gestion qui s'installe? Juste que vous me clarifiez ça.

695

**Mme NATHALIE ROBITAILLE :**

Oui. Bien, en fait, c'est parce qu'on travaille à créer des partenariats avec des récupérateurs et des conditionneurs. Donc, on n'a pas accès à la collecte sélective pour certaines

700 matières. Donc par exemple, ce qui est issu des services alimentaires, souvent, c'est jeté. Puis ce  
que les gens, quand les gens viennent à l'hôpital, ce qu'ils voient souvent, bien c'est qu'il n'y a pas  
de bac de récupération pour les bouteilles d'eau, pour les matières issues des services  
alimentaires. Mais, par exemple, les plastiques hospitaliers, on va travailler directement avec des  
conditionneurs, sauf que c'est à très petit pas parce qu'il faut nous-mêmes construire des  
705 partenariats. Donc, il n'y a pas vraiment de soutien.

Puis, bien, c'est aussi l'achat d'équipements, le transport de ces matières-là. Donc, c'est  
sûr qu'il y aurait un soutien à y avoir pour qu'on puisse poursuivre dans cet élan-là puis inciter  
d'autres établissements de santé, de services sociaux aussi à faire de même.

710 Donc là, quand je parle qu'il y a une belle gestion qui s'installe, c'est vraiment à géométrie  
variable. Il y en a qui sont très avancés, d'autres beaucoup moins qui sont aux premiers  
balbutiements. Mais c'est vraiment deux choses différentes, parce que la collecte sélective, même  
si on nous offrait un super service clé en main, il y a plusieurs matières qu'on ne pourrait pas  
envoyer là. Mais il y a quand même une bonne quantité de matières, comme je disais, issue des  
715 services alimentaires qui pourraient en bénéficier.

**LE PRÉSIDENT :**

Et tout ce secteur-là relève de vous?

720

**Mme NATHALIE ROBITAILLE :**

Ah non, non. Moi, je... Nous, on est un OBNL, on accompagne plusieurs établissements  
de santé et de services sociaux au Québec. Il y a Bénédicte, là, je vois qui a la main levée, qui,  
725 elle, est la responsable d'aider tous les établissements de santé et de services sociaux aux  
Québec. Donc, on a une vision parce qu'on travaille avec plusieurs établissements à travers le  
Québec. Donc, on voit ce qui se passe en gestion des matières résiduelles, on les accompagne.  
Mais c'est ça, c'est très variable d'un établissement à l'autre.

730 **LE PRÉSIDENT :**

En fait, madame Bénédicte Leclerc-Jacques pourrait se joindre à l'échange, certainement.  
Si elle veut ajouter des choses, ça enrichirait la discussion.



Madame.

735

**Mme BÉNÉDICTE LECLERC-JACQUES :**

740

Oui, oui, bonjour. Bien, effectivement, les deux grands défis que Nathalie a soulignés, c'est aussi ce que j'allais souligner. À travers la province, on a 34 établissements à travers toute la province du Québec. 34 établissements avec énormément d'installations, énormément de points de service, autour de -- là je donne des chiffres ronds -- 1 600 points de services où on donne des services à la population.

745

Il y a des disparités entre les régions, entre les municipalités et les services qu'on peut recevoir. Dans certains cas, il y a la collecte sélective, mais dans peu de cas, surtout les grosses municipalités, c'est très... même à travers Montréal, ce n'est pas pareil les collectes qui sont données. Quand on s'en va plus loin, il y a d'autres défis. Par exemple, si je prends sur la Côte-Nord où on a un super grand territoire à couvrir, bien il n'y a pas nécessairement de centres de tri qui sont disponibles pour tout le monde. Ça prend beaucoup beaucoup de voyage pour les matières.

750

Donc, c'est ça, un des gros gros défis, c'est la disparité des services. Pour un même établissement, par exemple, je vous donne un exemple, Mauricie — Centre-du-Québec, on a un établissement, mais qui couvre une très très grande, encore une fois, un très grand territoire. On peut avoir des installations à Drummondville, à Victoriaville, à Trois-Rivières, jusqu'à La Tuque. Puis ça, c'est toutes des municipalités, des MRC différentes. C'est toutes des pratiques différentes, tous des services différents qui sont offerts, mais c'est un établissement qui doit gérer tout ça.

755

Évidemment, il y a des chefs de service en hygiène et salubrité dans chacune des installations qui peuvent... qui font la gestion au jour le jour, mais ça demeure que c'est difficile d'avoir une orientation pour tout le monde pareil, qui fait exactement le même... qui dit exactement : on va recycler ça, on va faire ça de cette façon-là.

760

Maintenant, la question du coût aussi est différente d'un établissement à l'autre. Parfois, la municipalité offre gratuitement, d'autres fois, il faut payer. Des fois, il faut payer pour les déchets, d'autres fois pour le recyclage. Des fois, ça joue aussi sur qu'est-ce qu'on va prendre comme décisions dans les pratiques qu'on va entreprendre.

765

770

Sinon, bien comme Nathalie l'a dit aussi, la question de la diversité des matières qu'on a. Oui, il y a des choses qu'on peut envoyer à la collecte sélective, mais d'autres que c'est des matières particulières au réseau de la santé et des services sociaux pour lesquelles il n'y a pas vraiment de filières. Donc ça, c'est un gros enjeu pour nous aussi.

775

Toutes sortes de matières qui pourraient certainement être... trouver une façon de les recycler. Mais comme Nathalie l'a dit, certains établissements ont peut-être plus de ressources humaines ou financières. Bien peut-être pas financières. Peut-être plus de ressources humaines pour pouvoir aller faire ces partenariats-là, mais ce n'est vraiment pas partout pareil. Donc ça, c'est quand même un gros enjeu. Ça fait que si je résume, les gros enjeux, c'est pas mal ça.

780

**LE PRÉSIDENT :**

Puis cette gestion à géométrie variable, je comprends bien qu'elle est... elle fluctue en fonction notamment du territoire. Mais mettons, prenons une région comme la Communauté métropolitaine de Montréal, est-ce qu'il peut avoir aussi de la géométrie variable à l'intérieur de ce territoire? Et si oui, il dépendrait de quoi? Elle dépendrait de quoi.

785

**Mme BÉNÉDICTE LECLERC-JACQUES :**

790

Bien oui. C'est sûr que là, moi... C'est ça, moi, je suis au ministère. C'est sûr que chacun des établissements gère leurs matières résiduelles de manière autonome puis décident c'est quoi leur partenariat. Ça fait que je ne sais pas exactement à Montréal c'est quoi la situation. Mais on aurait dit qu'un établissement à l'autre, on me dit des choses différentes. Parfois, la municipalité va récolter les matières ou va donner des... va avoir des règles différentes, là. C'est-à-dire pour ce qui est des infrastructures disponibles ou des équipements disponibles, que ce soit les bacs, et cætera.

795

Parce que je pense que Montréal, ce n'est pas la Ville de Montréal pour tout tout tout le territoire de l'île, c'est les différentes...

800

**Mme NATHALIE ROBITAILLE :**

Les arrondissements.

**Mme BÉNÉDICTE LECLERC-JACQUES :**

C'est ça, les différents qui gèrent.

805

**Mme NATHALIE ROBITAILLE :**

Oui.

**Mme BÉNÉDICTE LECLERC-JACQUES :**

810

Ça fait que c'est ça, les pratiques ne sont pas nécessairement partout les mêmes. Par contre, à Montréal, on a aussi cinq intégrés universitaires de santé et services sociaux, donc on n'a pas juste un établissement pour l'île. On en a cinq pour cinq autres qui sont non fusionnés qu'on appelle, qui sont des centres universitaires ou des centres hospitaliers, des gros CHU ou des centres spécialisés.

815

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Renaud.

820

**LE COMMISSAIRE :**

J'aimerais ça savoir si la collecte trois voies, c'est systématique dans tous les établissements. C'est-à-dire que tous les établissements vont avoir... vont gérer des déchets, des matières organiques et des matières recyclables.

825

**Mme BÉNÉDICTE LECLERC-JACQUES :**

Ce n'est pas systématique. Là, encore une fois, je n'ai pas le portrait officiel global, c'est un exercice qui est extrêmement difficile à faire, à cause de justement la quantité d'installations puis, mettons, les ressources limitées pour aller chercher l'information.

830

Parce que juste une petite parenthèse, la gestion des matières résiduelles dans un établissement, c'est opérationnalisé par les départements d'hygiène et salubrité.

835

Puis eux autres, ils n'ont pas juste, là, la responsabilité de la gestion de matières résiduelles, ils ont aussi la responsabilité de tout ce que vous avez pu prendre connaissance cette année. C'est-à-dire de s'assurer que c'est bien nettoyé partout puis...Notamment, là, pas juste ça.

840 Mais donc, c'est ça, on a un petit manque de ressources pour aller chercher toutes ces données-là. Puis c'est ça. Donc, je ne peux pas vous dire exactement partout où c'est implanté. Il y a des endroits où ça va mieux, il y a des endroits où il y a des gens qui... il y a plus de ressources pour s'en occuper. Il y a des endroits où les municipalités sont présentes, où ils ont plan de gestion de matières résiduelles qui accompagne plus les institutions publiques, notamment en donnant les services qui sont intégrés, là, à travers les services municipaux. Donc, dans ce cas-là, il peut avoir une collecte, comme vous dites, là, trois voies. Pour ce qui est de la matière organique, c'est très peu d'établissements, selon les dernières estimations qu'on m'a données.

845 Encore une fois, ça, ça va être généralement si la municipalité l'offre, puis sinon certaines initiatives, là. Tout à l'heure, on parlait de différents projets qui peuvent avoir lieu. Donc, par exemple, des déshydrateurs thermiques ou d'autres... je ne m'en rappelle pas c'est quoi le mot exact, mais d'autres machines...

**Mme NATHALIE ROBITAILLE :**

855 Digesteur.

**Mme BÉNÉDICTE LECLERC-JACQUES :**

860 Digesteur, exactement. Ça fait qu'il y a certaines initiatives, mais, t'sais, globalement, je ne peux pas dire que tout le monde, c'est systématique qu'il va y avoir une collecte trois voies. C'est sûr que les plus gros, généralement, ça se fait. Mais encore là, dans la collecte trois voies, on ne mettra pas -- je donne un exemple -- toutes nos poches de solutés, qui sont en PVC qui pourraient certainement avoir une filière pour récupérer. Mais ça, on ne peut pas les mettre.

865 **Mme NATHALIE ROBITAILLE :**

Puis si je peux me permettre de faire un peu de pouce aussi. Comme par exemple, à Montréal, on travaille avec plusieurs CIUSSS, puis il y a certains arrondissements jusqu'à 50 bacs

870 à une installation, passer deux fois par semaine, puis dans un autre arrondissement, il n'y a pas du tout du tout de possibilité d'avoir de bacs.

Dans certains cas, ils vont venir, ils vont demander de mettre ça en bordure de rue. Ça fait que vous voyez bien que sortir 50 bacs en bordure de rue, c'est une chose, sur les trottoirs. Ou  
875 dans certains cas, ils vont même accepter de venir sur le terrain. Il y a des MRC aussi qui vont même aussi offrir un conteneur pour mettre le multi matière, et ils vont récupérer ce conteneur-là, donc un 8 verges cubes, par exemple, et proposer la collecte de matières organiques.

Ça fait qu'on voit vraiment qu'il y a une disparité entre les arrondissements d'une même  
880 ville et entre les MRC, municipalités, mais il y a aussi la taille des sites. On parle d'un hôpital ou d'un CLSC ou un petit centre d'hébergement, bien là aussi, il y a un autre enjeu. Par exemple, si on a un centre d'hébergement, il y a 500 lits, on s'entend que d'avoir deux bacs de 240 litres pour mettre la matière organique, ce n'est pas suffisant, puis est-ce qu'on veut avoir 40 bacs 240 litres. Donc, c'est pour ça que c'est intéressant de faire des projets-pilotes, comme Bénédicte disait, avec  
885 des digesteurs aérobies, donc de traiter in situ la matière organique.

Donc, il faut vraiment être créatif dans le réseau, c'est ce qu'on fait. Puis il y a une grande volonté des équipes d'hygiène, salubrité, le service technique, c'est souvent sous eux, mais on fait face, c'est ça, à ces défis-là d'entreposage, de ressources humaines aussi, parce qu'il faut  
890 transporter cette matière-là aussi.

#### **LE COMMISSAIRE :**

J'ai un peu de difficultés à comprendre, là, à suivre, parce que bon, il y a des endroits où  
895 les collectes sont municipalisées, les municipalités s'occupent de la collecte pour des ICI, ce qu'on appelle les ICI. Dans certaines régions, c'est systématique. À ce moment-là, j'imagine que les établissements font partie de ça. Mais dans la région de Montréal, les ICI, c'est des collectes privées, alors c'est des appels d'offres.

J'imagine que les établissements que vous... les établissements du service du système de  
900 santé gèrent leur propre collecte et au moyen d'appel d'offres, là. C'est ce que je comprends.

**Mme NATHALIE ROBITAILLE :**

905 Tout à fait.

**LE COMMISSAIRE :**

910 À ce moment-là, si vous demandez dans l'appel d'offres la gestion des matières organiques, la matière organique va être gérée peu importe l'arrondissement, là, on s'entend, c'est une collecte privée, là, c'est des contrats privés. Je voulais comprendre, là. Parce que vous semblez dire que vous vous attendez à ce que tout soit public, toutes les collectes soient municipalisées dans tous les établissements?

915 **Mme BÉNÉDICTE LECLERC-JACQUES :**

920 Bien, si je peux me permettre, l'enjeu de la ressource financière est quand même assez important pour nous. T'sais, oui, on a un gros budget dans le réseau de la santé et services sociaux, mais ce budget-là va au service à la population, il ne va pas au service de soutien administratif. Ça fait que ça, c'est un super gros enjeu pour nous.

925 C'est pour ça que quand on a des services qui sont offerts par le public, c'est certain que là, c'est moins un casse-tête. Ça fait que c'est... Peut-être que je peux laisser parler Marco Lemay, qui lui est dans une situation où il doit payer pour les services, qui est au CIUSSS de l'Estrie — CHUS. Mais c'est ça, c'est vraiment un enjeu financier. Ça dépend tout le temps de l'endroit. Ça dépend aussi des filières. T'sais, je pense à la Côte-Nord tout à l'heure, que je vous expliquais que des fois, il y a juste des centres d'enfouissement, il n'y a même pas de centre de tri, il faut faire voyager les matières énormément. Ça fait que c'est ça. Sinon...

930 **Mme NATHALIE ROBITAILLE :**

935 Je reviendrais à ce que je disais au début, en fait. La collecte sélective, ça va être utile pour certaines matières. C'est sûr que concernant le carton ondulé, c'est certain que c'est assez bien instauré. Les compagnies vont en appel d'offres puis font récupérer leur carton. Même chose pour tout ce qui est papier nominatif. Donc, il y a plusieurs matières pour lesquelles, oui, il y a un système en place qui est efficace, puis pour lesquelles on paie.

940 Mais comme Bénédicte le disait, on est un organisme public, donc c'est certain que lorsqu'on peut avoir accès à la collecte sélective, dans certains cas, ce serait vraiment génial d'y avoir accès, parce que dans certains, on y a accès, on a un support service. Puis dans certains cas, quand on va en appel d'offres, notamment en gestion des matières résiduelles, c'est énormément cher. Puis on n'a pas toujours la traçabilité en plus.

**Mme BÉNÉDICTE LECLERC-JACQUES :**

945 Marco, est-ce que tu voulais ajouter quelque chose? Juste parce que c'est un établissement qui doit payer pour ses matières, peut-être qu'il aurait un petit *input*.

**M. MARCO LEMAY :**

950 Bien oui, puis là, si on parle, là, il y a aussi, au Québec, tout le milieu, disons, plus rural ou semi-urbain qui existe, dans une grande partie du territoire. Ça fait que moi, je pense que, t'sais, souvent, on est considérés dans les régions comme un très grand employeur, hein, puis on est souvent une petite bibitte à part. On génère plus de matières, on engage plus de personnes. Puis là, bien le service qui est offert dans une petite municipalité ou une MRC, bien parfois, il est moins adapté aux besoins ou à la réalité du milieu de la santé, disons.

960 Ça fait que peut-être que, t'sais, si je reviens à la question, c'est quoi nos défis en gestion de matières résiduelles, bien ça, c'en est un : comment on pourrait être intégrés, vraiment intégrés au plan de gestion des matières résiduelles des MRC? Ça, ça serait vraiment intéressant parce que je pense à des MRC rurales où le camion de matières organiques fait la *run* pour toutes les maisons, pourquoi je devrais avoir un contracteur privé qui va ramasser mon bac si le camion de la Ville passe dans la même rue en même temps.

965 Il me semble que des fois, on aurait tout avantage à mieux se parler, pour qu'on puisse avoir des solutions plus englobantes, là, pour tout le réseau comme ça. Ça fait que comment que les ICI pourraient être mieux intégrés au plan de gestion des matières résiduelles des municipalités, selon leur situation, selon les quantités qu'ils génèrent. Puis au final, c'est tout le Québec, là, qui en profite. Ce n'est pas seulement que les industries, ce n'est pas seulement que les municipalités.

970

Tantôt, on a parlé de redevances avec Éco Entreprises. C'en est un bel exemple, où nous autres, on n'a aucun lien avec ça, les institutions. Mais où va cet argent-là après, ça pourrait être dans des très beaux programmes qui pourraient aider les institutions à mieux gérer leurs matières organiques, leurs matières résiduelles, par exemple. Ça serait super intéressant.

975

**LE COMMISSAIRE :**

Monsieur Lemay, j'aimerais ça savoir si au niveau des établissements, vous avez la capacité de... vous parlez, là, de s'entendre avec les municipalités, d'être intégrés dans les PGMR des MRC. Est-ce qu'au niveau des établissements, vous avez la possibilité de négocier des ententes, des partenariats pour avoir accès à la collecte municipale ou de... Est-ce que ça peut se faire au niveau des établissements? Est-ce que, dans votre cas à vous, au Centre hospitalier de l'Université de Sherbrooke, vous avez ce pouvoir-là ou cette capacité-là?

980

985

**M. MARCO LEMAY :**

Je vais prendre le mot « capacité », tiens. J'ai neuf MRC dans le territoire. Chaque MRC gère différemment ses matières. Ça fait qu'il y a des MRC où est-ce que la municipalité offre le service. Je le prends. Il y a des municipalités où est-ce que la municipalité nous offre une semaine sur deux. Ah, j'ai un contrat privé pour l'autre semaine sur deux. Il y a des municipalités qui offrent zéro service. J'ai un contrat privé.

990

On est... Si on recule un peu, là, on est tous dans le même bateau. On doit gérer nos matières ensemble. Moi, c'est... On a des beaux projets-pilotes au Québec, ça, c'est super, mais on a avantage à travailler ensemble, puis je trouve qu'on a des services communs qui pourraient être bonifiés.

995

Donc moi, je pense que la collecte, par exemple, de matières organiques, si on revient à celle-là, bien ça pourrait être un bel exemple qu'on pourrait s'associer avec les municipalités pour offrir ce service-là.

1000



**Mme NATHALIE ROBITAILLE :**

1005 Si je peux me permettre, il y a des MRC qui ont compris que collectivement, on pouvait  
atteindre ces objectifs-là. Et moi, certains clients ont été invités par la MRC pour qu'ils puissent  
partager leurs besoins, leurs attentes de façon à ce que les établissements de santé... les  
installations de santé sur leur territoire soient intégrées à la collecte sélective. Donc il y en a qui ont  
vraiment cette ouverture-là, cette volonté-là de nous intégrer, tandis que d'autres, pas du tout,  
comme disait Marco.

1010

**LE COMMISSAIRE :**

1015 Juste en terminant, madame Leclerc-Jacques, est-ce que vous avez une idée, au  
ministère de la Santé et Services sociaux, de la quantité de matières résiduelles qui est générée  
par le réseau? Ou est-ce qu'il y a des chiffres qui seraient disponibles par CIUSSS ou par région  
ou par établissement? Comment est-ce que c'est possible d'avoir ces données-là?

**Mme BÉNÉDICTE LECLERC-JACQUES :**

1020 C'est un très gros enjeu. Ça fait quelques années qu'on essaie de s'y attaquer. Là, cette  
année, c'est dans nos plans d'aller essayer de chercher l'information. L'enjeu étant que... comme  
j'ai dit tout à l'heure, on a 34 établissements partout dans la province, mais j'ai un répondant de  
développement durable par établissement, mais chacun de ces établissements-là a des centaines  
d'installations, à quelques exceptions près, à gérer. Chacun des sites doit gérer ses matières. Ça  
fait qu'aller chercher ces informations-là, c'est très compliqué.

1025

1030 Maintenant, j'ai essayé de récolter certaines informations, mais il va falloir vraiment faire  
une collecte précisément pour ça, ce qu'on n'a pas fait jusqu'à maintenant. Encore une fois, il y a  
une disparité en termes de possibilité de volume par rapport que ce soit les déchets ou les  
matières recyclables. Les matières recyclables sont souvent ou presque toujours récupérées dans  
des conteneurs plus petits, là, 9 verges cubes, à chargement avant, ou même des bacs roulants.  
Ça, le poids n'est pas pesé, donc c'est quand même un élément qui serait intéressant de pouvoir  
avoir comme donnée, sinon il faut faire des estimations. Il y a certains établissements qui ont été  
capables de faire des caractérisations, donc ils peuvent faire des estimés, mais ce n'est vraiment  
pas tout le monde.

1035

1040 La différence pour les déchets, c'est que généralement, c'est des gros (inaudible), donc des très très gros conteneurs, genre 40... je ne le sais pas comment qu'on appelle ça, mais 40 pieds, ou en tout cas. Donc ça, ça compresse. Donc ça, une fois que ça s'en va au centre d'enfouissement ou à l'incinérateur, bien on est capable de peser, mais encore là, il faut aller chercher l'information et que ce n'est pas tout le temps... Ça dépend aussi si la collecte est faite par un privé, si la collecte est faite par la municipalité, il faut aller chercher l'info.

1045 Donc, pour vous répondre plus rapidement, je n'ai pas la donnée, mais je vais... c'est dans nos plans d'aller la chercher pour essayer de justement de cibler les stratégies de réduction et de meilleure récupération. Mais non, pour l'instant, je ne l'ai pas.

**LE COMMISSAIRE :**

1050 Je vous remercie beaucoup.

**LE PRÉSIDENT :**

1055 Merci, mesdames. Écoutez, ce genre d'échanges un peu long peut-être, mais c'est certainement ce que la commission souhaitait avoir en organisant de tels ateliers, avec la contrainte toutefois que je dois prendre moins de mains levées. Pour le moment, il y en a encore quatre. Je vais les prendre, mais je n'ai plus de place pour d'autres mains levées.

Donc, monsieur Luc Surprenant.

1060 **M. LUC SURPRENANT :**

1065 Oui, bonjour, merci de prendre ma question. Je vais essayer d'être le plus concis possible. Écoutez, moi, je vais vous parler du campus de l'Université de Montréal qui est situé sur la montagne, qui est en milieu urbain, qui est étalé sur plusieurs stations de métro. Nous, notre enjeu principal, c'est un enjeu qui est quand même complexe parce qu'on a énormément de matières qui sont générées et qui proviennent de partout. Qui proviennent de partout alentour, des commerces tout autour.

1070 On a aussi des intervenants qui sont multiples sur nos campus. On a toute une très très grande variété de matières, que soit qu'elles proviennent de laboratoires, elles proviennent de cafés étudiants, elles proviennent de services alimentaires, et cætera. Et puis, on a très très peu de ressources à l'interne pour gérer.

1075 En fait, notre principal défi, c'est un défi d'amélioration des pratiques. Parce que nous, bien qu'on puisse prendre toutes sortes de mesures pour, par exemple, faire de la réduction à la source, on a banni, en 2013, 2014, la vente de bouteilles d'eau sur nos campus, on a retiré comme ça 85 000 bouteilles du marché, de nos installations finalement, puis en faisant ça, on a renoncé à des revenus. Et puis pour se rendre compte au final qu'on a toujours des bouteilles d'eau dans nos bacs de récupération, pourquoi, parce que les gens les amènent tout simplement de l'extérieur.  
1080 Donc, on a quand même un impact limité de par nos actions.

1085 On est également un cotisant à ÉEQ parce qu'on émet toutes sortes de publications qui se ramassent dans les bacs de récupération des individus, des ménages. Et puis aussi, évidemment, nous autres, on n'a pas vraiment accès à aucune forme de financement pour nos activités internes. L'enjeu étant vraiment la manipulation, le stockage, le transport des matières sur notre campus. Et oui, on reçoit des services, quoique différents, là, des différents arrondissements parce qu'on est situé sur plusieurs arrondissements. Par exemple, des collectes de résidus ultimes, mais aussi parfois de matières recyclables de collecte sélective, même parfois de matières organiques.

1090 Mais c'est assez difficile d'organiser quelque chose comme ça, c'est assez difficile d'obtenir des données. On n'a jamais été capable de vraiment harnacher la quantité de matières résiduelles qui sont générées sur nos campus. Et puis, on est moins... Moi, j'ai dû mal en tant que conseiller en développement durable d'aller voir la direction puis d'offrir des bons arguments pour investir plusieurs centaines de milliers de dollars pour mettre à jour, par exemple, nos installations  
1095 puis embaucher du personnel pour améliorer nos pratiques en gestion des matières résiduelles quand on n'est pas ni contraint par la loi ni sujet à aucun programme de subvention, et puis qu'on est obligé de faire ça sur nos activités à l'interne à l'université.

**LE PRÉSIDENT :**

1100 Merci. Dites-moi, est-ce que de l'Université de Montréal s'est doté d'une politique d'achat responsable?

**M. LUC SURPRENANT :**

1105 Elle est en cours de rédaction, en fait. Elle devrait être rendue... d'après moi, elle devrait être lancée, là, en 2022.

**LE PRÉSIDENT :**

1110 Est-ce qu'elle fait partie du plan stratégique auquel vous avez fait allusion 2021-2023?

**M. LUC SURPRENANT :**

1115 C'est une démarche qui va s'inscrire dans la même lignée, mais qui est indépendante parce qu'elle est... parce que notre politique d'approvisionnement devra être revue par notre secrétaire général.

**LE PRÉSIDENT :**

1120 Est-ce que vous êtes un petit peu au courant de cette politique en élaboration d'achat responsable?

**M. LUC SURPRENANT :**

1125 Non, mais toutefois, je pourrais me renseigner, là, auprès de notre secrétariat général. Moi, je ne suis pas mêlé à ces discussions-là. C'est quand même assez cloisonné le fonctionnement des universités. Moi, je ne fais pas partie du groupe de travail à ce sujet-là.

**LE PRÉSIDENT :**

1130 Est-ce que les... Est-ce qu'on vous demande votre avis? Est-ce qu'on vous demande votre expertise de façon ponctuelle?

**M. STÉPHANE BÉRANGER :**

1135

Je pourrais peut-être intervenir parce que je suis sur le dossier approvisionnement à l'Université de Montréal. Oui, on travaille justement sur une politique, on voudrait revoir tous les enjeux de... bien d'emballage, on a mis toute l'histoire des emballages, de la récupération. C'est-à-dire qu'on aimerait que les fournisseurs, lorsqu'ils viennent livrer quelque chose, les fournisseurs habituels repartent, comme ils ont un camion vide, avec les emballages qu'ils ont livrés la fois d'avant. Donc, on est en train de revoir tout ce... bien toute la politique en profondeur, mais on est quand même tenus par la loi, on ne peut pas écrire ce qu'on veut dans une politique. Déjà, le terme approvisionnement responsable fait parfois discuter, donc voilà. Qu'on travaille entre... toutes les universités, on travaille ensemble par le regroupement, là, des achats des universités du Québec, le RGAEQ.

1140

1145

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que cette politique, elle est... elle serait sous la juridiction totale et responsable de l'Université de Montréal ou elle requerrait un appui réglementaire, financier et gouvernemental ou municipal?

1150

**M. STÉPHANE BÉRANGER :**

Elle serait sous la... elle appartiendrait complètement à l'université. Elle serait présentée au secrétariat général et probablement acceptée par l'assemblée universitaire et le conseil de l'université.

1155

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce qu'elle vise la réduction à la source?

1160

**M. STÉPHANE BÉRANGER :**

Dans ce dont on parle, on est dans la réduction à la source. On le met, mais c'est toujours un enjeu, comme parlait tout le monde avant, c'est un enjeu de coût. Est-ce que ça va coûter plus cher de faire de la réduction à la source. Parce que c'est un peu ce que tout le monde dit, quand on

1165

1170 est dans le public, on ne peut pas jouer avec les... nous, dans notre cas, on ne peut pas jouer avec les frais de scolarité pour aller chercher de l'argent pour avoir une politique pour avoir une meilleure réduction à la source, parce que nous, on a des coûts à l'interne.

1175 C'est toujours ça. C'est qu'on aimerait mettre, on sait ce qu'il faudrait mettre en place pour que les choses fonctionnent, sauf qu'on n'a ni le personnel ni les budgets pour mettre les choses en place. Mais oui, la réduction à la source, on l'a mise au niveau des services alimentaires où on avait un contrat qui était beaucoup plus petit. Donc, on a beaucoup travaillé au niveau des services alimentaires avec soit des emballages compostables, soit carrément on propose des boîtes aux étudiants, amenez votre propre boîte, en plus, ils ont un rabais de 50 ¢ sur le plat du jour. Donc, on rentre partout où on peut simplement rentrer la réduction à la source, on le fait. Mais dès que ça devient quelque chose de plus gros, plus coûteux, il y a toujours est-ce que ça va coûter plus cher ou pas.

1180 **LE PRÉSIDENT :**

1185 Et, est-ce qu'il y a une place claire pour le réemploi?

**M. STÉPHANE BÉRANGER :**

1190 Le réemploi, on l'a mis. Ça a été dans les échanges qu'on a eus dans les... les échanges que j'ai eus avec mes collègues. On parle du réemploi, on parle d'envisager le réemploi. On a mis ça en même temps que le coût total de possession. On a essayé de mettre ces éléments qui sont relativement nouveaux, bien moi, je trouve à l'Université de Montréal, d'en parler au niveau des approvisionnements. C'est quelque chose qui est relativement nouveau, donc on... C'est écrit, oui.

1195 **LE PRÉSIDENT :**

Je peux imaginer à l'échelle d'une institution, quand on décide, par exemple, de changer le mobilier du corps professoral, des secrétaires, ça crée toute une quantité phénoménale d'anciens bureaux. Est-ce que vous visiez un réemploi institutionnel ou à l'extérieur de l'institution?

1200 **M. STÉPHANE BÉRANGER :**

On vise les deux, puis là, justement, en déménageant au Campus MIL, et les laboratoires de sciences, enfin toute la géographie, physique, chimie et biologie, on s'est retrouvés avec énormément de locaux à vider au niveau du campus principal. Et donc on a tenté de... Des fois, on essaie de contacter bien les autres universités ou, du moins, les organismes scolaires du quartier.

1205 Il y a peu d'intéressés. Contrairement à ce qu'on peut croire, il y a peu d'intéressés par le mobilier. Donc on a fait une vente, l'Université a organisé une vente de tout ce mobilier, de tout ce qui restait dans les bureaux, tout ce qui a été sorti.

1210 Mais le réemploi, il y a peu d'intéressés. Je me souviens, on avait un pavillon, un ancien pavillon qu'on a vendu, qui était rempli de bureaux, et cætera. On a organisé, moi, c'est moi qui les ai organisés, pendant un mois, on a fait des visites. Plein d'organismes sont venus. Puis quand on a dit : « Bien maintenant, venez chercher ce qui vous intéressait », on n'a eu personne. Il n'y a pas forcément tant de gens intéressés par le matériel qu'on a dans les universités.

1215 Puis les gens aimeraient peut-être plus quelque chose pour chez eux et c'est sûr, c'est du matériel plus collectif. Donc un bureau qu'on a à l'université, moi, je ne le verrais pas forcément chez moi. Mais, c'est mon point de vue.

1220 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Renaud.

1225 **LE COMMISSAIRE :**

Oui. Je vais aborder un point avec vous. Je veux juste rassurer, on a des intervenants aujourd'hui qui viennent du secteur de la construction, là, on a des énoncés qui touchent particulièrement le secteur de la construction, là on n'a pas touché encore à ça.

1230 Mais dans le contexte de l'Université de Montréal, parce que bon, on parle du Campus MIL, mais je pense qu'une organisation comme l'Université de Montréal a souvent des contrats de... que ce soit de la rénovation, de la construction, je voulais savoir si vous avez des... si vous intégrez, dans vos appels d'offres, des exigences au niveau de la gestion des résidus de

1235

construction, démolition, rénovation, ou si c'est un aspect qui n'est pas intégré dans vos exigences?

**M. LUC SURPRENANT :**

1240

Si je peux me permettre, là. Pour le moment, ce n'est pas le cas. Il y a eu des... de manière, il y a eu la récupération de résidus des CRD. Mais nous, ça fait partie, là, des éléments qu'on veut intégrer au travers de notre stratégie de développement durable, 21-23. Il va y avoir un groupe de travail qui va être formé autour des enjeux du bâtiment. C'est un des enjeux qui va être abordé au travers de ce groupe de travail là. Mais, effectivement, on est au courant.

1245

Mais c'est assez complexe, parce qu'il y a énormément de types de travaux qui sont faits, il y a énormément d'intervenants, il y a les appels d'offres, et cætera, donc c'est un dossier qui est relativement complexe.

**LE COMMISSAIRE :**

1250

Est-ce qu'il y a un horizon, là, pour... C'est un peu, j'imagine, c'est en ligne avec la politique de l'approvisionnement de l'université, l'horizon, à quel moment tout ça va pouvoir être mis en place?

**M. LUC SURPRENANT :**

1255

22, 23, probablement, là. Ça va... Le temps que nous, on mette en place notre stratégie puis que la politique d'approvisionnement entre en vigueur, là, je pense qu'on est dans un horizon court terme de deux ou trois ans. De deux ans.

1260

**LE COMMISSAIRE :**

1265

Monsieur Surprenant, quand vous avez parlé tout à l'heure, vous avez parlé des commerces autour, « on reçoit des matières résiduelles de commerces autour ». Alors je voulais comprendre, là, peut-être qu'il y avait quelque chose que je ne comprenais pas, là. Vous gérez les matières résiduelles sur un espace plus grand que le campus de l'Université de Montréal? Ou est-ce qu'il y a quelque chose que je n'ai pas saisi?



**M. LUC SURPRENANT :**

1270 Non. Non, en fait, c'est que quand on ouvre nos poubelles et nos bacs de recyclage sur nos campus... Vous savez, nos pavillons, là, hors pandémie, nos pavillons sont ouverts de 7 h le matin jusqu'à 11 h le soir. Il y a même des bibliothèques qui sont ouvertes 24 h/24 maintenant aux périodes d'examen, pendant un mois, pendant la période d'examen.

1275 Il y a énormément de va-et-vient. Il y a des conférences, il y a toutes sortes de choses. On est comme des petites villes, nous, les campus universitaires, en particulier ceux en milieu urbain. Les gens entrent, sortent. Et ce qu'il y a dans nos... -- nous, on le voit depuis des années -- dans nos bacs de recyclage, dans nos poubelles, ce qu'il y a, c'est des gobelets qui viennent de chez... des gobelets à café qui viennent de chez Starbucks, c'est du McDo, c'est du Première Moisson.  
1280 C'est tous les commerces qui sont autour puis qui font des produits d'emballage puis qui se ramassent chez nous.

Nous, ce qu'on fait, c'est qu'on gère les déchets des autres. Puis c'est là où je pointais du doigt tantôt. Le fait, c'est que même si on veut avoir toutes les meilleures pratiques du monde, 1285 mettre en place toutes les meilleures pratiques du monde, par exemple en réduction à la source, on a un impact limité parce qu'il y a énormément des matières qui ne sont même pas générées chez nous, et qui se retrouvent chez nous.

1290 Donc, on gère les matières des autres, mais d'un autre côté, on n'a pas accès à aucune forme de subvention qui vient de soit de RECYC-QUÉBEC ou soit de ÉEQ. Et puis on est même cotisants aussi à ÉEQ. Puis comme mon collègue, Stéphane, le disait tantôt, nous, on ne peut pas moduler nos frais de scolarité en fonction de projets comme ceux-là. Ce qui fait qu'on est un peu coincé, là, dans tout ça. C'est ça que je voulais soulever comme principal défi, en tout cas en milieu universitaire, là, en milieu urbain.

1295

**LE COMMISSAIRE :**

1300 Est-ce que vous avez des données sur les quantités de matières résiduelles qui sont générées? Actuellement, vous faites... vous avez, je vais appeler ça une collecte trois voies, là, vous envoyez des déchets dans les lieux d'enfouissement, dans les centres de tri et dans les sites de traitement des matières organiques...

**M. LUC SURPRENANT :**

Oui.

1305

**LE COMMISSAIRE :**

... ou comment...

1310

**M. LUC SURPRENANT :**

L'îlot typique dans nos corridors, il y a trois voies : il y a les résidus ultimes, évidemment, il y a le papier carton et puis il y a aussi le plastique, verre, métal. Le plastique, verre, métal, lui, il s'en va... est récupéré par la Ville de Montréal, par les différents arrondissements, que ce soit à Côte-des-Neiges, Notre-Dame-de-Grâce ou Outremont. Les résidus ultimes, eux sont récupérés à Côte-des-Neiges à raison de deux collectes par semaine, mais pas à Outremont. Et puis le papier carton était autrefois envoyé chez RAMI, mais qui n'a pas malheureusement survécu au contexte actuel. Et donc là, probablement, là, que c'est la Ville qui va récupérer nos papiers et cartons. Pour le moment, on n'a pas vraiment d'autres scénarios que celui-là. Eux, ils ont un intérêt pour le faire.

1315

1320

On a l'ouverture d'un nouvel campus, vous l'avez dit, au Campus MIL. Concernant les données, les prochaines données qu'on va être en mesure de récupérer, c'est lors de la réouverture de notre campus, on prévoit faire une caractérisation au Campus MIL. Mais pour le moment, nos dernières données, là, sur la génération, elles datent, là, de... notre dernière caractérisation date de 2011 et nos dernières estimations de génération remontent à 2014, si ma mémoire est bonne.

1325

Et puis on a énormément de difficultés parce que la Ville ne nous donne pas de données sur nos matières. C'est des camions qui passent, ils ne sont pas capables de ségréguer les nôtres versus celles du quartier avoisinant. En tout cas, on a essayé déjà d'avoir des discussions à ce sujet-là, que ça n'avait pas été très fructueux.

1330

C'est ça, obtenir des données, là, c'est tout un enjeu. Juste pour vous donner une idée, là, on parle d'un pavillon, là, ici, par exemple CEPSUM. À la sortie du CEPSUM, là, la Ville nous a

1335 demandé il y a quelques années de passer à des bacs, des bacs de 340 litres noirs, là. On doit en avoir à peu près une trentaine à l'extérieur. Donc, allez comptabiliser ça, c'est presque impossible.

**LE COMMISSAIRE :**

1340 Je comprends que l'Université de Montréal, vous bénéficiez de la collecte municipale autant pour les matières résiduelles, les matières recyclables et la matière organique? Pour les trois voies, c'est la collecte municipale, c'est municipalisé? Vous n'avez pas de contrat privé avec...

**M. LUC SURPRENANT :**

1345 Oui oui oui. Non non non, c'est plus compliqué que ça, en fait. L'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, où est situé la majeure partie de notre campus, nous offre deux collectes par semaine pour les résidus ultimes et pour la collecte sélective. C'est le seul arrondissement à offrir ça à Montréal. Il nous offre également pour un pavillon, dans le cadre d'un projet-pilote, la récupération des matières organiques. Mais c'est très très très limité.

1350 L'arrondissement d'Outremont, lui, nous offre seulement la collecte sélective pour le plastique, verre, métal, jusqu'à maintenant. Il y a des discussions en ce moment pour élargir ça, mais pour le moment, là, tout ce qu'on a, eux, avec eux, comme collecte, c'est la collecte sélective, le plastique, verre, métal.

1355 Puis, donc voilà, à certains endroits aussi, on a des compacteurs. Puis ça, les compacteurs ne sont pas collectés par la Ville, par les services municipaux, donc on doit avoir des contrats à cet égard-là.

1360 **LE COMMISSAIRE :**

Je vous remercie.

1365 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur.

Madame Dinelle David.

1370

**M. DAVID DINELLE :**

Oui, bonjour. En fait, c'est monsieur Dinelle. Je suis désolé. Pas de problème.

1375

**LE PRÉSIDENT :**

Excusez-moi.

**M. DAVID DINELLE :**

1380

Écoutez, puis d'ailleurs, vu que je suis de l'industrie de la construction, vous parliez tantôt Messieurs les commissaires, que vous aviez peut-être prévu après-midi ou à un autre... des questions plus précises dans notre industrie, alors je ne veux pas prendre la parole pour d'autres personnes qui voudraient peut-être parler, là, ça fait que je...

1385

**LE PRÉSIDENT :**

C'est parfait. De toute façon, effectivement, nous avons plusieurs énoncés à cet effet-là. Donc, vous vous reprendrez un peu plus tard. Nous allons commencer les énoncés immédiatement la pause, la pause est prévue pour 10 h 30.

1390

**M. DAVID DINELLE :**

Très bien, je rementionnerai ce que je voulais mentionner ce matin alors.

1395

**LE PRÉSIDENT :**

Avec plaisir. Merci.

1400

**M. DAVID DINELLE :**

Merci. Au revoir.

**LE PRÉSIDENT :**

1405 Au revoir.

Madame Catherine Guay.

**Mme CATHERINE GUAY :**

1410

Oui, bonjour. Bien, en fait, on peut peut-être mettre la table, nous, pour ce qui est le secteur de la construction, là. Je vais être avec ma collègue Janet, puis David, au besoin, pourra compléter, parce qu'on a les mêmes enjeux, si on peut dire.

1415

Donc nous, on touche principalement plus le secteur ICI, donc l'institutionnel, commerce et industriel. En fait, nos principaux enjeux, nous, est non seulement l'échéancier, hein, les délais courts que nos entrepreneurs ont pour la réalisation des activités de construction, rénovation, démolition. Entre autres, aussi, l'accessibilité, que ce soit des conteneurs sur les chantiers de construction ou tout simplement le transport des matières vers les centres de tri, que ce soit en

1420

gestion clé en main ou tri en chantier.

Et un troisième enjeu qui est quand même important, malheureusement, la règle du plus bas soumissionnaire fait en sorte que la gestion des débris de construction ne fait pas partie principalement d'une priorité pour l'entrepreneur, si on peut dire. C'est certain que les entrepreneurs en construction, eux font partie de la chaîne de valeur des déchets. Donc ce qui se passe avant, comme par exemple les exigences en devis des donneurs d'ouvrage, et ce qui passe après, donc la valorisation, bien l'envoi des matières en centre de tri et de la valorisation, eux, ça fait partie après de leurs activités de construction. Donc ce qui est important pour eux, c'est ce qui se passe en chantier, donc les problématiques qui se passent vraiment dans les activités de manipulation, finalement, des matières.

1425

1430

On aura l'occasion aussi d'en parler dans les différents énoncés, là, comme monsieur Dinelle a dit. On a trouvé différentes solutions qui pourraient justement inciter les entrepreneurs, parce que, en fait, ce n'est pas juste la sensibilisation, la formation qu'on désire leur faire auprès de ces entrepreneurs-là. Mais ce qui est important en termes de coût, d'accessibilité et d'échéancier pour ceux, donc un incitatif à les aider à ce que les matières aillent au bon endroit, c'est-à-dire le

1435

centre de tri et non vers le site d'enfouissement. On a trouvé des façons, des meilleures pratiques, en fait, pour s'assurer qu'elles se rendent au centre de tri de façon, dans les bonnes pratiques, si on peut dire.

1440

Donc, c'est certain que les incitatifs qu'on peut donner à nos entrepreneurs, que ce soit par la fourniture du bac, justement, pour faire le tri en chantier ou, par exemple, en envoyant les matières au centre de tri, bien qu'il y ait un retour, justement, d'argent pour s'assurer que ça s'en va au bon endroit. Donc je ne sais pas si Janet, tu peux compléter sur certains points aussi, là.

1445

**Mme JANET CEPEDA :**

Nous, on a pensé aussi au tri à la source sur les chantiers. Parce que ceux qui (inaudible) l'entrepreneur à investir dans des projets de construction durable. Mais pour le tri à la source, il y a plusieurs choses à faire comme qualifier les travailleurs au chantier en tri à la source, en recevant des formations, des subventions pour les travaux additionnels en gestion des matériaux, et aussi des informations claires. Les entrepreneurs n'ont pas d'informations d'où est-ce que sont les centres de tri, où est-ce qu'ils peuvent envoyer les débris. Donc, ce sont plusieurs sujets qui font que le tri à la source soit un enjeu à traiter qui est difficile.

1450

1455

**Mme CATHERINE GUAY :**

Si je peux juste rajouter sinon, on a émis certaines recommandations en début d'année pour le budget du gouvernement, donc dans ce sens-là. Puis justement, ça englobe vraiment toute la partie accessibilité. On sait qu'il y a une soixante de centres de tri de CRD au Québec. Puis on sait que davantage de l'accessibilité rapprochée vers les centres de tri incite les gens, justement, à implanter des bonnes pratiques.

1460

Donc actuellement, les écocentres des municipalités ne reçoivent pas les débris de construction. C'est évident qu'ils n'ont pas les installations actuellement, mais c'est des solutions sur lesquelles on pourrait travailler à ce qu'il y ait un grand nombre d'écocentres qui puissent accepter ces matières-là, qu'on parle autant secteur résidentiel, petits ICI, évidemment. Mais je pense que la clé, c'est l'accessibilité, là, à ce moment-là.

1465

1470 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, madame, mesdames.

1475 Écoutez, j'ai eu... j'ai eu ou j'ai la malchance ou la chance d'avoir déménagé au mois de décembre dans un bloc qui est en construction, qui est d'ailleurs encore en construction, même si mon appartement est terminé et que je vis dedans depuis le mois de décembre. Et vraiment, j'ai observé des choses assez étonnantes puis je voulais savoir un peu s'il y a des choses sur lesquelles il pourrait y avoir des interventions.

1480 Je voyais, entre autres, quand l'appartement à côté du mien était en train d'être finalisé, que les travailleurs sortaient des planches de gyproc de presque trois quarts d'une planche de gyproc pour aller la mettre dans le conteneur. Et vraiment, j'étais surpris de voir une si grande quantité. Je marginalise un peu, mais vous pouvez multiplier ça à des centaines, pas seulement pour les feuilles de gyproc mais pour d'autres matériaux aussi.

1485 Et un jour, j'ai rencontré le surveillant du chantier -- pas l'entrepreneur, mais le surveillant du chantier -- puis je lui ai demandé : « Comment ça se fait que vous ne récupérez pas ça pour les autres appartements? » Ah, il dit : « Mais ça coûte beaucoup trop cher, parce qu'il faut faire plus de joints, donc il faut couper la feuille. » Je vous résume ça à sa plus simple expression, là, mais c'est  
1490 la même chose pour tous les autres matériaux qui étaient là.

Et je me disais, certainement, c'est sûr que, pour lui, ça coûte plus cher récupérer ce morceau de trois quarts de feuille de gyproc puis essayer de le mettre dans un autre appartement parce qu'il y a des joints. Des joints, il va falloir avoir plus de joints, donc ça coûtait plus cher que  
1495 d'utiliser une feuille 4 par 12 qui soit directement mise sans... en diminuant substantiellement le nombre de joints.

J'imagine que ce cas presque anecdotique, en fait, vous y êtes confrontés de façon régulière, mais qu'est-ce que... Mais j'imagine aussi que, à grande échelle, ça fait des quantités faramineuses de résidus. Qu'est-ce que vous faites à cet égard? Parce que tantôt, vous avez dit, on sensibilise les entrepreneurs de faire un tri à la source. Mais est-ce qu'on peut les sensibiliser aussi aux limitations ou à la nécessité de récupérer ce genre de matériel qui peut encore être  
1500

utilisé, qui est neuf? Ce n'est pas un matériel usagé, ce n'est même pas un matériel qui est récupéré d'un endroit pour aller à l'autre, c'est du matériel neuf.

1505

**Mme JANET CEPEDA :**

En fait, il y a une méthode de construction qui s'appelle conception, soumission, construction. Ça, c'est comme la méthode générale qu'on utilise. Donc, c'est l'entrepreneur arrive quand les plans de construction sont déjà élaborés. Donc il n'y a pas une communication entre l'architecte, le donneur d'ouvrage et l'entrepreneur pour élaborer le projet. Donc s'il y aurait ça, par exemple, communication, une approche collaborative, un processus de conception intégrée, il pourrait y avoir des décisions comme, par exemple, des méthodes de construction, des matériaux, et ça pourrait beaucoup diminuer le gaspillage de matériaux et la consommation des matières.

1510

1515

Donc c'est ça qu'on a pensé à communiquer aux entrepreneurs, c'est de penser à l'approche collaborative pour réduire beaucoup les gaspillages dans un chantier.

**LE PRÉSIDENT :**

1520

En fait, ça serait juste une forme de sensibilisation?

**Mme JANET CEPEDA :**

C'est une méthode. Des fois, c'est une méthode. Ça peut être le processus de conception intégré qui peut s'instaurer dans les contrats. Donc, c'est toute une méthode de communication entre les différentes parties du projet.

1525

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce qu'une telle méthode comprendrait une démonstration financière, au moins au plan financier, avec le fait de récupérer tous les morceaux, ou l'essentiel des morceaux qui peuvent être récupérés comparativement au fait que si on laisse aller ces morceaux-là comme matières résiduelles?

1530



1535 **Mme JANET CEPEDA :**

Oui, on pourrait... Oui, Catherine.

1540 **Mme CATHERINE GUAY :**

1540

Oui, mais ce que je peux rajouter, en fait, c'est qu'effectivement, ce n'est pas faux, là, qu'est-ce que vous vous êtes fait dire. Effectivement, c'est difficile de sensibiliser les entrepreneurs par rapport à ça, parce qu'effectivement, le coût de la main d'œuvre est beaucoup plus élevé que les matériaux même. Donc, le temps qu'il va passer à essayer de récupérer des petits morceaux pour faire l'érection de son mur, bien à ce moment-là, effectivement, ce n'est pas la méthode qu'il va prioriser.

1545

Donc, tout part d'une sensibilisation puis une, on peut dire d'une sensibilité, là, aux entrepreneurs par rapport à ça. Vous savez, tout va rapidement pour eux, l'échéancier, les délais courts, donc si lui, ça l'a un impact sur la remise de son projet, par exemple, bien c'est des petites interventions qu'il va malheureusement passer à côté de ça. Comme je disais tout à l'heure, la règle du plus bas soumissionnaire. Malheureusement, étant donné qu'il n'y a pas d'exigences ou, par exemple, un système de pointage relié à ça dans les contrats publics, bien, malheureusement, c'est un aspect que l'entrepreneur va négliger tout simplement à ce moment-là.

1550

1555

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Renaud.

1560

**LE COMMISSAIRE :**

Monsieur le président, j'ai encore, j'aurais beaucoup de questions pour le secteur de la construction. Je vais faire comme monsieur Dinelle, je vais attendre qu'on arrive dans ces énoncés-là. C'est très intéressant, là, j'ai beaucoup de questions. Quand on va arriver dans cette section-là, là, je vais pouvoir discuter avec vous et avec les autres intervenants du secteur.

1565

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Alors, nous faisons une pause de 15 minutes. Merci.

1570

---

PAUSE DE QUELQUES MINUTES  
REPRISE DE LA SÉANCE

---

1575

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, mesdames et messieurs, nous allons poursuivre notre atelier. Je demanderais donc à monsieur Perreault de projeter le premier énoncé sur l'écran.

1580

---

ÉNONCÉ 1

---

1585

**M. JONATHAN PERREAULT :**

Voilà. Alors, l'énoncé est dans le contexte où actuellement le taux de recyclage des matières organiques pour les industries, commerces et institutions est faible, 5 % en 2018, dans le cadre de sa stratégie de valorisation, le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques prévoit induire une obligation réglementaire de prise en charge des matières organiques par les ICI. Alors, l'énoncé pour discussion est :

1590

« *La récupération obligatoire de toutes les matières organiques en provenance des ICI est réaliste.* »

1595

**LE PRÉSIDENT :**

1600 Pour les personnes intéressées, à la fin du contexte, vous avez une parenthèse qui indique un document de document. C'est un numéro de document que vous pouvez trouver sur le site Web de notre commission d'enquête, sur le site Web du BAPE. Merci.

1605 Donc, monsieur Jean-Michel Champagne.

**M. JEAN-MICHEL CHAMPAGNE :**

1610 Oui, c'est une belle occasion de pouvoir poursuivre. Ce qui est intéressant dans l'énoncé, c'est quand on mentionne que le taux est faible, environ à 5 %. Ça va être très important aussi de vérifier en fonction de la catégorie d'édifice. Je regardais certains chiffres que j'ai, et dans l'édifice commercial, institutionnel plutôt du côté privé, donc ce qui est plus du côté de BOMA, le taux est beaucoup plus élevé, surtout dans les édifices qui vont faire un effort de bonnes pratiques. On a des programmes qui s'appellent BOMA BEST, de certification, de bonnes pratiques immobilières, et là, les taux vont être au-dessus de 50 %. Je ne peux pas vous dire le chiffre exact, ce n'est pas 1615 une donnée publique, mais les taux vont être plus élevés dans certains types de ICI, de plus grande taille, par exemple, avec des locataires, ce qui est une bonne nouvelle.

1620 La limite, toutefois, qu'on va rencontrer, c'est l'accès aux services de récupération qui répond à nos besoins. Je peux faire des anecdotes très très simples : une fois, on a une résidence étudiante avec 20 logements, la Ville instaure le système de compostage dans l'arrondissement. Je leur pose la question si je peux utiliser leur système de récupération, ils me répondent non parce que vous avez plus que trois logements.

1625 Donc je veux bien, même si je suis un ICI, même si c'est une résidence qui appartient aux universités, mais je dois continuer à faire affaire avec mon récupérateur privé à ce moment-là. D'un autre côté, j'ai des collègues au centre-ville qui ont des édifices de très grande surface et qui n'ont simplement pas l'espace physique pour le faire, et ça demande des investissements majeurs. Alors, certains vont installer des robots, des robots broyeurs pour être capable de faire une soupe avec les résidus alimentaires qui va être envoyée dans des centres biométhanisation. Alors, on est 1630 capable de se débrouiller.

1635 Alors, dans le monde privé, présentement, ce qui se difficile, c'est avoir une flexibilité dans les services et aussi des services qui ont une valeur ajoutée. J'adorerais envoyer mes matières à des centres de biométhanisation, ça me ferait vraiment plaisir s'il y avait une offre. Parce que présentement, le centre où j'envoie mes matières organiques fait de la biométhanisation et va récupérer à partir de leur site d'enfouissement. Ils sont situés pas très loin de la frontière en Ontario, mais ils ne sont pas connectés au réseau de Gaz Métro. Donc, ils ne sont pas connectés au réseau de gaz. Donc, j'adorerais qu'on puisse réutiliser et réinjecter ce gaz-là dans le réseau et pouvoir le consommer, avoir une certaine circularité, mais ça n'existe pas.

1640 La Ville de Montréal qui construit des centres sur l'île de Montréal, je ne sais pas si ça a changé depuis les dernières années, mais la dernière fois que je leur ai posé la question s'ils allaient accepter les matières des producteurs privés, ICI privés, ils nous ont dit non, c'est seulement pour le résidentiel et l'institutionnel municipal.

1645 Alors l'implantation obligation, pas de problème, à la condition toutefois qu'on ait accès à une diversité de services avec une valeur ajoutée et que le monde privé et institutionnel puisse bénéficier des mêmes avantages que le monde institutionnel, public et résidentiel.

**LE PRÉSIDENT :**

1650 Monsieur Renaud.

**LE COMMISSAIRE :**

1655 Monsieur Champagne, je comprends que dans les grands immeubles où possiblement il y a des économies d'échelle, ça fonctionne, en tout cas, vous me parlez de taux de récupération de 50 %, donc c'est quand même significatif. Est-ce que je dois comprendre que dans les petits ICI, là, soit les petites entreprises, on parle possiblement de restaurants, supermarchés où la récupération des matières organiques est quasi inexistante ou très peu, on parle de 5 %, là, c'est quand même...  
1660 5 % en moyenne si on a des immeubles qui sont à 50, là, ça ne fait pas... il n'en reste pas beaucoup pour les autres.

**M. JEAN-MICHEL CHAMPAGNE :**

1665 Non, c'est ça. Je ne peux pas parler au nom des plus petits parce que ce n'est pas eux qui  
vont être dans le giron, par exemple, de BOMA, BOMA Québec, ou dans les édifices qui vont se  
faire certifier. Au niveau des épiceries ou de tout ce qui est agroalimentaire, c'est aussi un autre  
domaine qu'il faut vraiment regarder à part, sur lequel je n'ai pas les chiffres. Mais en général,  
quand je regarde les grands édifices, l'économie de masse, l'échelle et surtout l'accès à des  
1670 ressources pas juste financières, mais des ressources intelligentes; des gens, des spécialistes  
dans une équipe, quelqu'un qui a une tâche ou qui a une responsabilité, ça peut permettre  
l'implantation.

1675 Alors que dès qu'on tombe dans des édifices qui sont beaucoup plus petits, comme vous  
dites, un restaurant, si on n'a pas un leader, ou même le restaurant, ce n'est pas trop pire parce  
qu'il y a une certaine génération, ça fait partie de la culture. Mais pensez à un petit commerce, par  
exemple, il faut vraiment s'assurer qu'eux demeurent, aient une offre de services adaptés, que ça  
soit via les services municipaux, par exemple. Mais si on leur dit que vous devez gérer de manière  
privée, que vous devez payer pour la collecte des matières compostables, c'est souvent là que ça  
1680 va frapper un mur. Parce que l'accès à un service va être très dispendieux par rapport à ce que ça  
coûte... par rapport à ce que ça rapporte.

**LE COMMISSAIRE :**

1685 Est-ce que je comprends, de ce que vous me dites, que le facteur de succès d'une telle  
obligation de recyclage des matières organiques passe par la municipalisation des collectes de  
matières organiques? Que la collecte privée, tant que ça reste une collecte privée, on va toujours  
être confronté à ce problème de coût où le coût d'enfouissement va toujours demeurer plus faible  
que le coût de recyclage ou le coût de récupération.

1690

**M. JEAN-MICHEL CHAMPAGNE :**

1695 Je n'irais pas jusqu'à parler d'une municipalisation parce qu'il arrive un point d'inflexion où  
le volume est trop important par rapport à la qualité de service qui peut être rendu par la  
municipalité.

1700 Je vous donne l'exemple, tantôt j'ai un de mes collègues de l'UdeM qui parlait que la Ville ramasse certaines de leurs matières. Moi, de mon côté, j'aurais pu. Je prends l'exemple de HEC, on aurait pu continuer à faire ramasser certaines de matières recyclables gratuitement par la Ville, mais rendu à 36 bacs en bord de rue, avec des employés qui doivent monter une côte gelée en hiver, le risque santé-sécurité était tellement important et le service tellement peut flexible, que pour avancer nos programmes, on a préféré aller vers le monde privé, qui m'offrait le choix du jour, le choix de l'heure, le choix du conteneur et du volume.

1705 Parce que j'arrive à un certain volume, une certaine taille qui fait en sorte que ce que la Ville peut m'offrir dans son service standardisé n'est pas bon. Toutefois, si la Ville est capable, si les municipalités sont capables de rendre leurs services plus flexibles, mais aussi de les rendre plus ouverts à ceux qui sont compatibles, donc ne pas se limiter, par exemple, à trois logements, ou ne pas se limiter à un certain volume, pour beaucoup de ICI, ça va devenir avantageux. Parce qu'ils vont être capables de faire leur effort de flexibilité de leur côté pour utiliser les services municipaux.

1715 C'est simplement qu'il arrive un point, si vous avez 10 conteneurs ou 10 bacs roulants de 360 litres, ça commence à être beaucoup beaucoup de volumes pour une heure de collecte, à chaque semaine, surtout du côté des matières organiques avec les enjeux d'odeurs, de vermines, de mouches et tout. La flexibilité est vraiment importante dans un certain volume dans les ICI.

**LE COMMISSAIRE :**

1720 Je vous remercie beaucoup.

**LE PRÉSIDENT :**

1725 Merci, monsieur Champagne.

Madame Bénédicte Leclerc-Jacques.

**Mme BÉNÉDICTE LECLERC-JACQUES :**

1730 Oui. Donc, en fait, tout ce que monsieur Champagne vient de mentionner, c'est vrai aussi  
pour nous dans le réseau, je pense qu'on l'a abordé un petit peu tout à l'heure. Dans le fond,  
encore une fois, c'est réaliste dans la mesure où on est soutenu, parce que si on n'a pas de  
soutien, que ce soit par un programme, je ne sais pas, de RECYC-QUÉBEC ou que ce soit par une  
1735 offre de services qui est offerte dans tous nos établissements santé et services sociaux, c'est  
réaliste. Mais autrement, s'il faut y aller par le privé, je ne pense pas, effectivement, que ça puisse  
être réaliste.

Encore une fois, tout ça, ça dépend beaucoup des ressources financières et humaines  
qu'on a. L'enjeu de la santé-sécurité par rapport au déplacement des matières que monsieur  
1740 Champagne a mentionné aussi, c'est quelque chose qui m'est revenu, là, de certains  
établissements de santé et services sociaux.

Encore une fois, comme je disais tout à l'heure, il y a quand même certaines des  
municipalités où c'est implanté. Mais l'enjeu de lourdeur des sacs, considérant que c'est beaucoup  
1745 beaucoup d'eau qui se retrouve dans les matières organiques pour nos services alimentaires  
principalement, c'est quand même un enjeu, là. Donc, il y a une particularité qu'il faudrait vraiment  
prendre en compte lors de la collecte.

Puis sinon, bien c'est ça. C'est très souhaitable, puis je pense que c'est intéressant d'avoir  
1750 une obligation réglementaire, parce que c'est sûr que si c'est obligatoire, bien déjà, on est obligé de  
trouver des solutions. Mais c'est sûr que ça serait vraiment vraiment mieux d'être soutenu. Bien  
pas mieux, mais ça serait nécessaire d'être soutenu autrement que de devoir le faire seul. Voilà.

**LE PRÉSIDENT :**

1755 Monsieur Renaud.

**LE COMMISSAIRE :**

1760 Est-ce que tous les établissements dans leur réseau ont accès à des installations de  
traitement de matières organiques, là, à proximité? Vous parliez de la Côte-Nord tout à l'heure.

**Mme BÉNÉDICTE LECLERC-JACQUES :**

1765 Non non. Bien ça, ça serait un autre enjeu effectivement que je n'ai pas mentionné. Mais dans la perspective où la stratégie de valorisation des matières résiduelles vise à ce que toutes les municipalités se dotent d'une façon de traiter la matière organique, parce que veux, veux pas, je pense que cette stratégie-là, ça vise beaucoup les municipalités aussi à ce qu'elles puissent offrir un service, mais là, ça peut être possible.

1770 Mais effectivement, en Côte-Nord, je ne sais pas s'il y a des -- puis là, je ne sais pas c'est quoi la situation -- mais je ne suis pas certaine qu'il y a même des filières privées. Ça fait que ça serait à avoir aussi. Parce qu'en région plus éloignée, effectivement que c'est quand même... ça peut être un enjeu.

1775 **LE COMMISSAIRE :**

Puis vous n'avez pas de données sur la quantité de matières organiques qui est produite par les établissements de santé et services sociaux au Québec?

**Mme BÉNÉDICTE LECLERC-JACQUES :**

1780 Non non, parce que, en ce moment, c'est ça, à quelques exceptions près, ce n'est pas trié, donc non, je ne pourrais pas vous dire. C'est ça, il faudrait faire des estimés. On a des services alimentaires. Pour la quantité de services alimentaires, je ne veux pas vous dire de niagerie, là, mais il me semble que c'est autour de 400, dans 400 installations, là. Ça fait que c'est  
1785 quand même beaucoup. C'est trois repas par jour aussi, c'est beaucoup de nourriture. C'est sûr qu'il y a un très très gros effort qui est fait au point de vue de ne pas gaspiller, puis de jeter le moins possible, mais ça demeure qu'on a beaucoup de matières organiques. Mais c'est ça, le nombre exact, je ne pourrais pas vous dire.

1790 **LE COMMISSAIRE :**

Je vous remercie beaucoup.



**LE PRÉSIDENT :**

1795

Je reste quand même un peu surpris de voir l'importance que vous accordez à la matière organique et que vous n'avez pas d'estimation ne serait-ce que par une appréciation quelconque, que ça soit fait par un audit ou par une estimation à partir d'un sous-échantillon. Parce que la première question qui va venir, surtout que vous demandez de l'aide, la première question qui va venir : C'est quoi vos estimations? Parce que votre aide va dépendre de votre estimation.

1800

**Mme BÉNÉDICTE LECLERC-JACQUES :**

1805

Je suis d'accord, et c'est pour ça que ça fait quand même plusieurs années qu'on essaie de travailler. Mais encore une fois, comme je disais tout à l'heure, ça nécessite quand même beaucoup de ressources humaines à aller chercher ces informations-là, dans des sites multiples. Puis c'est vraiment l'enjeu d'aller chercher l'information est quand même très grand pour nous.

1810

Donc, c'est sûr qu'il y a -- comment dire -- un petit peu manquement probablement par rapport à aller chercher l'information, mais ça reste que dans nos établissements de services sociaux, l'accent est mis sur le soin, sur les services. Donc, c'est sûr que c'est ça, parfois, il y a un manque de ressources par rapport à ça.

1815

Ça fait que quand je dis qu'on a besoin de soutien, c'est que oui, c'est sûr qu'avoir la donnée, c'est nécessaire puis ça serait vraiment aidant, mais ça demeure que si on est capable de le faire minimalement, si on est capable d'être soutenu, déjà on fait avoir un pas vers l'avant sans avoir à faire cet inventaire-là, donc voilà.

**LE PRÉSIDENT :**

1820

En fait, ce n'était pas tellement l'inventaire auquel je faisais référence, il y a d'autres outils qui peuvent être utilisés. La modélisation peut, en très peu de temps, vous donner une appréciation, ce n'est pas un chiffre exact, mais une appréciation, une fourchette des quantités qui peuvent être produites à l'échelle des 34 établissements dont vous avez la responsabilité. Mais, enfin, je vous dis ça comme ça, là, mais...

1825

**Mme BÉNÉDICTE LECLERC-JACQUES :**

Oui. Mais encore là, par contre, puis même si j'ai la donnée, si je n'ai pas de services, ça demande que...

1830

**LE PRÉSIDENT :**

Non, mais je dis toujours dans l'optique où vous demandez une aide, bien c'est beaucoup plus intéressant de pouvoir la baser sur quelque chose de quantitatif. Ce n'est pas...

1835

**Mme BÉNÉDICTE LECLERC-JACQUES :**

Oui, bien c'est que c'est que jamais...

1840

**LE PRÉSIDENT :**

C'est une aide qui va être proportionnelle à la quantité générée de matières organiques, bien sûr.

1845

**Mme BÉNÉDICTE LECLERC-JACQUES :**

Oui, bien à partir du moment où on me dira que c'est sûr que je vais avoir une aide, bien on mettra toutes les énergies à aller chercher l'information. Mais c'est sûr que, en attendant, c'est plus difficile de convaincre de mettre autant de ressources pour aller chercher l'information.

1850

**LE PRÉSIDENT :**

Ça sera la question existentielle, l'œuf ou la poule. Très bien.

1855

Alors, madame Robitaille, je pense, à côté.

**Mme NATHALIE ROBITAILLE :**

Oui.

1860 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, madame Robitaille.

1865 **Mme NATHALIE ROBITAILLE :**

1865

En fait, parlant de caractérisation, notre organisme, à la demande de plusieurs de nos clients, on a fait plusieurs caractérisations des matières organiques, donc ça nous permet de justement de faire cette fourchette-là, puis à partir du nombre de repas cuisinés par jour, d'estimer un volume. Et ce qui amène à mon intervention. En fait, c'est dans certains cas, les volumes sont tellement grands, à savoir une demi-tonne de matières organiques par jour. Donc, c'est bien évident que si on a accès à la collecte sélective avec des bacs, il va y avoir beaucoup beaucoup de bacs.

1870

Donc, certains de nos clients ont opté pour implanter une technologie in situ. Donc, on se retrouve avec un digestat. Donc mon intervention, c'est dans votre énoncé, ça serait intéressant aussi, dans le cas où certains établissements de santé, installations ont mis en place une nouvelle technologique, ce serait d'accepter, d'intégrer le digestat, que ce soit d'un déshydrateur thermique ou bien d'un digesteur aérobique ou d'un composteur industriel. Ce serait génial.

1875

Parce que dans certaines technologies, comme par exemple, le digesteur aérobique qui est... il y a un premier digesteur au Canada qui est installé en ce moment à l'hôpital de Hull, bien cette matière-là, comme c'est une technologie qui n'existe pas, souvent, le digestat, c'est un petit peu comme une patate chaude, on ne sait pas trop quoi faire avec. Donc, ça serait bien que ça soit intégré dans la collecte de matières organiques. Donc, c'était ce petit, peut-être cette notion-là à ajouter à votre énoncé.

1880

1885

Mais oui, c'est ça, ça prend des chiffres effectivement, ça fait qu'on travaille avec le ministère, avec plusieurs établissements, là, pour avoir au moins une estimation. Puis dans certains cas, bien ce n'est pas nécessairement envisageable d'avoir autant de bacs. Puis aussi, je pense qu'il faudrait adapter la collecte, parce que dans certaines MRC, municipalités, ils vont offrir la collecte aux deux semaines ou, des fois, au mois ou pas du tout l'hiver, donc il faut aller avec des compagnies privées aussi. Donc, peut-être d'avoir un service qui est plus... qui est adapté aux besoins, mais qui est sur une fréquence plus régulière aussi.

1890

**LE PRÉSIDENT :**

1895

Très bien.

**Mme NATHALIE ROBITAILLE :**

1900

Parce qu'on s'entend qu'on peut cuisiner, là, plus de 2 000 repas par jour, puis ça, c'est un hôpital de petite taille.

**LE PRÉSIDENT :**

1905

Merci à toutes les deux, mesdames.

J'appelle maintenant monsieur Jean-Michel Champagne, et ensuite, Luc Surprenant, mais j'arrêterai après. Après, nous passerons au vote. Donc, monsieur Champagne...

1910

**M. JEAN-MICHEL CHAMPAGNE :**

1915

C'était simplement pour... Oui, en fait, c'est juste pour vous donner une idée des chiffres, pas pour le milieu hospitalier, mais en général, dans un édifice conventionnel avec des visiteurs, un *food-court* et tout, je regarde un audit que j'ai fait faire en 2019, assez récent, dans un édifice avec le trois voies implanté à l'ensemble de l'édifice. Et c'est un audit qui exclut toutes les matières ponctuelles, donc tout ce qui est rénovation, démolition, mobilier.

1920

Donc une semaine conventionnelle dans cet édifice-là, on parlait de 3.1 tonnes, dont 42%...43 % étaient des matières organiques, des matières putrescibles qui auraient pu aller dans un centre de compostage, 4 % de papier main, qu'on peut envoyer au compostage aussi. Donc, on est environ à 47 \$ de matière compostable dans un édifice qui, actuellement, un édifice commercial institutionnel qui fait toutes les démarches avec un bon trois voies intégré, si on exclut toutes les matières ponctuelles.

1925

Donc, dites-vous qu'en général, si vous voulez avoir une idée du volume, entre 40 et 50 % serait à peu près le volume des matières résiduelles qui seraient compostables dans un édifice, excluant les activités spécifiques, comme les repas hospitaliers, par exemple, ou une activité

1930 industrielle ou de services. Ça peut vous donner une idée. Et les résidus ultimes, on est encore environ dans le 25 % de matières qui n'a aucun débouché. Donc environ... jusqu'à 50 % organique, 25 % recyclage, 25 % résidu ultime. Si ça peut vous aider un peu dans votre réflexion.

**LE PRÉSIDENT :**

1935 Merci, monsieur Champagne.

**LE COMMISSAIRE :**

Juste, monsieur Champagne, on parle d'un édifice de quoi, de combien de pieds carrés?

1940 **M. JEAN-MICHEL CHAMPAGNE :**

Environ entre un demi-million et 1 million de pieds carrés. Donc un édifice de grande taille quand même.

1945 **LE COMMISSAIRE :**

Merci beaucoup.

**LE PRÉSIDENT :**

1950 Monsieur Luc Surprenant.

**M. LUC SURPRENANT :**

1955 Oui, bien écoutez, il y aurait beaucoup de choses à dire. Pour répondre brièvement à la question, oui, ça serait réaliste, toutefois il y a un certain nombre d'éléments à considérer, notamment la définition des matières organiques dans ce cas-ci.

1960 Je vais vous donner un exemple qui est notre campus de Saint-Hyacinthe, la faculté de médecine vétérinaire. Est-ce que cela comprendrait, par exemple, les résidus qui sont ici de nos animaux d'élevage, de nos animaux de compagnie, et cætera? Donc, est-ce que, par exemple, ça

1965

comprendrait les papiers bruns qui sont utilisés dans les toilettes, là, où on ne peut pas mettre de séchoir à mains parce qu'il y a de la recherche scientifique qui est faite, et cætera. Donc c'est quand même... Il faudrait bien cerner, là, la définition, je pense, de matière organique dans ce cas-ci.

**LE PRÉSIDENT :**

1970

Merci, monsieur.

Donc, nous allons passer au vote, monsieur Perreault.

**M. JONATHAN PERREault :**

1975

Oui. Donc, vous allez voir une boîte de vote apparaître à votre écran. Alors, pour ce qui est du premier énoncé : « *La récupération obligatoire de toutes les matières organiques en provenance des ICI est réaliste* », vous avez quatre choix, de totalement d'accord à totalement désaccord. Vous pouvez voter.

1980

**LE PRÉSIDENT :**

Le vote, monsieur Perreault.

**M. JONATHAN PERREault :**

1985

Oui, j'ai 8 -- 10 votes, maintenant, qui sont rentrés. Tout est dans le d'accord : 40 %, totalement; 60 % plus ou moins.

**LE PRÉSIDENT :**

1990

D'accord. Je rappelle que, évidemment, plus on aura des votes, plus ça sera intéressant. Et je veux vous sécuriser, si vous hésitez à voter, tous les votes sont anonymes.

1995

Alors merci, monsieur Perreault. Si vous voulez projeter le deuxième énoncé maintenant.

---

ÉNONCÉ 2

---

2000

**M. JONATHAN PERREAULT :**

Voilà. Alors, l'énoncé est :

2005

*« La récupération des matières recyclables doit être rendue obligatoire pour les ICI. »*

**LE PRÉSIDENT :**

2010

Donc c'est un peu sur le même modèle que l'énoncé précédent, sauf que ce n'est pas les matières organiques, ce sont les matières recyclables.

Madame Bénédicte Leclerc-Jacques.

**Mme BÉNÉDICTE LECLERC-JACQUES :**

2015

Bon, bonjour, encore. Je pense qu'on en a quand même parlé pas mal tout à l'heure, mais moi, mon questionnement, ce serait qu'est-ce qu'on entend par matière recyclable. Parce qu'un des trucs qu'on a souligné tout à l'heure, c'est que oui, il y a une question de collecte sélective avec des plastiques, des papiers, des cartons, du verre qui est régulier, si on veut, qui vient de nos services alimentaires. Mais on a aussi tous nos plastiques médicaux, qui sont des matières qui pourraient être recyclables, mais qui n'ont pas de filière, qui ne sont pas acceptées dans les centres de tri à l'heure actuelle. Donc, voilà.

2020

**LE PRÉSIDENT :**

2025

Merci.

Monsieur Renaud.

2030 **LE COMMISSAIRE :**

Par rapport aux matières médicales, ce sont des types de plastique qu'on ne retrouve pas dans d'autres secteurs de l'économie, là, qu'on retrouve seulement dans le santé et services sociaux?

2035 **Mme BÉNÉDICTE LECLERC-JACQUES :**

2040 Bien, j'imagine, à quelques exceptions près parce qu'il y a une diversité quand même importante de plastiques, mais peut-être des centres de recherche scientifique. Mais encore là, il y a beaucoup de matières que c'est principalement de santé et services sociaux. Je pense aussi, mettons, à tous nos équipements de protection individuelle.

2045 On va beaucoup dernièrement vers les équipements de protection individuelle qui sont, par exemple, des robes, des chemises, les masques, les visières, qui sont faits de matière issue du plastique. Des fois, c'est mélangé aussi avec d'autres matières, d'où il y a une autre complexité là-dedans, mais bon. Puis ça, c'est aussi des matières qui peuvent... Là, actuellement, vous voyez, elles se retrouvent ailleurs, mais normalement, elles se retrouvent juste en santé et services sociaux. Peut-être que, Nathalie, tu veux ajouter quelque chose.

2050 **Mme NATHALIE ROBITAILLE :**

2055 Bien, en fait, oui, je pourrais répondre. Les plastiques hospitaliers, quand on parle de cette récupération-là, on parle de plastiques qui sont presque encore stériles lorsqu'ils sont jetés. On parle de plastiques d'emballage, des plastiques qui contiennent des dispositifs médicaux. Donc ce n'est pas des plastiques qui ont été en contact avec le patient. Ça, on ne touche pas à ça. On ne parle pas non plus de déchets biomédicaux, donc c'est vraiment des emballages.

2060 Puis oui, ce sont des plastiques numéro 2, numéro 4, numéro 5, numéro 7. C'est juste que de par leur taille, de par leur, aussi, la composition, comme par exemple, le plastique numéro 1, le PET, moi, il y a un conditionneur qui m'a dit : « Bien, votre PET médical n'est pas comme le PET d'une bouteille d'eau. » Donc pour ces raisons-là, ils ne peuvent pas être intégrés à la collecte sélective.



2065

Donc, ce sont vraiment des plastiques spécifiques au réseau de la santé parce qu'ils sont plus épais, parce qu'ils doivent protéger le matériel qui est stérile. Donc, ces plastiques-là ne peuvent pas être intégrés même dans la recette de certains conditionneurs. Donc pour répondre à votre question, je pense que oui, ça serait intéressant qu'on puisse avoir de plus en plus de filières de récupération de nos plastiques, encore faut-il avoir une traçabilité. Puis aussi, comment ils devront être triés et puis consolidés aussi.

2070

Parce que si on dit, oui, le centre de tri les accepte, c'est sûr que si on mélange plein plein de types de matières recyclables ensemble, pour avoir visité plusieurs centres de tri, on le sait que rendu là-bas, c'est très très difficile de retrier ces matières-là. Donc, je pense que ça serait intéressant de peut-être intégrer, d'avoir cette notion-là, en tout cas de tri en amont pour assurer un vrai recyclage de ces matières-là. Puis je pense que c'est ce qui manque aussi dans nos centres de tri au Québec. On récupère beaucoup, mais on recycle peu parce qu'on met un peu n'importe quoi dans nos bacs.

2075

**LE PRÉSIDENT :**

2080

Mais, est-ce que le tri en amont ne revient pas à dire, finalement, la présence de plusieurs bacs?

**Mme NATHALIE ROBITAILLE :**

2085

Bien, c'est ce qu'on fait en ce moment...

**LE PRÉSIDENT :**

2090

(Inaudible).

**Mme NATHALIE ROBITAILLE :**

2095

Oui. En fait, en ce moment, comme on n'a pas accès à la collecte sélective, on fait ce tri-là par matière. Mais si on revient aux enjeux du début, on manque d'espace, on manque de ressources. Donc c'est pour ça qu'on travaille beaucoup avec des plateaux de travail en insertion socioprofessionnelle qui amène ce tri-là. Puis bien, on est vraiment dans l'optique de faire des

ballots. Mais ça, la collecte sélective n'accepte pas de ballots, comme différents fournisseurs privés non plus.

2100

Donc, il y a différents enjeux. Mais comme on a une grande diversité de matières, il faudrait vraiment assurer toute la chaîne pour s'assurer que ce qu'on... l'énergie qu'on met sur le terrain pour récupérer ces matières-là finissent vraiment dans un environnement de recyclage, au Québec idéalement.

2105

**LE PRÉSIDENT :**

Puis outre les espaces qui vous manquent cruellement, là, qu'est-ce qui vous manquerait d'autre?

2110

**Mme BÉNÉDICTE LECLERC-JACQUES :**

Pour pouvoir bien trier?

2115

**LE PRÉSIDENT :**

Oui.

**Mme BÉNÉDICTE LECLERC-JACQUES :**

2120

Puis, mettons, là on parle de bon tri, mettons, on inclut les plastiques qui sont spécifiques au...

**LE PRÉSIDENT :**

2125

Le prétri.

**Mme NATHALIE ROBITAILLE :**

2130 Oui, je ne suis pas sûre qu'on comprend votre question. En fait, à part l'enjeu d'entreposage, quels sont les autres enjeux? C'est d'avoir des filières. Que des filières existent pour la récupération. Que ça soit via la collecte sélective ou autre.

**LE PRÉSIDENT :**

2135 Oui, mais il faut que ça parte de chez vous.

**Mme NATHALIE ROBITAILLE :**

2140 Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

2145 Et chez vous, vous manquez d'espace.

**Mme NATHALIE ROBITAILLE :**

Oui.

2150 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, je vous demande : à part le manque d'espace, qu'est-ce qui bloquerait?

**Mme NATHALIE ROBITAILLE :**

2155 Bien, l'achat d'équipements, justement pour pouvoir faire des ballots, justement, pour pouvoir consolider. Comme par exemple, les plastiques, ça prend un immense volume, mais on est en train de le tester en ce moment. Puis on fait des ballots, en fait, très compacts qui ne prennent pas d'espace puis qui permettent de récupérer une grande quantité de matières avec une petite empreinte physique.

2160

**Mme BÉNÉDICTE LECLERC-JACQUES :**

2165 Si je peux me permettre aussi, Nathalie, vous accompagnez des établissements, donc déjà il y a comme une connaissance de plus au niveau des établissements pour ça. Mais le niveau, là, de tri puis de récupération n'est pas le même partout, là.

**Mme NATHALIE ROBITAILLE :**

2170 Ah non, c'est sûr.

**Mme BÉNÉDICTE LECLERC-JACQUES :**

2175 Ce que vous entendez, là, l'expérience de Nathalie, c'est dans les plus récupérateurs. Bien, il y en a d'autres, là, il y en a d'autres certainement, comme en Estrie aussi, à Québec aussi, il y en a. Dans d'autres régions aussi. Tout ça pour dire que ce n'est vraiment pas égal partout non plus.

**Mme NATHALIE ROBITAILLE :**

2180 Non.

**Mme BÉNÉDICTE LECLERC-JACQUES :**

2185 Qu'est-ce qui manquerait d'autre pour... C'est sûr que...

**LE PRÉSIDENT :**

2190 Mais vous couvrez quand même... Excusez-moi. Vous couvrez quand même 34 établissements.

**Mme BÉNÉDICTE LECLERC-JACQUES :**

2195 Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

2200 Parmi ces établissements, quel est l'établissement que vous considérez comme étant...  
ayant gagné la palme en termes de récupération, et qu'est-ce que cet établissement-là fait de  
particulier?

**Mme BÉNÉDICTE LECLERC-JACQUES :**

2205 Bien, comme ayant gagné la palme. Bien, vous avez... Là, vous me mettez un peu dans  
l'eau chaude. Mais, t'sais, vous avez des... Bien, il y a deux projets en particulier à Fleurimont en  
Estrie, puis aussi à Pierre Boucher. Je ne sais pas si (inaudible) Fleurimont, Marco, tu me  
corrigeras. Puis à Pierre-Boucher, donc, en Montérégie. Il y a des plateaux, comme Nathalie  
expliquait tout à l'heure, des plateaux de tri avec de la réinsertion sociale. Donc ça, c'est des  
projets qui sont super intéressants puis qui permettent d'avoir un meilleur tri justement à la source.

2210 Mais ce type de projet là n'est pas nécessairement applicable partout. Je vous donne un  
exemple : au CHU de Québec, il y a quand même un très... En tout cas, encore une fois,  
maintenant, on a Stéphane qui est ici, ça fait qu'il pourra me corriger. Désolée, il y a du bruit dans  
la rue, je ne sais pas si on entend. Donc, il y a un très bon tri aussi, puis il n'y a pas ce genre de  
2215 plateau là, parce que le CHU de Québec, ce n'est pas un établissement où il y a des services  
sociaux, c'est vraiment juste des centres hospitaliers.

2220 Donc, ce n'est pas nécessairement une possibilité partout de faire ce type d'initiative là,  
puis ça prend aussi un... c'est-à-dire une participation de divers intervenants autres, donc ça prend  
de l'énergie aussi à mettre en place ce type de projets là. Mais j'aurais dit probablement, à  
brûle-pourpoint, là, ce type de projets là.

**LE PRÉSIDENT :**

2225 Excusez-moi, je n'ai pas entendu la fin.

**Mme BÉNÉDICTE LECLERC-JACQUES :**

2230 Désolée, ils lavent la rue devant chez nous. J'aurais dit, donc, s'il faut que je dise quelque chose, le type de projets de plateau de récupération, c'est des exemples qui sont quand même très efficaces au niveau du tri puis de, c'est ça, la qualité des matières qui peuvent être données.

Je ne sais pas, Marco, tu as apparu tout à l'heure, si tu avais quelque chose à ajouter.

2235 **LE PRÉSIDENT :**

Je vais céder la parole à mon collègue, monsieur Renaud.

**LE COMMISSAIRE :**

2240 On parle de tri, de recyclage, je vais prendre le problème par l'autre bout, parce qu'on est obligé de faire du tri puis du recyclage parce qu'on a acheté ces matières-là.

**Mme BÉNÉDICTE LECLERC-JACQUES :**

2245 Hum, hum.

**LE COMMISSAIRE :**

2250 Est-ce que vous avez des options, est-ce qu'il est possible d'avoir, dans vos appels d'offres, parce que vous êtes quand même un gros client pour plusieurs compagnies, est-ce qu'il est possible de mettre dans vos appels d'offres des exigences qui feraient que vous n'êtes pas pris avec ces matières-là? Parce qu'une fois que les matières sont rentrées dans l'hôpital ou dans l'établissement, je suis d'accord avec vous, vous êtes coincés. Ça vous prend de l'espace, ça vous prend des gens. La solution, est-ce que c'est possible de diminuer ça à la source au moyen du pouvoir d'achat que vous avez?

2255

**Mme BÉNÉDICTE LECLERC-JACQUES :**

2260 Dans une certaine mesure. Dans une certaine mesure, on commence à le faire. Il y a certains -- désolée, ça fait encore du bruit, (inaudible) -- il y a certains établissements qui, tranquillement, commencent à intégrer des critères, comme, de ce type-là dans leurs appels d'offres. Là, encore une fois, je n'ai pas vraiment de données.

2265 Nous, en tant que ministère, on a sorti récemment notre cadre de référence en approvisionnement responsable. Ça fait que c'est sûr que c'est un premier pas vers là. Encore une fois, ce n'est pas... il y a différents défis, là, notamment, bien l'intégration des critères d'approvisionnement responsables, c'est relativement nouveau, là, puis ce n'est pas nécessairement super facile à faire. Ça fait qu'il y a beaucoup beaucoup d'efforts à faire à ce niveau-là. Donc oui, ça va être une possibilité, mais ça ne se fait pas du jour au lendemain.

2270 Puis vous l'avez dit, on a un très gros pouvoir d'achat, mais on a aussi des très gros appels d'offres. On se situe... C'est des gros gros montants, donc la législation est plus restrictive selon qu'est-ce qu'on peut faire. Mais il y a aussi la particularité des choses que l'on achète puis la préoccupation de la prévention au contrôle des infections. Des fois, il y a des emballages que ce n'est comme pas vraiment possible de ne pas avoir.

2275 En tout cas, c'est sûr qu'il y a beaucoup de travail à faire, là. Mais éventuellement, oui, il y a des possibilités, là, par rapport à la réduction à la source, mais ce n'est pas... Dans un milieu comme ce qu'on achète, je ne pense que ce n'est pas super simple. Mais peut-être que mes collègues pourraient ajouter pendant qu'ils lavent ma rue.

**LE COMMISSAIRE :**

2285 Bien, je ne sais pas, on a monsieur Schaal du CHU à Québec et monsieur Lemay du CHUS aussi, mais du CHUS avec un « S », à Sherbrooke. Comment vous intégrez ça dans vos politiques d'achat? Est-ce que vous le faites? Est-ce qu'il y a des exigences au niveau des achats pour limiter l'introduction de matières avec lesquelles vous avez de la difficulté à gérer, qui sont difficiles à gérer?

2290

**M. STÉPHANE SCHAAL :**

Oui, ça se fait de plus en plus, comme le dit Bénédicte.

2295 **LE PRÉSIDENT :**

Excusez-moi. Excusez-moi.

**M. STÉPHANE SCHAAL :**

2300

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

2305

C'est juste pour la transcription, c'est monsieur Schaal qui parle.

**M. STÉPHANE SCHAAL :**

2310

Oui, pardon. Excusez-moi, c'est Stéphane Schaal, conseiller en développement durable pour le CHU de Québec. Donc, effectivement, donc on intègre des critères, donc, de développement durable de plus en plus dans nos appels d'offres. Il faut y aller, c'est la théorie un peu du petit pas. Comme le disait Bénédicte, ce sont de gros appels d'offres. Alors, on va travailler sur certains aspects, par exemple, l'emballage. Donc le matériel qui nous est livré, on souhaite qu'il soit emballé peut-être de carton qui peut être recyclé, ou on souhaite éviter, justement, un suremballage. Alors ça, on commence à intégrer ce genre de critères.

2315

Évidemment, c'est perfectible, mais on travaille, donc tout le réseau travaille sur cette question-là. Il y a nos collègues, en fait, du service des approvisionnements et de la gestion contractuelle. C'est quand même aussi un domaine assez complexe où on est vraiment très réglementé, encadré par différentes législations, donc on ne peut pas faire n'importe quoi, en fait, sur la question, donc de l'approvisionnement et de l'intégration, donc, de ces critères de développement durable.

2320

Marco, est-ce que tu veux...



2325 **M. MARCO LEMAY :**

Bien écoutez... Tu as raison. Dans le volet d'approvisionnement responsable, on est vraiment au début des petits pas. Il y a le comité, là, au sein du ministère sur le cadre qu'on a fait, là, pour l'approvisionnement responsable. Mais il reste quand même la masse. Donc, je comprends que quand on l'achète, on doit le gérer. On les gère déjà ces matières-là. La majorité, il y en a une bonne partie qui s'en va à l'enfouissement. Mais moi, ce que j'aimerais voir là-dedans, là, c'est la récupération pour les ICI, là, si c'est obligatoire, mais il faut avoir des débouchés.

Là, nous autres, il y a certaines institutions qu'on travaille à trouver des débouchés pour certaines matières. Je trouve ça super intéressant, c'est motivant, mais est-ce que ça pourrait être des centres de tri, est-ce que ça pourrait être une société d'État qui va aller trouver des débouchés pour ces matières-là? C'est là... Parce que quand on parle de matières recyclables, donc je comprends que les matières qui ne sont pas recyclables deviennent des résidus ultimes. Moi, ça, ça me va. Donc les matières recyclables, est-ce que qu'elles doivent être... est-ce que ça doit être rendu obligatoire? Oui, mais il faut qu'on ait des débouchés pour ces matières-là, puis là, bien on n'est pas partout égal encore une fois au Québec, là, dans les régions, que ça soit rural, urbain, semi-urbain ou les grands centres.

2345 **Mme NATHALIE ROBITAILLE :**

Est-ce que je peux me permettre d'ajouter un élément? En fait, on fait beaucoup allusion aux hôpitaux, mais comme on disait tantôt, il y a des établissements de santé qui ont 180 bâtiments puis il y a des beaucoup plus petites structures dans des plus petites installations, puis dans certains cas, ils pourraient être facilement être intégrés à la collecte sélective, mais il faut juste avoir le bon contenant aussi, en plus de la traçabilité et tout, là.

Mais souvent, dans des petits centres d'hébergement, CLSC ou trucs comme ça, on va moins avoir de plastiques hospitaliers, donc... ou plastiques médicaux, donc à ce moment-là, ils seraient assimilables à la collecte sélective. C'est juste que dans certains cas, d'avoir un conteneur qui est intégré dans la collecte sélective, ça va être beaucoup plus facilitant. Comme disait Marco, tantôt, là, quand il fait -30, avec la glace, monter les bacs, il y a une côte, ce serait mieux d'avoir le bon contenant aussi.

**LE COMMISSAIRE :**

2360

Juste en terminant, madame Robitaille, parce que ça fait quelques fois que vous mentionnez le terme « traçabilité ». Qu'est-ce que vous entendez par « traçabilité »? Traçabilité en aval ou traçabilité en amont, là? Savoir d'où viennent les matières ou savoir où elles s'en vont?

2365

**Mme NATHALIE ROBITAILLE :**

2370

Idéalement, l'ensemble de l'œuvre. Mais on parle beaucoup de traçabilité en aval, en fait. S'assurer que nos matières qu'on met dans le bac, dans le ballot, on sait exactement ce qui advient de ces matières-là. On ne veut pas savoir que le conditionneur à qui il va vendre les granules, mais on veut s'assurer que ces matières-là vont vraiment être recyclées et non pas mises en ballot puis envoyées en Asie. De toute façon, l'Asie a fermé ses portes.

2375

Donc de... Parce qu'habituellement, les compagnies privées vont nous mettre un conteneur, un compacteur. On va mettre le multi matière là-dedans. Ça, je l'ai vu souvent dans le réseau de la santé. Puis finalement, quand on le questionne un peu, puis même si on met dans l'appel d'offres qu'on veut avoir la traçabilité, quand on les questionne, ils nous disent : Secret industriel, on ne peut pas vous dire ce qui advient de vos matières.

2380

Donc ça, je trouve ça triste, surtout qu'avec la fermeture de l'Asie, je trouve que c'est une belle opportunité au Québec de développer des filières de récupération, de récupération, de recyclage puis de faire de l'économie circulaire.

2385

Ça fait que c'est vraiment tout ça. Mais ce serait intéressant en amont aussi de s'intéresser à l'analyse de cycle de vie des produits, puis de réduire, justement, la quantité d'emballage puis la provenance de certains produits. Réduire à la source, hein, c'est le premier des trois R.

**LE COMMISSAIRE :**

2390

Merci beaucoup.

**M. STÉPHANE SCHAAL :**

2395 Si je peux me permettre, peut-être un dernier point, excusez-moi. Oui, Nathalie vient de le  
mentionner, le concept d'analyse de vie, c'est quelque chose qui me semble aussi vraiment  
pertinent à intégrer dans notre manière de gérer les matières résiduelles. Je pense que c'est un  
concept qui est encore une fois assez complexe à mettre en œuvre sur le terrain, mais ça aide  
énormément, justement, pour savoir d'où viennent les matières, comment elles sont produites, où  
2400 elles sont fabriquées, et après, comment elles sont, finalement, disposées après utilisation. Donc  
ça, je pense que c'est un concept qui serait vraiment très important à mettre de l'avant, donc dans  
la gestion des résidus, des matières résiduelles.

**LE PRÉSIDENT :**

2405 Merci, mesdames, messieurs.

J'appelle les deux derniers intervenants avant le vote, monsieur Jean-Michel Champagne.

**M. JEAN-MICHEL CHAMPAGNE :**

2410 Oui. Je sors un peu du domaine hospitalier, je m'en retourne vers les ICI non hospitaliers,  
donc tout ce qui est immeuble universel, *shopping center*, bureau, pour vous donner un peu un  
compte-rendu de l'état des lieux par rapport à la récupération. Merci, Hazel, de te joindre à moi.

2415 Nous, dans le domaine de l'immobilier, commercial, par exemple, dans les meilleures  
pratiques en autorégulation, donc ce qu'on va promouvoir comme pratique de base, vraiment le  
maximum, c'est d'avoir un système de séparation à la source pour le papier, les contenants  
métalliques, le verre, les contenants en plastique et les cartons. Donc tout édifice, par exemple, qui  
voudrait participer à notre programme BOMA BEST de l'édifice écoresponsable doit  
2420 obligatoirement avoir ces systèmes-là en place, et s'il ne les a pas, il doit nous justifier. Il doit  
justifier à son auditeur pourquoi il n'est pas capable de faire la récupération de telle matière.

2425 Donc du côté des ICI plus conventionnelles, si on sort du très technique, avoir un système  
de récupération n'est pas un enjeu. En fait, c'est une bonne pratique qu'on a rendue obligatoire,  
Hazel, dans BOMA BEST depuis 10 ans. Aussi longtemps que je me souviens, on a toujours dû

avoir des systèmes de collecte ou avoir le maximum qu'on peut avoir pour être capable d'être certifié au niveau élémentaire.

2430                   Donc ça, c'est une bonne nouvelle. Le compostage n'est pas encore obligatoire dans BOMA BEST, peut-être ça va venir à moyen terme, on va y travailler.

2435                   Et si je peux ajouter aussi, on parlait d'analyse de cycle de vie, mais un des... ce qu'on voit aussi, moi, j'ai été capable de travailler avec des recycleurs grâce à des projets étudiants, c'est que, en réalité, on a aussi le concept d'écoconception. On ne peut rien faire au point de vue de l'intermédiaire. Dans les ICI, on a un intermédiaire entre celui qui va fabriquer les contenants, par exemple, ou les emballages, celui qui va essayer de les recycler. Nous, on est juste un intermédiaire, on est juste une voie de passage. Et si on veut que notre cycle de vie soit circulaire, si on veut que ça puisse être réintroduit comme matière recyclable, il faut que l'écoconception suive.

2440                   Un client nous avait demandé une fois à un groupe d'étudiants d'analyser ses contenants, et ce qu'on lui a fait comme recommandation, c'est de dire : Bien, tu ne devrais pas avoir plus de volume de contenants que de matières. Voici les ratios de ton meilleur contenant versus ton pire. Tu ne devrais pas avoir en bas de tel format, parce que sinon les recycleurs ne seront pas capables de le récupérer.

2450                   Mais le client était un intermédiaire. Lui, il ne peut rien faire en amont, il ne peut rien faire en aval si celui qui produit le contenant ou l'emballage n'a pas travaillé avec celui qui le recycle pour assurer l'intégration de l'écoconception. Donc c'est là que nous, on frappe une limite, et que les gens de Éco Entreprises Québec, par exemple, deviennent extrêmement pertinents dans l'équation, les gens, les récupérateurs, comme l'organisme 3RMCDQ qui les récupère, deviennent pertinents, parce que nous, malheureusement, on manque énormément d'informations sur les capacités de nos recycleurs, mais aussi sur les choix qui s'offrent à nous de produits écoconçus. Ça fait que c'est un peu ça qu'on a comme situation.

2455                   Hazel, du côté de BOMA BEST, je ne sais pas si tu veux en rajouter aussi sur la performance ou où est-ce qu'on en est avec nos édifices ou qu'est-ce qui s'en vient de ce côté-là?

**Mme HAZEL SUTTON :**

2460

Oui, merci, Jean-Michel. Alors oui, c'est intéressant, parce que du côté des immeubles commerciaux, il y a vraiment une division qui se fait au niveau de la sophistication, si on peut dire, de la gestion des matières résiduelles. Alors, les gestionnaires de tours de bureaux sont beaucoup plus avancés, on pourrait dire, dans leurs méthodes de gestion que ceux, disons, pour les

2465 immeubles industriels ou bien les immeubles de commerce au détail ouverts, donc les *strip malls*.

2465

Alors, je regardais justement dans notre rapport sur (inaudible) écoresponsable qu'on publie à chaque année, pour voir un peu les distributions des taux de réacheminement, et pour les (inaudible) de bureaux, comme Jean-Michel le disait, la plupart sont au-dessus de 50 %. Et pour

2470 les immeubles d'industrie légère et de commerce de détail ouvert, c'est vraiment, la majorité disait, donc, ne pas connaître leur taux de réacheminement. Donc, c'est vraiment des données inconnues qu'ils ne connaissaient pas justement à cause du fait que ce n'est pas eux qui gèrent normalement les déchets, bien qu'ils essaient de s'entretenir avec les locataires autant qu'ils le peuvent. Donc ça crée une difficulté à ce niveau-là.

2470

2475

Et l'autre aspect que je dirais, c'est aussi sur les meilleures pratiques, Janet, que tu mentionnais justement, ce n'est pas requis pour les immeubles d'industrie légère et de commerce de détail ouvert de faire, d'avoir un système de tri à la source parce que justement, on ne s'attend pas à ce que les propriétaires sachent comment se gèrent les déchets.

2480

Donc, il y a vraiment une coupure complète de la communication à ce niveau-là qui serait vraiment une grosse opportunité pour les propriétaires et les locataires de s'entretenir là-dessus. Ça dépend vraiment de la relation qui existe entre les deux. Il y en a qui veulent vraiment essayer autant qu'ils peuvent d'aider les locataires, puis il y en a, c'est moins important pour eux de s'entretenir là-dessus. Et...

2485

**LE PRÉSIDENT :**

Dites-moi... Oui. Allez-y.

2490

**Mme HAZEL SUTTON :**

Non non, allez-y.

2495 **LE PRÉSIDENT :**

Dites-moi, est-ce que les données que vous comptabilisez sont soumises à RECYC-QUÉBEC annuellement?

2500 **Mme HAZEL SUTTON :**

Non, pas directement, mais elles sont disponibles sur notre site Web BOMA Canada, donc c'est public. On a les données pour chaque année depuis 2010 au moins.

2505 **M. JEAN-MICHEL CHAMPAGNE :**

J'ai d'ailleurs mis un exemple de rapport dans le chat présentement. Donc ceux qui sont intéressés, vous pouvez aller voir le rapport des immeubles écoperformants de 2020, par exemple.

2510 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, mais la question sous-jacente, bien sûr, on va certainement jeter un coup d'œil à vos rapports, mais la question sous-jacente, c'est que quand RECYC-QUÉBEC établit son portrait ou le bilan annuel, est-ce qu'ils tiennent compte de vos données?

2515

**M. JEAN-MICHEL CHAMPAGNE :**

Bonne question.

2520 **Mme HAZEL SUTTON :**

Oui. Je ne pourrais pas vous le confirmer. On n'est pas en contact direct. BOMA Canada et RECYC-QUÉBEC ne sont pas... je n'ai pas une communication directe avec quelqu'un à RECYC-QUÉBEC.

2525 **LE PRÉSIDENT :**

Non, je comprends, mais vous avez quand même des... pas des propriétés, mais des édifices dont vous avez... vous faites le bilan au Québec.

2530 **Mme HAZEL SUTTON :**

Oui, oui oui.

**LE PRÉSIDENT :**

2535

Oui.

**Mme HAZEL SUTTON :**

2540

Oui. Et je dirais que le tiers de nos immeubles certifiés se situent justement au Québec. Bien, moins que le tiers, proche du tiers.

**LE PRÉSIDENT :**

2545

Merci.

Monsieur Renaud.

**LE COMMISSAIRE :**

2550

Oui. Juste un petit point parce que BOMA, c'est quand même, BOMA BEST, là, le programme, c'est quand même une certification qui est recherchée, c'est une certification qui signifie de quoi. Mais je ne veux pas dire ça méchamment, mais je constate que vous êtes encore dans le troisième R. Hein, on a 3RV-E, vous êtes encore dans le recyclage. Est-ce qu'il y a des exigences au niveau de la certification des immeubles au niveau de la réduction puis du réemploi, ou si non non non, en autant que vous vous occupez du troisième R, on est capable de vivre avec ça?

2555

2560 En tout cas, dans mon esprit, il y a un ordre dans lequel on devrait s'attaquer; les deux premiers R et le troisième R. Alors, j'aimerais ça vous entendre par rapport à ça,

**Mme HAZEL SUTTON :**

2565 Merci, monsieur Renaud, et très bonne question. Alors, justement, on commence à justement à regarder l'approvisionnement circulaire justement. Alors, c'est vraiment... On est au tout début, je dirais. Très souvent, maintenant, quand on regarde du côté circulaire, de l'approvisionnement circulaire pour les gestionnaires d'immeubles, c'est plutôt... c'est vraiment du côté de construction, alors nous, on veut vraiment regarder c'est quoi les opportunités qui existent pour les gestionnaires, justement de s'y prendre d'avance et justement de réduire la consommation  
2570 dès le début.

Alors, la difficulté qu'on trouve avec BOMA BEST, c'est qu'il faut... on veut essayer d'encourager l'industrie à s'améliorer, et donc ce qu'on trouve, c'est toujours, on est toujours à... on doit balancer, donc, l'idée de vouloir les pousser un peu, mais sans trop, ne pas les pousser trop  
2575 fort. Alors, c'est ça qu'on se trouve à chaque fois qu'on refait, on fait une révision de nos normes.

Alors là, la dernière norme, ça date de 2015, alors ça a quand même cinq ans. Alors, on commence justement à regarder à quoi ressemblerait la prochaine version de la norme. Mais je  
2580 peux vous dire que, absolument, on va commencer à regarder, à mettre beaucoup plus d'emphase sur le côté approvisionnement, sur le côté vraiment de réduction de la source. On a des questions en ce moment qui posent : Ah oui, est-ce que vous avez essayé de réduire votre consommation et nous dire comment vous avez fait, donc en achetant des choses en vrac, par exemple. Mais ce n'est vraiment pas une grosse section du questionnaire.

2585 Donc, on envisage d'augmenter ces types de questions là. Et là, ce que je dirais, c'est qu'on a créé, à BOMA Canada -- et dont justement Jean-Michel Champagne en fait partie -- un comité, justement, sur l'économie circulaire pour les gestionnaires d'immeubles, et on va publier un guide dans un mois, il est quasiment prêt, pour comment intégrer l'économie dans les activités des gestionnaires. Et ensuite, on va faire, on a un deuxième guide qui est quasiment prêt aussi sur  
2590 l'approvisionnement circulaire.



2595 Et ce qu'on remarque déjà, c'est que du niveau des... là, c'est les gestionnaires de tours d'immeubles, justement -- de tours de bureaux, je veux dire -- qui sont beaucoup plus engagés. Ces mêmes gestionnaires là ont aussi des immeubles de d'autres types, mais c'est... il y a tellement une séparation des capacités, je dirais, entre ce qu'ils peuvent faire dans les autres types d'immeubles versus les tours d'immeubles... les tours de bureaux, qu'on s'y prend vraiment aux tours de bureaux pour commencer.

2600 Alors, si on peut au moins essayer de rentrer dans les... de changer les méthodes d'approvisionnement des tours de bureaux, ça sera déjà un très bon départ. Et même à ce niveau-là, ils nous disent déjà que ça va être très difficile. Comme d'autres l'ont déjà dit, une des difficultés, c'est ceux qui font les services de collecte, il y a très peu de... c'est tellement des grosses entreprises, qui ne sont pas nécessairement portées à offrir d'autres types de services. Et donc là, ce que les gestionnaires veulent de BOMA, c'est qu'ils puissent mettre, donc, tous les  
2605 gestionnaires ensemble, à vraiment créer une offre d'achat qui est très très grosse et qui va forcer, donc, ceux qui offrent les services de collecte à changer et d'élaborer, donc, d'augmenter le type de services qu'ils offrent à ce niveau-là.

2610 Et donc, comme le disait quelqu'un d'autre, de commencer à nous dire où s'en vont les déchets à la fin de leur vie. T'sais, comment est-ce qu'on peut s'assurer qu'il y ait une valeur résiduelle à la fin de la vie. Et en ce moment, ils s'y prennent déjà. Il y a déjà des difficultés même juste à avoir les poids des bacs. Alors juste demander pour le poids réel des bacs à chaque *pickup*, c'est extrêmement difficile. Donc, il y a vraiment... Je prédis qu'il va... C'est ça, ça va être... on commence, mais je crois que ça va être quand même un peu difficile. On va continuer à le faire du  
2615 plus qu'on peut en ce moment, là, mais il y a beaucoup de défis à surlever.

**LE COMMISSAIRE :**

2620 Je vous remercie beaucoup.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci à tous les deux.

2625 Monsieur Perreault, pourriez-vous afficher l'énoncé pour le vote, s'il vous plaît?

**M. JONATHAN PERREAULT :**

Oui. Alors, pour l'énoncé numéro 2 : « *La récupération des matières recyclables doit être rendue obligatoire pour les ICI* », vous pouvez passer au vote.

2630

Alors, j'ai 14 votes : 93 %, totalement d'accord; 7 %, plus ou moins d'accord.

**LE PRÉSIDENT :**

2635

Merci, monsieur Perreault. Nous allons donc procéder avec le prochain énoncé, si vous voulez l'afficher.

2640

---

ÉNONCÉ 3

---

**M. JONATHAN PERREAULT :**

2645

Oui. Alors, pour l'énoncé numéro 3 :

« *Le coût plus élevé de la récupération par rapport à l'élimination est l'élément principal qui rend la récupération moins attrayante pour plusieurs ICI.* »

2650

**LE PRÉSIDENT :**

Merci.

Monsieur Renaud.

2655

**LE COMMISSAIRE :**

2660 Pour cet énoncé-là, j'aimerais ça qu'on inclut les gens de la construction aussi, là, parce que c'est un enjeu le coût de l'élimination par rapport aux coûts de récupération pour les gens de la construction, alors...

**LE PRÉSIDENT :**

2665 Alors, monsieur Perreault.

**M. JONATHAN PERREAULT :**

Oui.

2670 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Perreault, pourriez-vous ajouter cet aspect immédiatement sur l'énoncé pour que les personnes, les participations puissent savoir sur quoi ils votent, s'il vous plaît?

2675 **M. JONATHAN PERREAULT :**

Oui, je vais le faire dans le vote, tout à fait.

**LE PRÉSIDENT :**

2680 Donc, on l'inclut. Et lorsqu'il s'agira du moment du vote, évidemment, l'énoncé sera complet. À vous la parole.

2685 Donc, monsieur Champagne. Jean-Michel Champagne.

**M. JEAN-MICHEL CHAMPAGNE :**

Oui. Oui, très rapidement, j'en avais déjà parlé un peu plus tôt. Le coût de la redevance présentement pour les déchets est de 21 \$. Ajoutez tous les frais de gestion, les frais

2690 d'enfouissement, environ 80 à 100 \$ la tonne pour un système pour envoyer nos déchets aux  
déchets. Donc, c'est très compétitif présentement l'enfouissement au Québec. Surtout à l'extérieur  
de la région de Québec où il y a un incinérateur.

2695 D'ailleurs c'est un enfouissement très très compétitif, donc c'est dur pour le recyclage ou  
le compostage de se battre contre. Mais ce n'est pas le seul élément financier actuellement, c'est  
aussi que beaucoup d'édifices ont été conçus pour une gestion avec seulement du déchet, alors il  
y a aussi un... Non seulement, ce n'est pas juste le coût de gestion qui est plus grand, mais en  
plus, c'est l'investissement pour être capable de rebalancer. Alors si vous avez seulement une salle  
à déchets avec un compacteur à déchets, ajouter une chambre froide ou des bacs pour le multi  
2700 matière, dans un édifice existant, demande un investissement financier monétaire.

Alors, c'est dur de justifier un investissement capitalisable, alors qu'il n'y aura aucun retour  
sur l'investissement d'améliorer sa performance. Donc, il y a un double enjeu financier à ce  
niveau-là pour beaucoup d'édifices commerciaux et institutionnels.

2705 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Renaud.

2710 **LE COMMISSAIRE :**

Monsieur Champagne, est-ce que cette situation-là, bon, la région de Québec est  
peut-être particulière, là, parce que c'est l'incinérateur, là. Mais est-ce que ce dont vous parlez, là,  
on parle de 80 à 100 \$ la tonne, on parle de la région de Montréal, est-ce que c'est la même chose  
2715 dans toutes les régions? Est-ce que pour l'ensemble du Québec, est-ce que vraiment l'élimination  
est moins dispendieuse que le recyclage ou la valorisation?

**M. JEAN-MICHEL CHAMPAGNE :**

2720 Je n'ai aucun contrat à l'extérieur de Montréal depuis environ cinq ans. Je ne peux pas  
vous dire comme ça a évolué à l'extérieur de Montréal. Il y a cinq ans, je n'avais pas de différences  
majeures dans les contrats d'approvisionnement, qui étaient plutôt à l'échelle provinciale. Mais je

ne sais pas s'il y en a à l'extérieur de Montréal qui pourraient renchérir là-dessus. Je n'ai pas l'information présentement.

2725

**LE COMMISSAIRE :**

Je vous remercie.

2730

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce qu'il y aurait d'autres intervenants?

Madame Nathalie Robitaille.

2735

**Mme NATHALIE ROBITAILLE :**

Oui. Bien, je fais du pouce sur ce que disait Jean-Michel. En fait, il y a un investissement plus grand. Comme je disais tantôt, l'achat, par exemple, de presses pour pouvoir faire des ballots. Donc si on veut éviter l'enfouissement, bien il faut investir dans un espace. Des fois, c'est même un espace extérieur qu'il faut construire pour pouvoir entreposer cette matière-là puis la consolider. Donc oui, effectivement, dans ce cas-là, l'enfouissement revient moins cher, donc ça prend vraiment une volonté.

2740

2745

Puis les... à l'extérieur de Montréal, en tout cas, de ce qu'on voit, c'est que les frais d'enfouissement varient beaucoup. Bon, les redevances à l'enfouissement sont 23.75 \$ pour tout le monde, mais on voit des frais de levée qui sont incroyablement élevés justement. Puis dans certains cas, si les établissements de santé mettent des matelas là-dedans, bien il y a une surcharge aussi. Donc, il y a certains fournisseurs de services qui vont vraiment exagérer les frais de collecte pour l'enfouissement, là, dans certaines installations au sein d'un même établissement de santé.

2750

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, madame Robitaille. Je demanderais aux personnes qui prennent la parole d'ouvrir leur caméra.

2755

Monsieur David Dinelle.

**M. DAVID DINELLE :**

2760

Oui, rebonjour. Bien écoutez, disons que la question est assez raide, là, pour commencer, on aurait aimé ça faire une petite entrée en matière. Mais on ne se le cachera pas, je pense que, effectivement, c'est sûr que si ça coûte... En fait, je veux juste faire une rapide présentation, là. David Dinelle, je suis responsable des affaires gouvernementales à l'APCHQ. Notre association en construction, en fait, regroupe des petits entrepreneurs en construction résidentielle. 88 % de nos

2765

18 000 membres ont cinq employés et moins. Donc, vous voyez un peu l'image de nos entrepreneurs.

2770

Donc, effectivement, je ne pense qu'on ne se le cachera pas, là, c'est sûr que si ça coûte, il y a toujours le coût-bénéfice qui rentre en considération, là, si ça coûte plus cher à faire de la récupération, bien le choix souvent vient de facilement d'y aller vers... de ne pas récupérer, là, ça fait que... Puis c'est la même chose, je pense, pour les centres de tri. T'sais, s'ils sont en compétition avec les lieux d'enfouissement, ça coûte moins cher passer par le lieu d'enfouissement que par le centre de tri, bien c'est sûr que le choix se fait facilement.

2775

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur Dinelle. Nous aurons l'occasion, donc, tout à l'heure, quand on aura d'autres énoncés plus spécifiques au CRD.

2780

Monsieur Marco Lemay.

**M. MARCO LEMAY :**

2785

Oui. Je pense que chaque région est différente. Tantôt, vous avez abordé la question des coûts. Bien, au CIUSS de l'Estrie-CHUS, donc dans neuf MRC, une centaine de bâtiments, dans chaque MRC, ce n'est pas le même prix que j'ai pour l'enfouissement, pour la récupération ou pour le compostage ou pour la récupération des matériaux de construction, rénovation, démolition.

2790           Donc, à certains endroits, si la municipalité prend en charge, disons, la récupération en bord de rue pour le papier, carton, plastique, verre, métal, bien ça ne coûte rien à l'institution. Mais quand j'ai un contrat, bien ça me coûte quelque chose. Puis dans certains endroits, bien les contrats, il y a des endroits que ça me coûte moins cher faire... plusieurs endroits que ça me coûte moins cher de faire du recyclage que de l'enfouissement.

2795           Ça fait que là, je le vis, mais c'est parce que j'ai un contrat privé, là, qui fait tout le tour de nos établissements. Mais c'est chaque bâtisse est différente quand tu as un contrat privé. Ça fait qu'il y a une petite nuance, là, à apporter. Puis, t'sais, quand on parle, c'est sûr... Puis là, la nuance, c'est mince, là, mais t'sais, on parle souvent, t'sais, on compare enfouissement, recyclage.

2800           Puis je comprends qu'on est dans la question « les coûts élevés de la récupération », mais il faudrait voir la gestion des matières résiduelles comme un tout.

2805           Bien, quand on construit quelque chose, pour gérer nos matières résiduelles, ça prend ça puis ça coûte ça. Pour gérer nos matières résiduelles à la cafétéria, ça coûte ça. Toute personne, depuis tantôt, là, on se pose la question : Ça coûte-tu trop cher l'enfouissement? Est-ce que ça coûte... C'est quoi, c'est que ça coûte combien la tonne? On en parle, mais t'sais, on ne parle pas des émissions de gaz à effet de serre, des coûts de la pollution diffuse, les coûts à la santé. C'est tout ça aussi, là, la gestion des matières résiduelles. Je comprends que la question était précise, là, sur la récupération, mais bon, ça dépend.

2810           **LE PRÉSIDENT :**

2815           Je pense, c'est juste pour vous informer, monsieur Lemay, que vous pouvez également déposer un mémoire lors de la deuxième partie de l'audience publique qui aura lieu vers la fin du mois de mai. Toutes les informations existent sur le site Web. Évidemment, nous ne pouvons pas, en un seul atelier d'une journée, aborder l'ensemble des thèmes et l'ensemble des enjeux. Mais bien sûr, dans notre rapport, l'ensemble des enjeux que la commission aura jugés pertinents et prioritaires seront traités.

2820           Alors, pour aujourd'hui, bien sûr, il y a des éléments limitants, mais notre objectif est justement en fonction d'un choix très très spécifique de représentants, c'est d'avoir le portrait qui pourrait aider la commission dans son travail d'analyse.

2825 Donc, je... Oh, il y avait une personne, Julie Lafond, je crois, qui a enlevé sa main.

Donc, monsieur David Dinelle.

**M. DAVID DINELLE :**

2830 Oui, bien écoutez, je voulais juste préciser que j'avais pris la parole parce que j'avais cru comprendre de monsieur Renaud qu'il souhaitait entendre parler l'industrie de la construction. Écoutez, ça nous fera plaisir d'en discuter après-midi, là. Si vous souhaitez, ça peut attendre à après-midi.

2835 **LE COMMISSAIRE :**

2840 Non non, par rapport aux coûts en particulier, par rapport aux coûts de récupération par rapport à l'enfouissement, effectivement, je veux vous entendre parce que les énoncés qu'on a sont peut-être un peu plus spécifiques, mais là, c'était par rapport spécifiquement aux coûts. Est-ce que c'est vraiment les coûts de récupération qui empêchent qu'on améliore notre performance globale de récupération?

**M. DAVID DINELLE :**

2845 Bien, il n'y a pas juste les coûts certainement, il y a d'autres choses en ligne de compte. En fait, ce matin, je vous l'aurais mentionné, là. T'sais, je pense qu'il y a beaucoup la question de l'accompagnement, la question de la sensibilisation auprès de nos petits entrepreneurs en est pour beaucoup. Il y en a beaucoup qui le font, là. En fait, on a sondé quelques entrepreneurs pour... puis il y en a plusieurs qui le font par, disons, par valeur personnelle, souhaiter le récupérer.

2850 Mais souvent, ils se retrouvent dans des contextes où ça devient de plus en plus difficile. Les chantiers sont tous différents les uns des autres. Surtout si on parle, on peut parler de la construction neuve, mais la question que quand on fait du neuf, bien le tri devient de plus en plus facile, les matériaux sont neufs. Je pense que monsieur Zayed le disait ce matin. Mais quand on fait de la rénovation, puis qu'on est dans un contexte avec deux, trois personnes, puis qu'on a déjà signé quatre contrats, puis que, bien on doit les livrer, là, est-ce que je prends la peine de déconstruire pour bien trier ou je mets tout dans le bac que j'ai loué.



2860 Parce que c'est là que ça devient compliqué. La question de la main d'œuvre est difficile à aller chercher. En fait, on peut demander... La question de bien trier, en fait, je pense que ça a été mentionné aussi ce matin, sur les appels d'offres. Bien, en fait, mettons, le demandeur d'ouvrage, la personne qui engage les entrepreneurs pour des travaux de rénovation, est-ce qu'elle va le demander? Parce que ça a un coût supplémentaire certainement si on se met à déconstruire par rapport à démolir.

2865 Est-ce que... Moi, je peux bien le proposer aux gens où je vais faire de la rénovation, mais c'est sûr que ça a un coût supplémentaire. Alors, si je le fais dans ma soumission puis je précise que je vais déconstruire puis bien trier, mais que l'entrepreneur d'à côté, lui, ne le fait pas, t'sais, il y a une différence de coûts certainement. Je pense que... Je ne sais pas si je fais le tour un peu. Mais je pense qu'on aura... Vous avez sûrement des questions.

2870

**LE PRÉSIDENT :**

2875 Très bien. Merci, monsieur. Oui, effectivement, bien probablement, en fait, mon collègue, monsieur Renaud, me mentionnait justement qu'il y a un certain nombre d'énoncés qui touchent spécifiquement le secteur du CRD, là, donc nous y reviendrons cet après-midi, en se croisant les mains qu'on aura le temps de tout finir.

Madame Julie Hudon.

2880 **Mme JULIE HUDON :**

Bonjour. Alors, merci. Moi, je suis entrepreneure en construction dans les Laurentides, et comme entrepreneure, ce qui s'offre pour gérer... Pour gérer mes déchets, je peux faire venir un conteneur ou les transporter à des sites via une remorque qui est dédiée à ça.

2885

2890 Si je veux savoir ce qui arrive une fois que ça a été mis... que le conteneur part du chantier, bien je dois m'informer, je dois prendre de l'information sur l'entreprise à qui je donne le contrat, qu'est-ce qu'ils font avec, ce qui n'est pas, ce qui n'est certainement pas pratique courante. Je pense que les entreprises en construction mettent leurs rebuts dans le conteneur. Qu'est-ce qui arrive avec le conteneur après, est-ce qu'ils se posent la question? Je ne le sais pas.

2895 Ensuite de ça, je peux vous dire que nous, étant dans les Laurentides puis avec des sites de construction qui sont pentus, difficiles, on n'a souvent pas la place pour mettre un gros conteneur comme ça. On a opté justement pour une solution qui était plus flexible qui étaient des remorques à déchets. Donc, j'ai fait quelques visites au centre de tri ici. et puis on travaille avec Excavation P Roy, et il y a un constat, c'est que le bois, le métal qui arrivent là, ça fonctionne très bien, mais il y a une énorme montagne de gypse. Et pour avoir parlé avec Patrick Roy, le propriétaire, il m'a simplement expliqué que c'était moins cher de l'enfourer que d'envoyer sa matière au recyclage.

2900 C'est vraiment une question économique qui fait que le gypse s'accumule comme ça. Puis on sait aussi que le gypse, c'est probablement un résidu très très important parmi tous les résidus qui sont générés par le secteur de la construction.

2905 **LE PRÉSIDENT :**

2910 En fait, ce que nous avons compris, c'est qu'une des particularités du gypse, c'est justement le fait que quand il est mis dans un lieu d'enfouissement, ça entraîne des émissions de sulfure d'hydrogène qui causent donc des désagréments aux résidants riverains. Ça, c'est un des éléments.

2915 Mais ce que j'avais dégagé ce matin, c'était dit de façon très anecdotique, mais non moins vraie, à l'effet que le bloc où je reste actuellement, qui est en construction, qui est presque fini d'être construit, j'ai constaté des quantités phénoménales de planches de gypse entreprises à peine au quart ou au cinquième et qui se retrouvaient dans le conteneur, comme vous dites. Et je me disais : est-ce qu'il n'y a pas un incitatif que... est-ce qu'un incitatif suffirait ou une obligation d'agir de telle ou telle façon pourrait faire en sorte que des entrepreneurs agissent différemment, autrement que par la sensibilisation?

2920 Mais là, je comprends que vous ajoutez un autre élément, un élément de coût. Donc, dans votre cas, ce que je comprends, c'est pour le gypse, ça coûte beaucoup moins cher l'envoyer à l'enfouissement que de l'envoyer au centre de tri, c'est bien ça?

**Mme JULIE HUDON :**

2925

Moi, j'envoie mes matières et puis je paie à la tonne, nonobstant de ce que je mets dans le conteneur. C'est plutôt une fois les matières rendues chez les entreprises qui traitent les déchets, eux ont des enjeux de coût. C'est-à-dire que le gypse, il s'entasse puis il ne va pas au recyclage parce qu'ils n'ont pas d'efficacité financière à envoyer le gypse au recyclage, ça coûte trop cher. Mais moi, comme entrepreneur, que je le trie, que je ne le trie pas, je veux dire, je le mets dans le conteneur puis ça me coûte le même prix, peu importe, je paie au poids. C'est vraiment...

2930

**LE PRÉSIDENT :**

2935

Mais donc pour vous, si, mettons, vous avez un conteneur juste pour le gypse et vous l'envoyer directement au lieu d'enfouissement, est-ce que ça vous coûterait moins cher que de l'envoyer au centre de tri sachant qu'il va éventuellement se retrouver également dans le lieu d'enfouissement technique?

2940

**Mme JULIE HUDON :**

Non. Pour moi, c'est le même prix, on paie au poids, ça ne fait pas de différence. Pour moi, si je veux faire une différence, je dois me poser la question : où va aller ma remorque puis qu'est-ce qu'ils vont faire avec.

2945

**M. DAVID DINELLE :**

Si je peux me permettre...

2950

**LE PRÉSIDENT :**

C'est intéressant ce que vous dites.

Pardon, monsieur...

2955

**M. DAVID DINELLE :**

2960 Oui, si je peux me permettre. En fait, là où on pourrait aider, c'est de trier le gypse sur le chantier, mais c'est là que ça peut devenir complexe puis ce n'est pas tous les chantiers qui sont pareils et qui peuvent le permettre. Parce que ce que je comprends des centres de tri, c'est que si le... En fait, ce qui arrive d'un chantier de construction où il n'y a pas de gypse, bien le conteneur n'est pas contaminé par le gypse et la matière comme telle est plus facile d'être triée et coûterait moins cher après. Alors que si... Donc si on est capable de récupérer le gypse sur le chantier, c'est là que ça peut devenir complexe et ça pourrait être un meilleur incitatif après au tri.

2965

**LE PRÉSIDENT :**

2970 Quand vous dites « complexe », honnêtement, là, je suis un analphabète, là, tout ce que je peux voir, c'est voir qu'est-ce qu'ils font devant chez moi dans le bloc. Mais quand vous dites « plus complexe », je sais que là où je reste, il y a deux, trois conteneurs, là, qu'est-ce qu'il y a de... J'ai de la difficulté à voir qu'est-ce qu'il y a de complexe à prendre le gypse, les mettre dans un conteneur au lieu d'un autre?

**M. DAVID DINELLE :**

2975

2980 Effectivement, vous avez raison, je pense que pour la construction neuve, ça peut devenir plus simple. Là où ça peut devenir un enjeu, c'est sur la question de l'espace. Si je fais une construction neuve en milieu urbain, est-ce que c'est plus compliqué d'avoir un deuxième conteneur. Mais effectivement, en construction neuve, ça peut devenir plus simple. C'est au niveau de la rénovation que ça peut devenir plus compliqué. Comme j'expliquais, on déconstruit au lieu de démolir. Démolir et tout mettre dans le conteneur, c'est plus simple que prendre la peine d'enlever le 2 par 4, les clous, essayer d'enlever le plus de peinture pour s'assurer que le gypse ne soit pas contaminé.

2985 **LE PRÉSIDENT :**

OK.

Alors, madame, vous voulez ajouter quelque chose? Je vois ça à votre visage, non?

2990 **Mme JULIE HUDON :**

Un certain aspect... Merci. Un certain aspect de la complexité, c'est que tout le long du chantier, on ne génère pas la même matière comme rebut. Au début de la construction, on fait une fondation en béton, on l'isole, on a des rebuts de styro. Au milieu de la construction, on fait une charpente de bois, on a beaucoup de rebuts de bois. Enfin, on arrive, on fait le toit, on a des rebuts de bardeau. Il y a un moment dans la construction neuve où on a du gypse et puis on fait du gypse.

3000 De sorte que si j'avais un conteneur compartimenté, par exemple, une complexité, c'est qu'au début de la construction, mon compartiment à styrofoam deviendrait plein, mais tous les autres contenants de gypse, de bois, tout ça sont vides. Et en contexte de maison neuve, on n'a pas plusieurs conteneurs sur le site, on en a un. Et puis on paie au conteneur à la livraison et au retrait.

3005 Donc ça, c'est très cher pour un entrepreneur de sortir un conteneur qui n'est pas plein. Donc c'est pour ça que, par exemple, à l'étape de la charpente, si on triait, bien le compartiment à bois se ramasse plein, on ne peut plus l'utiliser, on ne peut pas utiliser les autres, donc c'est un exemple de complexité.

3010 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, merci à tous les deux. Donc, il n'y a plus d'autres intervenants.

Monsieur Perreault, si vous voulez afficher l'énoncé. Pourriez-vous le lire également pour rafraîchir la mémoire des participants?

3015 **M. JONATHAN PERREAULT :**

Alors oui, l'énoncé 3 légèrement modifié. Alors :

3020 « *Le coût le plus élevé de la récupération par rapport à l'élimination est l'élément principal qui rend la récupération moins attrayante pour plusieurs ICI et le domaine de la construction.* » Le vote est ouvert.

3025

Après 11 votes : 73 %, totalement d'accord; 13 votes; 69 %, totalement d'accord; 23 % plus ou moins d'accord et 8 % plus ou moins en désaccord.

**LE PRÉSIDENT :**

3030

Merci, monsieur Perreault.

Donc, nous allons arrêter jusqu'à 14 h pour l'heure du repas et nous reprendrons nos travaux avec d'autres énoncés. Bon appétit tout le monde.

3035

---

PAUSE  
REPRISE DE LA SÉANCE

---

3040

**LE PRÉSIDENT :**

Mesdames et messieurs, bon retour à l'atelier. Nous amorçons immédiatement la poursuite de nos énoncés. Donc, monsieur Perreault, si vous voulez projeter l'énoncé.

3045

---

ÉNONCÉ 4

---

3050

**M. JONATHAN PERREault :**

3055

Oui, pour l'énoncé 4, pour le contexte que « le gouvernement a l'intention de mettre en place des programmes de responsabilité élargie des producteurs pour certains matériaux de construction ». Pour discussion :

« Des programmes de REP doivent être mis en place pour l'ensemble des matériaux CRD. »

3060 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, je vous rappelle que les personnes qui souhaitent intervenir n'ont juste qu'à lever la main. Merci.

3065 Monsieur Jean-Michel Champagne.

**M. JEAN-MICHEL CHAMPAGNE :**

3070 Oui, pourriez-vous expliquer ce que vous entendez par « Matériaux CRD »? Est-ce que vous avez un *scope* ou des exemples un peu plus de contexte, pour nous?

**LE PRÉSIDENT :**

3075 Oui, absolument. Écoutez, nous avons discuté, ce matin, de gypse. Alors ça, c'est un exemple. Les bardeaux d'asphalte, c'en est un autre exemple. Donc, les producteurs seraient responsables de... un peu comme ce qui existe pour le matériel électronique. Il y a une agence qui s'appelle l'ARPE, qui est responsable de récupérer le matériel électronique; on aurait la même chose ici, pour l'ensemble, donc, des matériaux de construction, rénovation et démolition.

3080 **M. JEAN-MICHEL CHAMPAGNE :**

3085 OK. Probablement que je regardais monsieur Dinelle qui voulait aussi intervenir. Mais les ICI, on est, comme on disait un peu plus tôt ce matin, on est des intermédiaires souvent entre notre client et les producteurs, on est souvent entre les deux, et on est souvent les maîtres d'œuvre dans les chantiers de construction. Et quand on parle des matériaux CRD, il y a souvent trois types, je vous dirais, de matériaux CRD. Quand je tombe sur un projet comme ça, des fois, on a des biens qui sont plus ponctuels, pensez au mobilier qui va venir, avec les projets de construction de rénovation, des choses qui sont plus mobiles.

3090            Là, vous venez de nommer une autre catégorique, qui sont un peu les consommables du  
CRD, hein. On peut penser à du bois, à du gypse. Le tapis, c'est un énorme... le tapis et le  
couvre-plancher, c'est un énorme volume. Et on a aussi des matériaux CRD, des fois, qui sont plus  
durables. Pensez, par exemple, aux cloisons en béton préfinies, des dalles, tout ce qui est des  
matériaux, des agrégats. Donc, on va avoir un énorme volume, aussi, des matériaux de  
3095 construction, rénovation, démolition, qui vont être liés, par exemple, à la structure, surtout quand  
on fait de la démolition.

              Donc, ce n'est pas des choses qui sont si faciles, donc c'est pour ça que quand on parle  
de faire une responsabilité élargie par rapport aux matériaux, ça va être très important de définir  
3100 lesquels ou comment les catégoriser pour être sûr d'avoir le plus d'impact. Je ne vois pas comment  
une coulée de béton pourrait être couverte tandis que le tapis, le gypse, c'est beaucoup plus facile  
et certaines entreprises le font déjà. Surtout dans le domaine du tapis, certaines entreprises,  
maintenant, offrent le recyclage gratuit lorsqu'on achète leur propre moquette, dans le commercial,  
par exemple. Donc, ça existe déjà, mais de façon très volontaire.

3105            Donc, peut-être juste bien le cerner comme ça, ça va vous donner une bonne piste de  
réflexion et de départ.

**LE PRÉSIDENT :**

3110            Tous les commentaires sont enregistrés, tous vos commentaires sont écoutés par la  
commission avec beaucoup d'intérêt, donc je vous remercie.

              Je rappelle, pour les personnes, les retardataires qui viennent de se joindre à nous et qui  
3115 sont des acteurs CRD, je vous rappelle que nous discutons actuellement un énoncé qui s'intitule  
comme ceci : « *Des programmes de responsabilité élargie des producteurs doivent être mis en  
place pour l'ensemble des matériaux CRD.* » Et le contexte dans lequel cet énoncé s'inscrit, c'est :  
« *Le gouvernement a l'intention des mettre en place des programmes de responsabilité élargie des  
producteurs pour certains matériaux de construction* », d'où l'énoncé que je viens de vous lire.

3120            D'autres personnes qui souhaiteraient intervenir là-dessus? Monsieur Renaud.



**LE COMMISSAIRE :**

3125 Juste pour que tout le monde soit sur la même page, la responsabilité élargie des producteurs, c'est évidemment les producteurs qui, ensemble... les producteurs d'une certaine matière qui, ensemble, vont organiser toutes les activités de recyclage, de collecte et de recyclage. Et un peu comme Éco Entreprises Québec le fait avec les matières recyclables, les producteurs organisent la collecte des matières recyclables et le recyclage de ces matières-là et collecte, à  
3130 l'intérieur du coût de leur produit, collecte un certain... un *fee*, un tarif qui est utilisé pour couvrir les coûts de ce recyclage-là.

On le voit aussi dans les produits électroniques. Vous payez un écofrais quand vous achetez un produit électronique. Cet écofrais-là sert à couvrir toutes les activités de recyclage.  
3135 Alors, dans le cas des matériaux de construction, il n'y en a pas actuellement. Le Ministère compte en mettre en place éventuellement pour le gypse et les bardeaux d'asphalte. Maintenant, l'énoncé est par rapport à tous les matériaux de construction. Alors, si ça clarifie l'énoncé, pour que vous puissiez intervenir.

3140 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, madame Nathalie Robitaille.

**Mme NATHALIE ROBITAILLE :**

3145 Oui, j'ai mis ma caméra. Je m'excuse pour tantôt, je croyais que je l'avais mise. En fait, pour les CRD, ça va être encore une question de volume parce que, quand ce sont de gros travaux de construction, effectivement, il y a beaucoup d'activités, puis je pense que c'est peut-être plus facile de mettre des conteneurs temporaires pour récupérer ces matières-là. Mais quand je regarde  
3150 nos établissements qui sont, dans certains cas, assez vétustes, il y a des projets de rénovation en continu, puis on voit encore du bois, souvent, dans les conteneurs de récupération, mais qui s'en va à l'enfouissement. Puis, de mémoire, je pense que c'est 2013 la REP pour le bois.

Donc, je pense des fois, encore une fois, on revient aux enjeux du début d'espace. Il  
3155 faudra voir comment on peut intégrer ces nouvelles REP là en tenant compte des différents poids versus volumes de ces matières-là. Puis des fois, aussi, ce sont des matériaux qui sont

amalgamés, donc, bien celui qui vient chercher le bois, il ne veut pas tel objet parce qu'il y a du métal et vice versa. Donc, c'est plus complexe dans certains cas.

3160 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, madame. Monsieur Samuel Lépine Thériault.

**M. SAMUEL LÉPINE THÉRIAULT :**

3165

Oui. Donc, bonjour, je n'ai pas intervenu ce matin, en fait. Donc, Samuel Lépine Thériault, ingénieur pour l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec. Donc nous, en fait, nos membres, donc nous, on se situe un petit peu plus vers les résidus des matières... des matériaux granulaires dans l'industrie du génie civil et de la voirie.

3170

Donc, en fait, nos résidus se trouvent à être, par exemple, du béton de ciment, donc des résidus de béton de ciment, de la pierre concassée ou, par exemple, là, de l'enrobé bitumineux, plus communément appelé de l'asphalte.

3175

Donc nous, la méthode de collecte, ça, il n'y a pas vraiment de problème dans notre industrie. Nos membres, les entrepreneurs sont capables de récolter la matière et puis d'en disposer dans leurs sites qui sont, pour la majorité, des carrières ou des sablières. Donc sites qui peuvent faire office, par exemple, d'un peu de centre de tri, donc des sites analogues, parallèles aux sites existants, bon, dans lesquels, par exemple, le bois ou les autres matériaux de construction vont être disposés. Donc nous, c'est vraiment les matériaux granulaires issus de la

3180

déconstruction des routes.

3185

Je vous dirais, quand on parle de responsabilité élargie des producteurs, nous, on ne voit pas nécessairement de problème parce que les techniques existent, les normes existent pour être capable de réutiliser ces matériaux-là. Donc, l'asphalte va être récupéré, va être réutilisé dans l'asphalte; le béton de ciment va être réutilisé, par exemple, en matériaux de fondation dans la route. Donc, les techniques pour repasser ces matériaux-là, ça existe.

3190

Le problème qu'on a dans notre industrie, c'est que les donneurs d'ouvrage n'exigent pas ces matériaux recyclés là, voire même les excluent de leurs devis. Donc nous, on se retrouve à avoir des quantités, une accumulation, année après année, de ces matériaux-là, qui sont des

matériaux naturels qui sont parfaitement réutilisables. Mais il y a vraiment, là, un manque de dynamisme dans l'écoulement de ces matières-là.

3195           Donc, si on se met dans la peau des membres que l'ACRGTQ représente, nous, on est des sous-traitants pour les donneurs d'ouvrage, on réalise les travaux. Mais les producteurs, donc comme disons, au niveau privé, par exemple, les producteurs de tapis, eux, il faut qu'ils mettent les... il faut qu'ils prennent les actions pour récupérer le tapis, mais les producteurs, en fait, se trouvent à être les donneurs d'ouvrage publics. C'est eux qui consomment cette matière-là, donc il faudrait élargir cette RAP-là aux donneurs d'ouvrage publics; ministère des Transports,  
3200           municipalités. Parce que nous, les entrepreneurs en génie civil et voirie, on est capables de réaliser les travaux, on est capables de recycler la matière, mais encore là faut-il que les clients la demandent, que ça soit inscrit dans les appels d'offres.

3205           Donc nous, c'est un petit peu la problématique qu'on a actuellement à ce sujet-là. Donc, si on n'a pas de... le dynamisme de l'industrie n'est pas là, dans un contexte où est-ce que nos membres vivent de plus en plus de contraintes environnementales, pressions administratives au niveau du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, beaucoup de pression à ce sujet-là, donc nos membres, dans un esprit de rentabilité financière vont simplement rediriger ces matières-là comme des matières de résidus finaux dans les sites  
3210           d'enfouissement. Puis on ne pourra plus récupérer ces matières-là, qui étaient tout à fait réutilisables.

**LE PRÉSIDENT :**

3215           J'aurais deux questions à vous poser. Quelles sont les raisons pour lesquelles les donneurs d'ouvrage n'incluent pas les matériaux recyclés? Ça, c'est la première.

**M. SAMUEL LÉPINE THÉRIALT :**

3220           Je vous dirais qu'il y a plusieurs raisons. La raison que nous, on entend, dans le milieu associatif, donc on est en lien avec autant les associations de firmes de génie-conseil, les donneurs d'ouvrage, donc il y a quand même un grand écosystème là-dedans. Nous, ce qu'on entend, c'est qu'il y a un manque d'expertise par rapport à l'intégration des matériaux recyclés.

3225           Donc, il y a des normes qui existent, mais... Comment dire? Les devis ne vont pas  
nécessairement en profondeur dans ces techniques-là, donc ça demande un effort supplémentaire  
pour adresser, pour être capable de bien comprendre les normes, d'être capable de suivre la  
3230           qualité. Puis cet effort-là n'est pas nécessairement fait, par exemple, dans les firmes de  
génie-conseil, où est-ce qu'on va faire la rédaction de devis. Donc, on va y aller un peu pour la  
simplicité, puis on va aller dans neuf. C'est plus facile, les normes sont plus faciles à intégrer.  
Donc, il y a ce premier volet-là, donc on y va vers la facilité.

              Puis il y a d'autres enjeux, aussi. C'est qu'il y a quand même gestion de risque associée  
aux matériaux recyclés. Donc on a des matériaux qui demandent un petit peu plus de suivi, qui  
3235           peuvent avoir des performances lorsqu'ils ne sont pas intégrés de manière optimum, peuvent avoir  
des performances moindres que des matériaux neufs. Donc, c'est un petit peu ça, c'est l'enjeu de  
la qualité de l'information, qui est déficient autant dans les devis dans les firmes de génie-conseil  
que, également, dans l'industrie. Parce qu'il faut dire que si les normes existent et puis qu'on les  
applique, qu'on demande à... qu'on exige ces matériaux-là dans les devis, mais du côté de  
3240           l'industrie, donc les pratiques, l'amélioration va suivre. Donc il y a une roue, là, interminable qui se  
fait.

              Donc, le client n'exige pas les matériaux, les prescripteurs, les firmes de génie-conseil ne  
sont pas intéressées à demander, à s'enrichir de ces informations-là techniques, d'avoir plus de  
connaissances. Puis de l'autre côté, bien l'industrie ne suit pas tout à fait parce qu'il n'y a pas de  
3245           marché. Donc, c'est un peu cette boucle-là, des différentes parties, qui fait qu'on se retrouve à être  
dans une situation stagnante et puis qu'il y a d'énormes quantités de matériaux granulaires, béton,  
brique, asphalte, matériaux naturels qui s'accumulent dans les sites, là, dans les carrières et  
sablères au Québec. Donc, c'est vraiment... c'est quelque chose, d'ailleurs, que l'ACRGTQ  
dénonce depuis plusieurs années, auprès des différents donneurs d'ouvrage publics.

3250           **LE PRÉSIDENT :**

              Quand vous parlez de performances qui pourraient être moindres, est-ce que ça se  
répercute sur le prix de réalisation des projets?

3255

**M. SAMUEL LÉPINE THÉRIAULT :**

3260 Bien je vous avoue que, étant donné que la pratique n'est pas tout à fait généralisée au Québec, il y a certaines expériences de certains donneurs d'ouvrage qui ont pu échauder, qui ont pu être... qui ont pu échauder leurs confrères, leurs collègues, dans d'autres régions, dans d'autres administrations de transport.

3265 Donc, bien entendu, il y a certaines techniques qui ont pu justement venir nuire à ces matériaux-là. Mais, quand ces matériaux-là respectent les normes qui existent actuellement, qui sont, par exemple, là, présentes dans les normes du ministère des Transports, il n'y a pas de problème, il n'y a aucun problème. Mais étant donné qu'il y a un manque d'expertise du côté des firmes d'ingénierie, il y a des éléments qui peuvent accrocher d'un côté ou de l'autre. Mais les normes existent, la performance peut être livrée, mais c'est l'absence, l'absence de ces exigences-là dans les devis qui fait que les producteurs ne peuvent pas écouler ces matières-là.

3270 Mais tout ça est normalisé. Et puis nous, l'ACRGTQ, on promouvoit l'augmentation de l'intégration des matières recyclées au Québec pour surpasser les normes qui existent. Donc, dans cette optique-là qu'on veut surpasser les normes qui existent pour augmenter les taux, là il y a une amélioration qui est à faire au niveau de l'industrie, au niveau des normes, au niveau de toutes les parties prenantes. Mais à l'heure actuelle, les exigences qui existent peuvent donner une performance qui est tout à fait adéquate, sans compromettre la durée de vie des ouvrages. Mais ces normes-là ne sont pas intégrées, ne sont pas explorées par les donneurs d'ouvrage publics qui sont, bon, le MTQ, les municipalités. Je vous dirais que le plus gros du défi, là, se trouve principalement plus au niveau des municipalités qu'au ministère des Transports.

3280

**LE PRÉSIDENT :**

3285 Ma deuxième question touche les donneurs d'ouvrage. Vous avez bien pris la peine de préciser les donneurs d'ouvrage publics.

**M. SAMUEL LÉPINE THÉRIAULT :**

Oui.

3290 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, vous écartez les donneurs d'ouvrage privés?

3295 **M. SAMUEL LÉPINE THÉRIAULT :**

Bien, je vous dirais que nous, bon, l'ACRGTQ, la plus grosse clientèle pour nos membres, c'est bien entendu, c'est les donneurs d'ouvrage publics. Après ça, les donneurs d'ouvrage privés, donc on peut penser, par exemple, aux projets que nos membres peuvent avoir, donc des stationnements... Donc, on parle du génie civil, là. Donc, les stationnements... C'est mineur. Comme volume de travaux, c'est mineur. Donc le gros volume sort principalement des projets routiers, autoroutiers, mais il y a quelques projets privés de génie civil, qui, oui, pourraient générer des matières recyclées et pourraient intégrer des matières recyclées, mais c'est marginal, là, quand même, là. Les projets privés dans le génie civil, c'est quand même marginal.

3305 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Renaud

3310 **LE COMMISSAIRE :**

Monsieur Thériault, est-ce que j'ai bien compris que ça arrive qu'il y ait des matériaux granulaires que quand vous faites des travaux, qui se retrouvent dans les lieux d'enfouissement technique pour enfouissement ou...?

3315 **M. SAMUEL LÉPINE THÉRIAULT :**

Bien, en fait, pas tout à fait. Actuellement, nos membres possèdent des carrières et sablières pour lesquelles il y a des certificats d'autorisation qui sont émis. Donc, ces matières-là, étant donné l'espace que l'on possède et puis les sites qui sont adéquats, on récupère ces matières-là. Mais l'enjeu qu'on a, c'est qu'on a de plus en plus de pression administrative, technique, économique, du côté du ministère de l'Environnement, un manque de marché des donneurs d'ouvrage, donc sur du moyen ou long terme, bien entendu, ces matières-là, nos

membres ne voudront plus les avoir, donc on devra les rediriger à l'enfouissement et on devra annuler tout potentiel de réutilisation.

3325

Donc, c'est un petit peu ça. Actuellement, il y a certaines matières qui peuvent être redirigées vers les sites d'enfouissement techniques parce que, par exemple, les sites sont plus près d'un chantier, par exemple, mais ce n'est pas... actuellement, ce n'est pas une situation généralisée. Les matières sont redirigées dans les sites des carrières et sablières.

3330

**LE COMMISSAIRE :**

Est-ce qu'il y a des coûts supplémentaires, monsieur Thériault, par rapport à l'utilisation de... Parce que là, vous nous disiez que vous envoyez ça dans les carrières, alors la carrière a le choix de recycler ce matériau-là. J'imagine qu'il y a des opérations à faire pour le rendre conforme, là -- vous parliez d'une norme.

3335

Est-ce que le coût de rendre ce matériau-là conforme est plus grand que le coût de prendre du matériau neuf dans la carrière directement?

3340

**M. SAMUEL LÉPINE THÉRIAULT :**

Pas du tout, pas du tout. Puis je vous dirais que c'est la raison pour laquelle l'ACRGQTQ fait de nombreuses représentations à ce sujet-là. C'est des matières qui nécessitent peu de traitement, peu de traitement. On a, par exemple, pour enrober l'asphalte, on va procéder, on va déconstruire ou démolir la route existante par un processus qui s'appelle du planage. Donc, on va pulvériser en place, les matières, on va les mettre dans des camions puis on va les rediriger.

3345

Donc, par après, qu'est-ce qui reste à faire, c'est de faire ce qu'on appelle, bon, certain... un concassage préliminaire ou de réassembler les matériaux pour avoir une granulométrie, un assemblage de particules prêtes à être réintégrées. Mais c'est un processus qui est tout à fait connu de par nos membres, qui est tout à fait commun et, bien entendu, le recyclage de ces matières-là ne surpasse pas les coûts de la production des matériaux neufs.

3350

On passe, par exemple, pour les matériaux granulaires, la pierre concassée pour la route, on va devoir faire du dynamitage en carrière, après ça faire un concassage primaire, faire du

3355

3360 transport avec des camions lourds, faire de la mise en banc, du lavage. Il y a beaucoup d'étapes, là, c'est un... c'est des étapes minières, là, on parle... c'est comme une petite mine. Tandis que les matériaux qu'on va récupérer des chantiers, on doit simplement les rapporter dans un site, passer à travers certains tamis puis de réassembler ces matières-là puis c'est tout à fait à être réutilisé, là. Ces matières-là n'ont pas changé avec le temps.

**LE COMMISSAIRE :**

3365 Est-ce que je comprends bien que technologiquement, on est capable, actuellement, de recycler tout ce qui est matériaux granulaires qui est récupéré quand on fait une réfection de route ou... tous ces matériaux-là peuvent être récupérés, la technologie permet de récupérer l'ensemble de ces matériaux-là?

3370 **M. SAMUEL LÉPINE THÉRIAULT :**

Tout à fait.

**LE COMMISSAIRE :**

3375 Vous avez parlé de normes. Qui a cette responsabilité-là, d'établir les normes, d'établir les standards par rapport à ces matériaux-là? Est-ce que c'est le MTQ, est-ce que c'est les municipalités ou...

3380 **M. SAMUEL LÉPINE THÉRIAULT :**

Donc...

**LE COMMISSAIRE :**

3385 Qui a cette responsabilité-là?



**M. SAMUEL LÉPINE THÉRIAULT :**

3390 Oui. Donc, en fait, au Québec, le ministère des Transports a une grande responsabilité, de un, et de normaliser ces exigences pour les travaux sur son réseau. Mais le ministère des Transports est un peu le grand frère pour tous les autres donneurs d'ouvrage publics au Québec.

3395 Donc actuellement, je travaille pour l'ACRGTQ, mais j'ai œuvré dans les firmes de génie-conseil et les références sont, pour la très grande majorité, axées sur les normes du ministère des Transports. Pour les travaux municipaux, pour les travaux privés, les références se font sur les différents tomes -- donc on appelle ça les tomes -- donc les tomes du ministère des Transports. Le CCDG, Cahier des charges et devis généraux du ministère des Transports.

3400 Donc pour le génie civil et voirie, c'est vraiment, là... la référence, c'est le MTQ. Donc, bien entendu, ces normes-là sont encadrées actuellement par le Ministère et sont présentes à l'heure actuelle.

**LE COMMISSAIRE :**

3405 Écoutez, je ne le sais pas, je pensais qu'on avait un représentant de l'Association des firmes de génie-conseil. J'aurais voulu... je ne sais pas s'il est présent, là, j'aurais voulu peut-être les entendre au niveau de la qualité des produits recyclés. Ils ne sont pas présents. Bon, alors je vous remercie beaucoup, monsieur Thériault.

3410

**M. SAMUEL LÉPINE THÉRIAULT :**

Merci.

3415 **LE PRÉSIDENT :**

Nous poursuivons. Il y a actuellement trois mains levées. Je vais les prendre, après quoi nous allons passer au vote.

3420 Donc, monsieur Jean-Michel Champagne.

**M. JEAN-MICHEL CHAMPAGNE :**

3425 Oui. Encore moi, mais je vais être très très bref, parce que ce que Samuel nous a  
mentionné m'interpelle beaucoup. C'est sûr que le monde de la voirie, c'est le plus gros volume. Le  
monde de la construction plus immobilière, c'est aussi un volume non négligeable, mais on n'a pas  
le même volume d'enjeux que dans la voirie évidemment, sauf qu'on a les mêmes problèmes au  
niveau de l'équation et des calculs, comme du côté donneurs d'ouvrage, surtout donneurs publics,  
mais aussi privés.

3430 Habituellement, on vit avec les mêmes contraintes. Le manque de connaissance et  
d'expertise, absolument. Quand on va mandater une firme de génie-conseil, si le client ne le  
demande pas à la firme de génie-conseil, qu'il demande juste un prix, un design, un volume,  
évidemment, la firme de génie-conseil charge à l'heure. Elle n'ira pas bénévolement nous offrir des  
3435 solutions écologiques si nous, comme client ultime, on ne le demande pas non plus.

3440 Donc, si on n'a pas cette sensibilisation-là, cette expertise-là, ou une consigne  
ministérielle ou une REP, c'est sûr qu'on ne sera pas tentés de demander à nos firmes de  
génie-conseil de nous faire plusieurs plans. Au final, c'est nous qui les payons et c'est tout à fait  
correct.

3445 Un autre enjeu qu'on va vivre aussi, quand on va faire un appel d'offres, ça va être la  
diversité des fournisseurs. Si je donnais l'exemple du tapis, on peut parler aussi des autres  
agrégats, si on va en appel d'offres, on veut avoir le plus grand nombre de proposeurs possible,  
pour être sûr d'aller chercher le meilleur prix pour notre service. Mais si on ajoute des éléments  
trop précis dans un appel d'offres, on va pouvoir trop restreindre le marché, ce qui pourrait nuire à  
la compétitivité et même tomber dans une certaine non-conformité de nos appels d'offres. Donc, il  
faut toujours être prudent, aussi, du côté donneur d'ouvrage, à quel point on va aller demander  
quelque chose de précis pour ne pas trop exclure, justement, ne pas trop exclure. Il faut trouver  
3450 une manière de valoriser l'écoresponsabilité de manière un peu plus différente.

Donc, c'est souvent ça qui va nous empêcher d'aller plus loin, justement, d'exiger, quand  
on fait du contrôle budgétaire et qu'on dépasse, la première chose dans quoi on coupe,  
habituellement, ça va être dans ce qui n'aura pas d'impact sur le résultat final, donc on va couper

3455 dans les bonnes pratiques, malheureusement. Dès qu'il y a un surcoût et qu'on a une coupure, même si on avait voulu, c'est souvent ce qui va passer à la trappe en premier.

3460 Heureusement, il y a des bonnes pratiques. Pensez aux normes de construction LEED, pensez aux exigences clients, pensez à la carboneutralité du côté des grandes infrastructures; le pont Champlain a été certifié Envision. Ah, OK, on commence même à faire des grands projets d'infrastructures qui sont certifiés selon certaines mesures d'écoresponsabilité qui vont amener de la compensation carbone, qui vont amener de la circularité dans les matériaux qui sont approvisionnés, mais ça demeure quand même une exception.

3465 Et peut-être, pour nous rassurer un peu, si le coût de la tonne de carbone passe à 170 \$ la tonne en 2030, comme c'est prévu dans les plans fédéraux, et bien ça serait très possible avant longtemps que certains matériaux neufs deviennent plus dispendieux que des matériaux recyclés, comme du béton, par exemple. Donc, il y a peut-être un changement qui va s'opérer, non pas par une REP, mais par un mouvement vers la carboneutralité qui commence à se faire sentir dans  
3470 beaucoup de grands projets.

Donc, c'est ce que j'avais très brièvement pour rajouter, du côté infrastructure et immobilier, à ce que Samuel vient de nous mentionner.

3475 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Renaud.

**LE COMMISSAIRE :**

3480 Monsieur Champagne, il y a des règles du Conseil du trésor par rapport aux appels d'offres, là, puis je pense... Là, je ne connais pas la réglementation par cœur, là -- mais que les organismes publics comme les universités...

3485 **M. JEAN-MICHEL CHAMPAGNE :**

Oui.

**LE COMMISSAIRE :**

3490

... et les hôpitaux et santé et éducation, là, tout ce qui est organisme public et parapublic, il y a des règles du Conseil du trésor qui permettent un écart de 10 % pour des exigences de développement durable, compte tenu du fait que ça pourrait limiter le nombre de soumissionnaires, là.

3495

Est-ce que les institutions au Québec – là, vous, vous êtes dans une université -- utilisent cet outil-là pour... Parce que là, on parle de la règle du plus bas soumissionnaire, là...

**M. JEAN-MICHEL CHAMPAGNE :**

3500

Oui.

**LE COMMISSAIRE :**

3505

... puis ce que je comprends de ce qui a été dit, c'est que cette règle-là semble tout écraser, là. À partir du moment où on a le plus bas soumissionnaire, on n'aura pas... Mais cette exception-là, est-ce qu'elle est utilisée en pratique par les organismes publics?

**M. JEAN-MICHEL CHAMPAGNE :**

3510

Je n'ai pas de données, et personnellement de mon expérience, je ne l'ai jamais utilisée non plus. Ce qu'on va faire, c'est qu'on va déterminer les besoins du projet, penser à une construction LEED. Ah, là, on est capable d'aller chercher quelque chose, d'avoir un dénominateur commun, qui va nous sauver beaucoup beaucoup de temps à ce niveau-là pour choisir la meilleure solution et l'imposer à nos ingénieurs.

3515

Autrement, moi, personnellement, de mon vivant, je n'ai jamais utilisé... Peut-être que j'ai des collègues qui l'ont fait, mais pas de mon côté, parce qu'on regarde notre enveloppe budgétaire globale -- parce qu'on ne fait pas des projets à la pièce, on les fait dans un ensemble dans un budget global -- et on ne sera pas intéressés nécessairement à aller payer 10 % de plus pour une mesure environnementale, par exemple, si ça va aller nuire à d'autres projets qu'on va aller faire

3520

ailleurs, dans une enveloppe globale. Donc, c'est pour ça que je n'ai pas jamais vu de collègue ni moi-même utiliser cette provision-là, bien honnêtement.

3525 **LE COMMISSAIRE :**

Je vous remercie beaucoup.

3530 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur.

Madame Catherine Guay.

3535 **Mme CATHERINE GUAY :**

3540 Oui, en fait, c'est pour aborder dans le même sens que monsieur Lépine Thériault a mentionné tout à l'heure. Effectivement, point de vue responsabilité élargie des producteurs, moi, je le vois un peu plus élargi, là, sans faire de jeu de mots. Non seulement on parlerait de l'implication des producteurs, mais également d'impliquer les donneurs d'ouvrage dans la responsabilité envers la génération des débris, que ce soit les grands, les petits donneurs d'ouvrage, dans le public, dans le privé.

3545 Actuellement, dans le secteur public, de plus en plus, les devis sont rédigés sous forme, par exemple, de fiches qui reviennent, là, si on peut dire, donc c'est facile de réappliquer les mêmes noms, les mêmes exigences dans les devis. Il faut comprendre que les entrepreneurs en construction sont rarement impliqués à l'étape de conception de la rédaction du devis, là, ou choix de quantité de matériaux. Donc, on peut dire qu'ils subissent un peu, dans leur activité de construction, la quantité qui est générée, que ce soit pour la nouvelle construction, ou encore là, la démolition, ils ne choisissent pas nécessairement la quantité que cela va générer quand ils seront dans les travaux de déconstruction.

3555 Donc les choix et les quantités de matériaux, ce serait important que ce soit fait en amont par le donneur d'ouvrage, par les professionnels, que les choix soient bien clairs et établis dans le devis. Puis il faut comprendre que si, par exemple, je suis dans un projet public, on mentionne des caractéristiques, des orientations pour ne pas prioriser une entreprise, par exemple. Si on y va

avec des caractéristiques, l'entrepreneur, lui, il doit soumissionner sur ce type de matériaux là qui, si, par exemple, ça ne fait pas partie des valeurs de l'entreprise ou il y a une mauvaise information par rapport aux types de matériaux qui pourraient être choisis, ils ne vont pas nécessairement prioriser des matériaux à contenu recyclé, par exemple, si ce n'est pas clairement indiqué dans le devis. Donc, c'est vraiment une question de l'entrepreneur utilise ce qui est vraiment rédigé dans le devis, à ce moment-là, par rapport au choix de matériaux.

3560

**LE PRÉSIDENT :**

3565

Merci, madame.

Monsieur David Dinelle.

**M. DAVID DINELLE :**

3570

Oui. Oui, bonjour. Vous m'entendez, c'est bon?

**LE PRÉSIDENT :**

3575

Oui oui, je vous entends, allez-y.

**M. DAVID DINELLE :**

3580

Très bien, merci. En fait, bien, bien sûr, pour revenir sur la REP, en fait, on n'en a pas parlé précisément ce matin, mais t'sais, on n'a pas le choix de revenir un peu sur ce qui se passe quand je parle pour nos petits entrepreneurs. Moi, je vois un tableau noir, là, je ne sais pas si vous voyez quelque chose?

**LE PRÉSIDENT :**

3585

Je vous vois très bien.

**M. DAVID DINELLE :**

3590 OK. Moi, je vois juste un tableau noir. Écoutez, c'est ça, donc pour ce qui est des petits  
entrepreneurs, on comprend que si on arrive avec la REP, là, la responsabilité élargie des  
producteurs, on sait qu'on en entend parler sur le gypse, on en entend parler sur le bardeau  
d'asphalte. T'sais, il y a quand même des questions à se poser. T'sais, on va faire quoi, en fait,  
est-ce que tous les débouchés sont là, encore, pour le gypse, par exemple? Est-ce que c'est assez  
3595 facile, présentement, de trouver les débouchés nécessaires?

T'sais, on a parlé du tri sur chantier. Il existe plusieurs types de façons de le trier, qui ne  
sont toutes pas identiques les unes et les autres et qui se portent dans des contextes  
complètement différents. On voit beaucoup cette idée de... T'sais, en fait, la carotte et le bâton, là.  
3600 On voit que la REP s'en vient, mais l'idée d'incitatif derrière ça, t'sais, on ne l'a pas vue encore,  
puis qu'est-ce que ça va engendrer de plus. Pourquoi on ne favorise pas les bonnes méthodes de  
construction? Il existe des matériaux qui ont été conçus par le recyclage -- je pense au gypse  
recyclé -- qui a de la difficulté déjà à être identifié. Pourquoi on n'encourage pas, dans l'économie  
circulaire, ce type de matériaux là? On sait que la REP, ça va s'en venir, mais t'sais, il faut savoir  
3605 c'est quoi les incitatifs qui vont venir avec, aussi.

Là, je ne vois absolument rien, je vois juste du noir. Excusez-moi.

**LE PRÉSIDENT :**

3610 Je suis désolé pour vous, mais on vous voit très bien. On n'a pas... Mais on vous entend  
très bien, donc on va pouvoir échanger avec vous.

Donc, monsieur Renaud.

3615

**LE COMMISSAIRE :**

Mais, monsieur Dinelle, il n'y a pas un avantage d'avoir une responsabilité élargie des  
producteurs, par exemple pour le gypse, où ce sont les producteurs de gypse qui deviennent  
3620 responsables de la collecte et du recyclage du gypse? Dans le cas des entrepreneurs, bien c'est  
qu'ils payent une... ils payent ce que ça coûte de plus. Eux autres, ils vont l'intégrer... c'est sûr que

les producteurs vont l'intégrer dans le prix de leur produit, là, on s'entend. La feuille de gypse va peut-être coûter quelques sous de plus, pour couvrir les coûts de collecte et de recyclage.

3625 Mais vous ne voyez par un avantage, vous par rapport à ça, par rapport à cet aspect-là, qui pourrait être...

**M. DAVID DINELLE :**

3630 Non, je pense qu'il y a certainement...

**LE COMMISSAIRE :**

... qui pourrait être intéressant pour vous?

3635

**M. DAVID DINELLE :**

Si ce que vous dites se passe exactement comme ça, effectivement, il y aura certainement un avantage. Mais comment va se passer la cueillette sur les chantiers? Quand ma collègue, madame Hudon, mentionnait ce matin que, t'sais, le gypse, on ne peut pas se permettre d'avoir trois, quatre bacs sur un chantier parce que le chantier est trop petit, est-ce qu'ils vont venir le chercher eux-mêmes dans le bac? Comment va se passer le... T'sais, il va falloir trier en amont, et présentement, le tri en amont n'est pas si simple qu'on voudrait que ça le soit, surtout dans les contextes de rénovation.

3645

**LE COMMISSAIRE :**

Puis dans le cas du bardeau d'asphalte -- on parlait du bardeau d'asphalte -- ça ne serait pas plus simple non plus que le... vous ne voyez pas ça de façon plus simple que le...

3650

**M. DAVID DINELLE :**

Ça serait plus simple, mais encore là, il y a la question des débouchés au bout. Est-ce que vraiment, on va... t'sais, en fait, c'est très... le bardeau d'asphalte semble très simple à être récupéré, parce que quand on arrache sur un toit, bien on va le mettre dans le *container*, puis

3655



t'sais, il n'y a pas vraiment d'autres matériaux, comparativement à la rénovation avec le gypse, où est-ce que, quand on arrache un mur, bien on arrache tout avec. Ça fait que, le tri est sensiblement facile.

3660 Mais donc, peut-être qu'à ce niveau-là, effectivement, il serait plus simple une REP, puisqu'il n'y aurait pas vraiment d'autre chose dans le tri.

**LE COMMISSAIRE :**

3665 C'est vraiment la collecte qui demeure l'enjeu.

**M. DAVID DINELLE :**

Le tri, effectivement.

3670

**LE COMMISSAIRE :**

Le tri sur le chantier, et la collecte qui... on ne s'en sort pas, là, il y a toujours une complexité logistique qui...

3675

**M. DAVID DINELLE :**

Tout à fait. Mais si je peux me permettre, c'est sûr que pour mes collègues de l'ACQ ou dans des plus gros chantiers où est-ce qu'on a dédié une ressource ou deux ressources puis qu'on fait bien le tri, t'sais, si on a, je ne sais pas, moi, 50, 60, 70 employés sur un chantier, c'est certainement plus simple que si on a deux, trois, quatre employés, là. Mais je ne dis pas que c'est impossible, c'est juste qu'il faut prévoir les éléments qui vont le permettre le plus facilement possible.

3680

3685

**LE COMMISSAIRE :**

Est-ce qu'il y aurait d'autres matériaux? On parle du gypse puis du bardeau d'asphalte parce que c'est le... quand on a eu les audiences en première partie, c'est le ministère de l'Environnement nous a dit... ou RECYC-QUÉBEC, plutôt, nous a dit qu'il y avait un... ils

3690 examinaient cette question-là. Mais est-ce qu'il y aurait d'autres matériaux CRD qui pourraient se  
prêter à ça? Je ne le sais pas, est-ce que... On parlait du tapis, on parle peut-être du bois. Il y a-tu  
des... Est-ce qu'à votre sens, c'est imaginable qu'on puisse mettre en place des REP pour ce genre  
de produits là?

3695 **M. DAVID DINELLE :**

Bien écoutez, je ne sais pas, mais t'sais, ce que je vois, en fait, c'est que si on réussit,  
dans la chaîne de l'économie circulaire, à trouver des débouchés pour tout, on n'aurait peut-être  
même pas besoin de le faire parce que...

3700

Je fais juste prendre l'exemple des métaux. Les métaux ont une valeur, t'sais, ça fait qu'ils  
sont automatiquement triés. Quand on demande à nos entrepreneurs, ils ne se posent même pas  
la question, ils vont le trier tout de suite, parce qu'ils savent qu'il y a une valeur associée au métal,  
sur leur chantier. Ça fait que, si on réussit à trouver des débouchés qui apportent des revenus,  
3705 bien je suis convaincu qu'on va réussir, dans la chaîne de l'économie circulaire, à l'encourager.

**LE COMMISSAIRE :**

Je vous remercie beaucoup.

3710

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur.

3715

Monsieur Lépine Thériault, est-ce que vous voulez prendre la parole de nouveau ou c'est  
une juste une main égarée qui est levée?

**M. SAMUEL LÉPINE THÉRIAULT :**

3720

Oui, je voulais juste renchérir, là, au propos que j'ai dit tout à l'heure. Donc, monsieur  
Renaud, en fait, tout à l'heure, je mentionnais, là, que vraiment, ce qui... les facilitateurs, dans ce  
dossier-là, sont vraiment les donneurs d'ouvrage, pour qu'on puisse récupérer ces matières-là.

Donc, de un, on n'a pas de problème à les capter à la source. Les techniques existent, donc c'est vraiment les exigences.

3725

À ce sujet-là, en Europe, on a vraiment des départements de transport qui sont tout à fait exemplaires en la matière. Donc, on est... Bon, particulièrement en France, les ressources sont un peu plus limitées puis les enjeux de développement durable sont plus présents. Je pense, entre autres, à la *Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte* qui mentionne, qui adresse vraiment cet axe-là du génie civil et voirie pour la récupération des matériaux granulaires. Donc, autant du côté des matériaux d'infrastructure, donc la pierre concassée, le béton ou l'asphalte, on exige vraiment que chaque département de transport, chaque donneur d'ouvrage, intègre ces matières-là à un pourcentage prédéterminé.

3730

Donc, c'est vraiment... On n'est même pas dans les devis, là, on est dans la loi, là. Dans la loi, on exige que les donneurs d'ouvrage donnent... soient assujettis à un taux de recyclage. Puis après ça, une fois que ça part d'en haut, et bien là, s'il y a des normes qui doivent changer pour améliorer les performances, s'il y a des équipements des investissements qui doivent être faits, ça va suivre. Ça, il n'y a pas de problème.

3735

3740

Donc, c'est à ce niveau-là, au niveau des orientations plus politiques, qui va vraiment permettre d'améliorer la chose puis de donner un petit coup du côté des... de toutes les parties pour s'enrichir des connaissances techniques. Donc, tout ça va améliorer... va limiter l'occurrence où est-ce que ces matières-là vont devoir être enfouies.

3745

**LE PRÉSIDENT :**

Merci de cette précision, monsieur.

3750

Alors, nous allons passer au vote, monsieur Perrault.

**M. JONATHAN PERREAULT :**

Oui. Donc, pour l'énoncé 4 : « *Des programmes de REP doivent être mis en place pour l'ensemble des matériaux CRD* », vous pouvez voter. Alors, avec 13 votes, nous avons 77 % totalement d'accord et 23 % plus ou moins d'accord.

3755

**LE PRÉSIDENT :**

3760 Merci. Nous allons passer à l'autre énoncé, qui a été quand même discuté pas mal, mais on écourtera la discussion s'il le faut, avant de passer au vote. Allez-y, monsieur Perreault.

---

3765 ÉNONCÉ 5

---

**M. JONATHAN PERREAULT :**

3770 Donc, pour l'énoncé 5 :

*« Les résidus de construction, de rénovation et de démolition devraient obligatoirement passer par un centre de tri des résidus de CRD. »*

**LE PRÉSIDENT :**

3775 Merci.

Alors, monsieur David Dinelle.

3780 **M. DAVID DINELLE :**

3785 Bonjour. Bien écoutez, en fait, je vous mentionnerais que, dans la majorité des cas, déjà, nos entrepreneurs utilisent des services de conteneur clé en main, mais je pense qu'il faut aussi qu'il y ait cette... Puis ça... il y a (inaudible) de traçabilité, là. Il faudrait s'assurer, justement, que ces conteneurs-là fassent le chemin jusque dans les centres de tri, parce qu'effectivement, c'est au centre de tri qu'on est assuré que le tri des matériaux vont avoir lieu. Ça fait que, oui, je suis tout à fait en accord avec ce point-là.

**LE PRÉSIDENT :**

3790

Merci.

Monsieur Renaud.

**LE COMMISSAIRE :**

3795

Actuellement, monsieur Dinelle, l'entrepreneur qui passe un contrat avec un... pour avoir un conteneur, il n'est pas certain... ce conteneur-là peut s'en aller directement dans un lieu d'enfouissement, là. Lui, il n'a pas de...

3800

**M. DAVID DINELLE :**

Bien... C'est ça.

**LE COMMISSAIRE :**

3805

À moins qu'il l'ait exigé dans sa demande, là.

**M. DAVID DINELLE :**

3810

Exactement. Puis comme madame Hudon l'expliquait ce matin, sinon on peut aussi aller voir, t'sais, le suivre nous-mêmes. Fait que, effectivement, on peut... Je pense qu'il y a la bonne foi, là. T'sais, c'est le contrat qui est signé puis...

**LE COMMISSAIRE :**

3815

Est-ce qu'il y a... Des centres de tri CRD, est-ce que ces installations-là sont disponibles facilement, à proximité des chantiers, dans toutes les régions du Québec ou bien s'il y a un problème d'accessibilité à des centres de tri qui font le travail?

3820

**M. DAVID DINELLE :**

3825 Je dirais que ça dépend d'où on est au Québec. Il y a des endroits où est-ce que, effectivement, c'est plus long puis le transport peut devenir un enjeu. Mais je ne pourrais pas dire où exactement, là. Je crois que demain, vous allez rencontrer les gens des centres de tri, là, je pense que vous allez pouvoir clarifier la question avec eux.

**LE COMMISSAIRE :**

3830 Mais actuellement, par exemple, dans la région de Montréal, si on prend la CMM, est-ce que c'est facilement accessible pour un entrepreneur en construction d'envoyer ses matériaux dans un centre de tri?

**M. DAVID DINELLE :**

3835 Bien oui, certainement, en faisant affaire avec un service clé en main. C'est certainement facile d'envoyer ses éléments dans un centre de tri.

**LE COMMISSAIRE :**

3840 Je vous remercie.

**LE PRÉSIDENT :**

3845 Merci, monsieur.

Monsieur Jean-Michel Champagne. Bon, alors...

**M. JEAN-MICHEL CHAMPAGNE :**

3850 Désolé. Désolé. Donc, je voulais rebondir sur ce que David disait. C'est du côté du donneur d'ouvrage, c'est facile, aussi, de le mettre dans un appel d'offres, d'envoyer les conteneurs à un centre de tri, plutôt que de demander d'avoir cinq conteneurs différents. C'est la solution de facilité.

3855            Là où ça va gricher un peu, c'est lorsqu'on demande les relevés de pesées. Des fois,  
l'entrepreneur oublie de les enlever, ou il oublie volontairement de les envoyer parce qu'il n'aura  
pas respecté son contrat. Donc il faut que les donneurs d'ouvrage soient aussi sensibles à ne pas  
seulement se limiter à l'exiger, mais à demander une reddition de compte en cours de projet, pour  
3860 ne pas qu'il y ait de resquillage ou de trichage. Mais c'est une pratique qui est très très commune  
dans les projets de moyenne et grande taille aussi, de faire affaire à des centres de tri de CRD.

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Renaud.

3865

**LE COMMISSAIRE :**

La semaine dernière, monsieur Champagne, on avait des représentants des MRC.  
Certaines opèrent des centres de tri CRD et on avait un exemple, là, dans une MRC, où le tarif à la  
3870 tonne était différent selon que l'entrepreneur arrivait avec un bac... avec un conteneur où on a tout  
mis pêle-mêle ou un conteneur où il y a eu une séparation de différents matériaux.

Je voudrais vous entendre par rapport à ça. Si ce n'est pas... Je comprends que c'est plus  
facile puis je comprends qu'il y a un coût supplémentaire à le faire, mais est-ce que ce n'est pas...  
3875 on arrive à un certain coût, où là, c'est mieux de l'envoyer directement à l'enfouissement, là. Si on  
n'est pas capable de le séparer au chantier, on l'envoie à l'enfouissement parce que c'est moins  
cher.

**M. JEAN-MICHEL CHAMPAGNE :**

3880

Oui oui. Ce que j'ai vu, ce que j'ai eu, des fois, comme obstacle, à ce niveau-là, c'est que  
lorsque je vérifie avec ce qui va être accepté dans un centre de tri, je me rends compte que 80 %  
de mes matériaux ne sont pas compatibles, ne pourront pas être recyclés. Alors à ce moment-là,  
dans un projet, quand on l'évalue un peu en amont, on peut dire : Bien là, ça ne vaut pas la peine.

3885

Dans d'autres cas, on peut faire une ségrégation. Le fer, le gypse, le bois, c'est facile à  
ségréger, et laisser, par exemple, les remblais de béton, la brique et les autres choses dans un  
*container* de matériaux secs. Je l'ai vu, je l'ai fait sur plusieurs chantiers. Je n'ai jamais eu... je n'ai

3890 jamais été au niveau granulaire de voir... Parce que, depuis plusieurs années, je suis juste sur l'île  
de Montréal, donc il y a un gros centre dans l'ouest, matériaux... Bon, je ne le nommerai pas, mais  
sur Sherbrooke, un peu plus dans l'est de Montréal, où pas mal tous les conteneurs s'en vont.

3895 Ça, je ne l'ai pas vécu, cet enjeu-là. Ce que j'ai vécu, toutefois, c'est des petits projets qui  
vont dans des écocentres ou dans des petits centres à 25 \$ la tonne, où des fois, t'sais, c'est  
même un Call2Recycle, j'ai déjà vu ça aussi, pour les entrepreneurs qui ne voulaient pas se casser  
la tête avec les devis d'appel d'offres et qui disaient : Bien, je mets ça dans un Call2Recycle et  
j'externalise ma responsabilité.

3900 Du côté donneur d'ouvrage, toutefois, c'est un peu noyé dans les coûts, parce que ça  
reste marginal comparativement au coût de la main-d'œuvre pour la construction ou bien des  
matériaux, donc on ne verra pas cette différence-là tellement sur la facture.

**LE COMMISSAIRE :**

3905 Je vous remercie beaucoup.

**LE PRÉSIDENT :**

3910 Merci, monsieur Champagne.

Monsieur David Dinelle.

Écoutez, ne levez plus les mains, je vais prendre celles qui sont levées, et après, nous  
passerons au vote.

3915 Donc, monsieur Dinelle.

**M. DAVID DINELLE :**

3920 Alors, mes excuses, j'avais oublié de baisser ma main.



**LE PRÉSIDENT :**

Très bien.

3925

Monsieur Samuel Lépine Thériault.

**M. SAMUEL LÉPINE THÉRIAULT :**

3930

Oui. Simplement rappeler que les entrepreneurs en génie civil et voirie sont les récupérateurs, mais également font office de recycleurs, là. Donc, on va récupérer la matière, on va venir l'entreposer temporairement dans nos sites, qui sont les carrières et sablières, dans l'optique d'en réutiliser une partie par après. Donc, il y aurait une distinction à faire entre les matériaux qui doivent être redirigés dans les centres de tri, donc de bois ou... Bon, ce n'est pas nécessairement mon expertise.

3935

Mais pour les matériaux granulaires, béton, brique, asphalte, pierre concassée, ça, il n'y a aucun problème à ce que ça soit redirigé vers les sites représentés par nos membres, pour lesquels il y a des autorisations environnementales qui sont délivrées, d'ailleurs.

3940

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Renaud

**LE COMMISSAIRE :**

3945

Bien, ce que je comprends dans votre cas, monsieur Thériault, c'est que le tri, il est fait au chantier. Vous vous en... Quand vous planez de l'asphalte, vous planez... vous ne mélangez pas ça avec des résidus de béton, là, c'est ce que je comprends, là. Vous...

3950

**M. SAMUEL LÉPINE THÉRIAULT :**

C'est instantané. C'est instantané.

**LE COMMISSAIRE :**

3955

Vous êtes un centre de tri en soi, là?

**M. SAMUEL LÉPINE THÉRIAULT :**

3960

C'est ça, exactement. On récupère 100 % de l'asphalte sur place. Après ça, elle est redirigée vers la carrière, elle est déchargée. Puis, avant d'être réintégrée, par exemple, dans une usine d'enrobés bitumineux, qui est d'ailleurs souvent à même la carrière, hein. Donc, c'est vraiment très efficace comme processus, donc il n'y a pas de nécessité d'aller porter ces matériaux-là dans des centres tri. Puis la situation peut rester telle quelle, là.

3965

**LE COMMISSAIRE :**

Je vous remercie.

3970

**LE PRÉSIDENT :**

Merci.

Madame Julie Hudon.

3975

**Mme JULIE HUDON :**

3980

Oui. Donc moi, mon contexte de construction, je suis, comme je l'ai dit, dans la région des Laurentides, et un milieu rural, et puis à chaque chantier, notre première préoccupation, c'est : où est-ce que je pourrais aller porter les déchets? Parce qu'on n'a pas nécessairement beaucoup d'options. Puis souvent, on peut faire jusqu'à 45, 50 minutes de transport pour aller là.

3985

Deuxièmement, moi, notre spécialité, c'est les maisons certifiées LEED. J'en ai plus d'une trentaine au Québec. Je dois produire, pour chacune de mes maisons, un rapport de gestion de mes matières, quel est le pourcentage de matières recyclées, quel est le poids total et puis qu'est-ce qui a été envoyé aux rebuts. Et ça, bien c'est encore plus difficile de trouver des centres

de tri ou des entreprises de gestion des déchets qui sont en mesure de documenter puis de me fournir ce genre de rapport là, pour toutes les remorques de déchets qu'on amène au chantier.

3990           Donc, ça serait certainement aidant que ça soit obligatoire, que les entrepreneurs, en tout cas, aient accès beaucoup plus facilement à ce qui arrive leurs matières résiduelles une fois qu'ils sont aux endroits où on les traite.

**LE PRÉSIDENT :**

3995           Et alors, qu'est-ce que vous faites actuellement, si le centre de tri le plus proche ne permet pas de faire cette comptabilité? Est-ce que vous faites affaire avec un centre de tri plus éloigné?

**Mme JULIE HUDON :**

4000           Exact. Exact. Et puis notre façon de savoir s'il y a réellement du recyclage qui se fait sur place, c'est carrément de se rendre puis de voir dans la cour de ces entreprises-là, est-ce qu'il y a des piles de matériaux triés ou plutôt un gros *amentellement* de matières diverses.

**LE PRÉSIDENT :**

4005           Donc, vous faites... vous l'avez déjà fait, donc, si je comprends bien?

**Mme JULIE HUDON :**

4010           Exact. Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

4015           Et, est-ce que vous avez eu des... vous avez constaté des choses curieuses ou tout était selon les règles?

**Mme JULIE HUDON :**

4020 J'ai constaté des choses curieuses puis j'ai préféré travailler avec certaines entreprises  
que d'autres, même si elles sont plus loin.

**LE PRÉSIDENT :**

4025 D'accord, merci.

Monsieur Renaud.

**LE COMMISSAIRE :**

4030 Madame Hudon, est-ce qu'une telle obligation ne permettrait pas d'avoir la mise en place  
ou l'installation d'autres centres de tri? Parce que, ce que je comprends actuellement, c'est que les  
centres de tri, ce n'est pas nécessaire très accessible. Il n'y en a pas beaucoup dans certaines  
régions. Alors l'obligation, est-ce que ça permettrait d'avoir d'autres installations qui pourraient faire  
4035 ce tri-là, qui actuellement, n'est pas fait parce que c'est envoyé directement à l'enfouissement?

**Mme JULIE HUDON :**

4040 Oui. L'obligation de la faire, ça serait certainement aidant. Mais en parallèle aussi, des  
mises de l'avant pour que ces matières-là -- on a parlé du gypse, du bardeau d'asphalte -- qu'il y ait  
des incitatifs pour que, une fois triés, ils aient de la valeur puis qu'ils puissent avoir... qu'ils puissent  
être réutilisés puis vraiment recyclés.

**LE COMMISSAIRE :**

4045 Je vous remercie.

**LE PRÉSIDENT :**

4050 Merci, madame Hudon.

Et finalement, madame Janet Cepeda.

**Mme JANET CEPEDA :**

4055

La caméra, est-ce que ça fonctionne?

**LE PRÉSIDENT :**

4060

Voilà, c'est fait.

**Mme JANET CEPEDA :**

4065

OK, parfait. Moi, je voulais juste parler qu'il faut tenir en compte que si on demande que tous les résidus de construction passent par un centre de tri, il faut tenir en compte que la plupart des matériaux qui passent par les centres de tri sont des matériaux qui proviennent du secteur bâtiment. Donc, ce sont des matériaux problématiques comme gypse, le bardeau d'asphalte, plastique et tout ça. Donc, il va falloir assurer la rentabilité des centres de tri, comme par exemple, trouver des débouchés.

4070

Alors, aussi, la plupart des centres de tri sont petits, ils n'ont pas la technologie ou les équipements pour traiter les matériaux. Donc, il faut modifier ça.

**LE PRÉSIDENT :**

4075

Monsieur Renaud.

**LE COMMISSAIRE :**

4080

À ce moment-là, est-ce que ce que vous nous dites, c'est qu'il serait plus intéressant d'avoir... de regrouper, d'avoir des plus gros centres de tri plutôt que d'avoir des petits centres de tri qui n'ont pas les moyens de s'équiper de technologies, d'avoir des centres de tri CRD plus gros qui pourraient, avec des économies d'échelle, pouvoir avoir des équipements plus performants? Est-ce que je comprends que c'est une des solutions, là, qui pourrait être envisagée?

4085

**Mme JANET CEPEDA :**

Oui, c'est comme des... améliorer ceux qui existent et non de réduire le nombre des centres de tri qui existent et qu'il y ait plus des centres de tri plus performants.

4090

**LE COMMISSAIRE :**

Je vous remercie.

4095

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, madame.

Donc, monsieur Perreault, nous allons passer au vote.

4100

**M. JONATHAN PERREault :**

Voilà. Donc, pour les résidus de construction, de rénovation et démolition devraient obligatoirement passer par un centre de tri de résidus de CRD, vous pouvez voter. Bon, il y a neuf votes pour l'instant, seulement, mais totalement d'accord à 67; plus ou moins à 22 et totalement en désaccord... Oups, les choses changent vite. Alors, totalement d'accord à 60; plus ou moins d'accord à 30 et plus ou moins en désaccord à 10.

4105

**LE PRÉSIDENT :**

Merci. Prochain énoncé.

4110

---

ÉNONCÉ 6

---

4115

**M. JONATHAN PERREault :**

Alors, l'énoncé numéro 6 :

4120                   « Il est nécessaire d'obliger la déconstruction plutôt que la démolition dans le secteur de la construction. »

**LE PRÉSIDENT :**

4125                   Merci.

Monsieur David Dinelle.

**M. DAVID DINELLE :**

4130                   Oui. Bien écoutez, comme je vous ai déjà mentionné plus tôt, puis je pense qu'il y a un contexte à ça, là. Je ne pense pas qu'on est rendu au point d'obliger la déconstruction. On peut comprendre le bien-fondé de cette affirmation-là, on peut effectivement se dire que ça serait la meilleure chose à faire, mais je ne pense pas que dans un contexte de trois employés, on peut...  
4135 T'sais, ça peut devenir impossible, très difficile, surtout dans des petits chantiers de rénovation, surtout dans un contexte, présentement, de pénurie de main-d'œuvre où on n'a pas nécessairement la main-d'œuvre pour le...

4140                   Ça va prendre des incitatifs si on veut arriver là puis obliger la déconstruction, mais il n'y a rien qui l'empêche. Si on a des propriétaires qui souhaitent rénover leur maison puis qui souhaitent que la maison soit déconstruite au lieu d'être démolie avant d'être reconstruite, l'entrepreneur, il va l'exécuter, ça serait écrit dans la soumission. Mais t'sais, de... Je pense que présentement, on ne peut pas dire qu'il faudrait obliger la déconstruction.

4145                   **LE PRÉSIDENT :**

Quand vous précisez que ça prendrait des incitatifs, c'est que la déconstruction coûterait plus cher que la démolition?

4150                   **M. DAVID DINELLE :**

Certainement. Bien oui, c'est sûr que ça coûterait plus cher, parce que comme... T'sais, si on veut... quand on déconstruit, on va... c'est comme enlever des blocs Lego un par-dessus l'autre,

4155 là. Quand on démolit, je prends le mur et je l'arrache, là. Je ne prends pas la peine d'enlever le 2 par 4, je n'enlève pas le gypse qui est collé après. Je ne veux pas enlever le clou. T'sais, je prends tout et j'arrache, là, ça fait que c'est beaucoup moins long, là.

**LE PRÉSIDENT :**

4160 Ce serait quoi le facteur multiplicatif?

**M. DAVID DINELLE :**

4165 Je ne pourrais pas précisément le dire, mais c'est certainement au niveau de la main-d'œuvre et c'est certainement du temps supplémentaire.

**LE PRÉSIDENT :**

4170 Monsieur Renaud.

**LE COMMISSAIRE :**

4175 Monsieur Dinelle, le contexte actuel où on lit dans les journaux régulièrement, là, le coût des matériaux de construction a augmenté de façon exponentielle, là... l'exemple, c'est toujours le 2 par 4, là, qui est rendu... Je ne me rappelle plus, là, ce que je lisais dans La Presse, au-delà de 7 \$.

**M. DAVID DINELLE :**

4180 On a le PDG de Broccolini qui en a acheté un à 3 000 \$. Mais c'était pour une fondation, là.

**LE COMMISSAIRE :**

4185 Oui oui, mais hormis ça, est-ce que, dans ce contexte-là, la déconstruction ne devient pas plus intéressante? Est-ce qu'il y a un seuil à partir de duquel ça devient intéressant parce que le



matériau qu'on récupère a plus de valeur que l'écart de coût entre la déconstruction puis la démolition?

4190 **M. DAVID DINELLE :**

Bien écoutez, je ne pense pas que si je déconstruis un projet de rénovation, je peux utiliser 100 % des matériaux pour une nouvelle construction, là. Je pense que si on déconstruit, c'est plus sous forme de tri à la source que de s'assurer d'avoir un... t'sais un... d'avoir des résidus qui sont de meilleure qualité, qui vont servir à une meilleure seconde vie. Ça ne serait pas utile, je pense... on ne l'utiliserait pas pour reconstruire une maison.

4195 **LE COMMISSAIRE :**

4200 Je vous remercie.

**LE PRÉSIDENT :**

4205 Merci.

Monsieur Jean-Michel Champagne.

**M. JEAN-MICHEL CHAMPAGNE :**

4210 Juste pour faire... Je vais vous mettre un article dans le chat. Le plus gros projet de déconstruction dans lequel j'ai été impliqué, que je crois, au Québec, dans les 10 dernières années, c'est vraiment la Gare maritime Champlain à Québec, par Travaux publics services gouvernementaux Canada. Quand il y a eu la planification, je m'occupais d'un aspect plutôt technique au niveau de la mécanique à ce moment-là, mais c'est beaucoup plus complexe, ça demande une implication.

4215 Et si vous voulez faire le ratio c'est quoi la différence de coût, probablement que les gens de TPSGC -- le SPAC actuel -- auraient des données très très précises, qu'ils pourraient vous donner à partir de cet exemple-là, qui est, selon moi, le meilleur qu'il y a eu au Québec dans les 10 dernières années. Tous les angles étaient couverts.

4220

Je vais mettre un lien dans le chat pour alimenter les discussions et votre information.

**LE PRÉSIDENT :**

4225           Merci. Selon vous, est-ce que la déconstruction pourrait avoir un impact sur certaines industries, par exemple sur l'industrie forestière, pour n'en nommer qu'une?

**M. JEAN-MICHEL CHAMPAGNE :**

4230           Bonne question. Je ne pourrais pas vous dire, honnêtement. Dans les cas de déconstruction, quand on avait fait la Gare maritime Champlain par exemple, c'était plutôt pour être capable de renvoyer, par exemple, à la cimenterie, les morceaux de béton, les agrégats, le fer, mais il y avait aussi un aspect écologique à cause des équipements très techniques, les halocarbures, les terres contaminées, les systèmes de stockage de produits pétroliers. Donc, ce  
4235           n'était pas tant pour alimenter le marché des matériaux usagés. Au contraire, c'était plutôt un *commitment* écologique après beaucoup d'années de... après beaucoup d'années avec un bâtiment qui était devenu très polluant et sous-performant. Donc, je ne pourrais pas me prononcer sur la question de l'industrie forestière, pas avec un exemple comme celui-là, en tout cas.

4240           **LE PRÉSIDENT :**

Merci.

Monsieur Renaud.

4245

**LE COMMISSAIRE :**

4250           Excusez, monsieur Champagne, là, juste savoir, est-ce qu'il y a une grosseur de chantier à partir duquel... On entendait monsieur Dinelle, tout à l'heure, là, nous dire que c'est sûr que, pour une petite rénovation où il y a deux ou trois employés, faire une déconstruction, on s'entend que c'est un projet qui n'est peut-être pas... qui est peut-être beaucoup trop dispendieux. Mais, dans le cas de gros projets, est-ce que ça ne devient pas intéressant, ne serait-ce que, comme vous dites, là, pour récupérer des granulats ou pour des raisons écologiques, ça... est-ce qu'il n'y aurait pas un seuil à partir duquel ça devient intéressant?

4255 **M. JEAN-MICHEL CHAMPAGNE :**

Je ne peux vraiment malheureusement pas vous dire c'est quoi le seuil. Il y a trop de caractéristiques. Il y a trop de caractéristiques dans les vieux immeubles qu'on détruit. Quand on détruit un immeuble, habituellement, ce n'est pas pour le plaisir non plus dans certains cas. C'est pour faire du redéveloppement ou parce que l'immeuble est désuet.

4260 Et c'est drôle à dire, mais souvent, quand on va détruire un vieil immeuble, moi, les projets de déconstruction et de démolition que j'ai vus, c'était surtout pour des raisons de gestion -- amiante principalement -- où là, on va déconstruire pour être capable de détruire ensuite. Donc, je n'ai pas encore vu d'immeubles assez récents pour pouvoir vous donner un ordre de grandeur à ce niveau-là.

**LE COMMISSAIRE :**

4270 Je vous remercie.

**LE PRÉSIDENT :**

4275 Merci, monsieur Champagne.

Madame Catherine Guay.

**Mme CATHERINE GUAY :**

4280 Oui, c'est un peu pour compléter ce qui a été dit, en fait. Effectivement, il y a la valeur des matériaux, le coût de temps de déconstruction pour les entrepreneurs, là, qui est possiblement doublé, là, si on peut dire, là, s'ils vont vers une déconstruction plutôt qu'une démolition. Puis souvent, en fait, lorsqu'on déconstruit, bien le bâtiment, il a un certain nombre d'années, en fait, il y a souvent des matériaux quasi impossibles à réutiliser. Les normes changent, les matériaux sont en constante évolution, donc c'est difficile de réutiliser, si on dit que le sous-traitant en déconstruction va s'assurer que les colombages métalliques vont être réutilisables facilement pour la construction d'une autre partie du bâtiment.

4290                   Donc, c'est un peu cet aspect-là, du fait de faire attention de la façon qu'il va être déconstruit pour que ce soit réutilisable, en fait, que ce soit sur le bâtiment même, dans le même projet ou sur un autre projet.

**LE PRÉSIDENT :**

4295                   Merci, madame.

                          Finalement, madame Catherine... Oups. Catherine Guay. Bien, il me semble... Je suis un peu confus, Catherine Guay, ce n'est pas la dame qui vient de parler? Madame Catherine Guay.

4300                   **Mme CATHERINE GUAY :**

                          Oui, effectivement, c'est moi.

**LE PRÉSIDENT :**

4305                   C'est vous, hein, c'est ça que je me suis dit. Mais c'est parce que je vous vois sur le télésouffleur, alors... Je suis désolé, madame. Bien écoutez, pendant que vous êtes... Madame Guay, gardez votre caméra ouverte, mon collègue veut échanger avec vous.

4310                   **LE COMMISSAIRE :**

                          J'ai repensé à mon affaire. La déconstruction, c'est quand on arrive en fin de parcours. Est-ce qu'à votre sens, là, si on réfléchissait au départ d'avoir une... de faire une conception, une construction qui va se déconstruire plus facilement? Là, je comprends que si vous démolissez un bâtiment qui a 100 ans, la déconstruction ne sera pas simple, là. J'ai une vieille maison, moi, et je sais que ce n'est pas... déconstruire, ce n'est pas simple.

4315                   Mais, si on adopte des pratiques de construction, est-ce que ça ne pourrait pas, pour le futur, permettre de déconstruire plus facilement puis de réutiliser?

4320

**Mme CATHERINE GUAY :**

4325 Oui, tout à fait, mais vous avez dit, là, qu'on parle de déconstruction à l'étape de la fin d'un  
projet, mais aussi en début de projet. Par exemple, si on pense à un réaménagement, il y a une  
certaine étape de déconstruction avant la construction, que ce soit un réaménagement intérieur ou  
4330 agrandissement ou autre. Effectivement, il y a des façons de faire, c'est-à-dire, sans utiliser la  
division des murs avec l'utilisation de gypse, par exemple, avec colombages métalliques et tout ça,  
il y a des façons dont des murs modulaires, qui peuvent être utilisés à plusieurs reprises, en fait,  
dans un réaménagement intérieur, par exemple, qui permet justement, avec les années, de  
4335 réadapter le contexte d'un espace à bureaux, par exemple. Donc, il y a certaines solutions,  
effectivement.

**LE COMMISSAIRE :**

4335 Il faudrait, cependant, modifier nos pratiques au niveau de la construction ou que les  
appels d'offres soient construits en fonction de ce genre de penser plus loin, de penser qu'est-ce  
qu'on va faire avec le bâtiment dans le futur, là, c'est ce que je comprends?

**Mme CATHERINE GUAY :**

4340 Oui, effectivement. Donc, plus à l'étape conception, là, en fait, avec le client et les  
professionnels aussi, là, que c'est à cette étape-là que ça va se décider, à ce moment-là.

**LE COMMISSAIRE :**

4345 Je vous remercie.

**LE PRÉSIDENT :**

4350 Merci, madame.

Donc, nous allons passer au vote, monsieur Perreault.

**M. JONATHAN PERREULT :**

4355

Alors, pour l'énoncé 6 : « *Il est nécessaire d'obliger la déconstruction plutôt que la démolition dans le secteur de la construction* », le vote est ouvert. Il y a neuf votes pour l'instant, avec... voilà 11. Totalemment d'accord avec 18; plus ou moins, 55; plus ou moins en désaccord, 9 et totalement en désaccord, 18.

4360

**LE PRÉSIDENT :**

Merci.

4365

Et finalement, le dernier énoncé, monsieur Perreault.

---

ÉNONCÉ 7

---

4370

**M. JONATHAN PERREULT :**

Alors, l'énoncé 7 :

4375

« *Les municipalités devraient exiger des entrepreneurs le dépôt d'un plan de gestion des résidus de chantiers comme condition pour l'octroi d'un permis de construction.* »

**LE PRÉSIDENT :**

4380

Merci.

Monsieur Dinelle.

4385 **M. DAVID DINELLE :**

Oui, rebonjour. Écoutez, à ce niveau-là, je n'irai pas jusqu'à dire qu'il faudrait encourager d'avoir plus de réglementation, mais certainement que si les municipalités souhaitent aller vers là, il ne faudrait pas que ça devienne... que ça rajoute du délai supplémentaire sur l'émission et l'analyse des permis de construction.

4390

En fait, je dirais que... puis j'irais sur la notion d'incitatif, encore. Peut-être d'encourager ce type de pratiques là en mettant un incitatif financier qui vont le mettre à côté, pour l'encourager. Parce qu'il ne faudrait pas que ça devienne plus compliqué d'obtenir des permis de construction. C'est tout ce que je voulais dire.

4395

**LE PRÉSIDENT :**

Un incitatif... un incitatif financier?

4400

**M. DAVID DINELLE :**

Un bonus pour l'encourager. T'sais, au... Je ne sais pas si c'est en termes de délai, si c'est en termes de financiers, si c'est un *fast track*, si c'est... Si vous déposez un projet de déconstruction, bien la municipalité pourrait, dans ce cas-là, faciliter le projet ou donner un incitatif financier pour le mettre de l'avant.

4405

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Renaud.

4410

**LE COMMISSAIRE :**

En fait, monsieur Dinelle, l'idée d'avoir une exigence d'un plan de gestion de matières résiduelles, c'est encore des aspects logistiques qui... L'idée est bonne, mais il y a des aspects logistiques. Là, vous me parlez des délais pour l'obtention de permis, c'est ça qui bloque.

4415

**M. DAVID DINELLE :**

4420 C'est ça qu'on ne voudrait pas, en fait, que ça soit plus long obtenir un permis de construction, en fait.

**LE COMMISSAIRE :**

4425 Je vous remercie.

**LE PRÉSIDENT :**

4430 Merci.

Monsieur Jean-Michel Champagne.

**M. JEAN-MICHEL CHAMPAGNE :**

4435 Oui, je suis tout à fait d'accord avec David. Il y a tellement, surtout quand on tombe dans des gros projets, il y a tellement d'obstacles pour les permis. Souvent, ce n'est pas l'entrepreneur nécessairement, ça va être le maître d'ouvrage, ça peut être le propriétaire, par exemple, qui va faire la demande de permis.

4440 Donc, en fonction du type de chantier, s'il y a plusieurs entrepreneurs et tout, ça peut devenir assez complexe. Moi, ma crainte par rapport à ça, c'est si on le ramène au niveau municipal, ça veut dire qu'on va avoir une constellation de cadres réglementaires différents, ce qui va énormément complexifier. Parce que là, on parle d'une volonté provinciale qui est ramenée au niveau municipal. J'ai vraiment une grosse grosse crainte que ça vienne énormément complexifier pour des entrepreneurs, pour les donneurs d'ouvrage, pour des gens qui ont des portefeuilles. Pour le citoyen lambda, qui va demander son permis de construction, il n'y a pas de problème, c'est facile parce que c'est toujours du un contre un, mais dès qu'on tombe dans le commercial et institutionnel, plus grande échelle, on... ça veut dire qu'il faut faire une revue réglementaire à chaque fois qu'on fait un permis de construction pour cet aspect-là, et que ça ne sera pas de le même libellé. Ça devient dur, là, de standardiser.

4445

4450



4455 Il y aurait un risque, à ce moment, je dirais, si ce n'est pas bien standardisé entre les municipalités. Et ça, ça peut créer beaucoup de friction. Beaucoup de friction et beaucoup de résistance, même. On le voit avec la Ville de Montréal, qui a beaucoup d'exigences par rapport, maintenant, à l'eau, les écoulements pluviaux. Et c'est mal expliqué, alors ça crée de la résistance. Les gens veulent se battre contre plutôt que d'accepter parce que ce n'est pas bien compris, ce n'est pas bien implanté. Alors, c'est là que ça devient difficile, des fois, les règlements municipaux liés au permis de construction.

4460 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Renaud.

4465 **LE COMMISSAIRE :**

4470 Mais, monsieur Champagne, si c'est... Parce que là, le palier municipal, c'est lui qui accorde les permis. Si ce n'est pas ce palier-là, de quelle façon est-ce qu'une telle exigence pourrait être mise en œuvre, si on voulait s'assurer que tous les chantiers sont... il y a une gestion des matières résiduelles qui est faite. Si on ne passe pas par les municipalités, comment est-ce qu'on peut... Est-ce qu'il y en a une solution?

**M. JEAN-MICHEL CHAMPAGNE :**

4475 On aurait besoin de toute une journée pour réfléchir aux façons d'y aller, plutôt macro entre réglementation et autoréglementation. Je reprends l'exemple de Julie qui parlait des normes LEED, qui fait en sorte que, par autorégulation, on a déjà des facteurs équivalents. Donc, des fois, des reconnaissances de normes extragouvernementales, de normes associatives, sont souvent bien supérieures à qu'est-ce qu'un règlement municipal peut exiger, ou même un règlement provincial.

4480 Donc, on travaille énormément avec les meilleures pratiques de l'industrie nationale ou nord-américaine, ou même internationale dans beaucoup de cas. Il y a un travail à faire, peut-être, de ce côté-là, pour certaines ampleurs ou certains types de projets ou certains types de maîtres de chantier, de maître d'œuvre. Donc, c'est une question complexe. Je n'ai pas de solution facile à vous offrir, malheureusement.

4485

**LE COMMISSAIRE :**

Je vous remercie beaucoup.

4490 **M. JEAN-MICHEL CHAMPAGNE :**

Plaisir.

**LE PRÉSIDENT :**

4495

Merci, monsieur Champagne.

Madame Catherine Guay.

4500 **Mme CATHERINE GUAY :**

Oui. En fait, dans l'exigence, là, du plan de gestion, est-ce qu'à ce moment-là, je ne sais pas si vous auriez les détails ou... par rapport à ça, mais est-ce qu'on parlerait d'inclure tous les matériaux qui seraient générés dans le chantier, ou bien on ira... on pourrait y aller en fonction des trois ou des cinq principaux matériaux qui seraient utilisés, par exemple, dans le contexte du projet. Un peu comme la certification LEED qui demande de cibler, en fait, des principaux matériaux et d'identifier où se retrouveront ces matériaux-là, à ce moment-là.

4505

Comment vous voyez ça? Comment ça serait... qu'est-ce qui devrait être inclus dans ce plan de gestion là? On parle-tu d'un plan très bref ou quand même assez élaboré, pour... qui serait donné par l'entrepreneur?

4510

**LE PRÉSIDENT :**

Écoutez, bien honnêtement, la commission n'a pas commencé à faire un plan d'action au sujet d'une idée ou d'une orientation. On a soumis l'énoncé sous cette forme-là. Évidemment, vos commentaires vont être pris en compte. Ça ne veut pas dire du tout, du tout, du tout -- d'ailleurs, j'ai

4515

4520 bien précisé ça dans le discours d'ouverture -- que ces énoncés-là traduisent, de quelque façon que ce soit, les orientations de la commission ou ses réflexions à l'heure actuelle.

4525 Donc, c'est sûr que, pour des énoncés, nous n'avons pas, pour chaque énoncé, commencé à considérer la table des matières ou un plan d'action pour opérationnaliser l'énoncé. Donc, il est sous cette forme-là. Vous nous mettez en garde, justement, sur les aspects que vous venez de présenter. C'est un peu pas mal ça l'objectif, au fond, de la rencontre d'aujourd'hui.

**Mme CATHERINE GUAY :**

Parfait, merci.

4530 **LE PRÉSIDENT :**

Merci à vous. Donc voilà, nous allons donc passer au vote.

**M. JONATHAN PERREAULT :**

4535 Voilà. Donc, pour le dernier énoncé : « *Les municipalités devraient exiger des entrepreneurs le dépôt d'un plan de gestion des résidus de chantier comme condition de l'octroi d'un permis de construction* », le vote est ouvert.

4540 Alors, avec 12 votes : totalement d'accord à 50; plus ou moins d'accord à 17; plus ou moins en désaccord à 31.

**LE PRÉSIDENT :**

4545 Merci bien, monsieur Perreault.

4550 Donc, ceci met un terme à cette journée d'atelier. Je tiens, au nom de collègue, de l'équipe de la commission et en mon nom propre, vous dire un grand grand merci. Ça a été une journée très fructueuse, très utile. Alors, je vous remercie et bonne fin de journée.

---

**SÉANCE AJOURNÉE AU 28 AVRIL 2021, 9 h**

---

4555

Je soussignée, AURÉLIE PATIN, sténographe officielle, déclare sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de l'audience que j'ai entendue via webdiffusion, le tout conformément à la loi.

4560

ET J'AI SIGNÉ :



4565

---

Aurélie Patin, s.o.